

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Ministère des Postes et Télécommunications
Océanique d'Afrique Centrale

N. 2.

Logo of the Ministry of Posts and Telecommunications of Cameroon.

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Patriotism

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Ministry of Posts and Telecommunications
Project execution cell

CAMEROON TELECOMMISSION FOR THE CENTRAL AFRICAN OCEANIC REGION

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 50000017/AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du 22 AOÛT 2018
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

MAITRE D'OUVRAGE : Ministère des Postes et Télécommunications

AUTORITE CONTRACTANTE : Ministère des Postes et Télécommunications

FINANCEMENT : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831



Préface

Le présent Dossier type d'Appel d'Offres a été corrigé par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) à l'intention des Autorités Contractantes, des Maîtres d'Ouvrage et des Maîtres d'Ouvrage Délégués, pour la passation des marchés de travaux par appel d'offres.



Table des matières

Pièce n° 1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)	4
Pièce n° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....	15
Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	35
Pièce n° 4 : Cahier des Clauses Administratives générales (CCAG).....	44
Pièce n° 5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).....	46
Pièce n° 6 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).....	65
Pièce n° 7 : Bordereau des prix unitaires	88
Pièce n° 8 : Détail quantitatif et estimatif	114
Pièce n° 9 : Cadre du sous-détail des prix	150
Pièce n° 10 : Modèle de marché	162
Pièce n° 11 : Modèles des pièces à utiliser	167
Pièce n° 12 : Justificatifs des études préalables	177
Pièce n° 13 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics	179
Pièce n° 14 : Grille d'évaluation.....	181



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Progrès

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Ministère des Postes et des Télécommunications
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Paix - Work - Progress

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Ministry of Posts and Telecommunications
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° 1/AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Progrès

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Progress

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

Invitation to Tender No. ⁰⁰⁰⁰⁰⁰⁰⁰⁷ /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 dated 22 hudi 2018
FOR THE DEVELOPMENT OF THE CAMPOST PREMISES
IN VIEW OF HOSTING THE ARCHIVES AND HYBRID MAILS SERVICE AS WELL
AS PUBLIC MULTI-SERVICES CENTRES

Financing: 2018 Counterparty Funds

1 Purpose of the Call to Tender

As part of the implementation of the Central African Backbone Project, the Minister of Posts and Telecommunications hereby launches an Open National Invitation for the "DEVELOPMENT OF THE CAMPOST PREMISES IN VIEW OF HOSTING THE ARCHIVES AND HYBRID MAILS SERVICE AS WELL AS PUBLIC MULTI-SERVICES CENTRES IN THREE LOTS"

2 Nature of Works

The Works shall comprise the following services

- Preliminary works;
- Structural work-masonry
Wood and metal joinery aluminium and glass work
Electricity and air conditioning
Painting
- Finishing and external works and support facilities
- External development

3 Execution Deadline

The maximum execution deadline provided for by the Project Charter for carrying out the works under this invitation to tender is 180 (one hundred and eighty) days.

The works shall be carried out at the following address:



LOT	REGION	LOCALITY / CENTRE
LOT 1	FAR-NORTH	Post Office, YAGOUA
		Post Office, KOUSSERI
		Post Office, KAELE
		Post Office, MAROUA
		Post Office, MOKOLO
	NORTH	Post Office, KOZA
		GAROUA MULTI MEDIA CENTRE
		GAROUA ARCHIVES AND RECORDS ROOM
	ADAMAWA	GUIDER
		NGAOUNDERE
LOT 2	WEST	Construction of MEIGANGA Multimedia Centre
		Post Office, FOUMBOT
		Post Office, FOUMBAN
		Post Office, BAFOUSSAM
		Construction centre multimedia BAFANG
	NORTH-WEST	Construction centre multimedia DSCHANG
		KUMBO
	SOUTH-WEST	BUEA
		Post Office, LIMBE
		Post Office, KUMBA
	LITTORAL	NKONGSAMBA
		EDEA
		BONANJO ARCHIVES AND RECORDS ROOM
		BONANJO MEDIA CENTRE
		AKWA
BONABERI		
NEW BELL MEDIA CENTRE		
NEW BELL ARCHIVES AND RECORDS ROOM		
Construction of DEIDO Multimedia Centre		
SOUTH	Construction of BALI Multimedia Centre	
	EBOLOWA	
	SANGMILLIMA	
	Post Office, NRIBI	
	NYDSE	
EAST	ABONG MBANG	
	BERTOUA	



CENTRE	YAOUNDE 13
	Post Office, YDE MESSA
	YAOUNDE RP
	Archives and Records Room, Centre
	Regional Delegation
	Archives and Records Room,
	EKOUNOU
	Construction of YAOUNDE 8 Multimedia Centre

5. Estimated Cost

The estimated cost of this operation stands at **Three hundred and Eighty-Two Million Eight Hundred and Twenty-Nine Thousand Six Hundred and Forty-Six CFA Francs (382 829 646) CFA F** excluding taxes and broken down as follows:

Lot No.	Description of the Lot.	Estimated Cost in CFA Francs (all taxes inclusive)
1	Far-North-North-Adamawa	98 028 295
2	West – North-West - Littoral – South-West	160 980 066
3	Centre - South - East	123 821 285

6. Participation and Origin

Participation in this invitation to tender shall be open to all business established in Cameroon and operating in the public works and construction sector.

7. Financing

The works having given rise to this Invitation to Tender shall be financed using 2018 counterparty funds of the State of Cameroon under AfDB Loan No. 2000130013831

8. Provisional Bid Bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first-class bank or an insurance company authorised to issue bid bonds as indicated in Document 12 of the Tender File, for the following amounts per lot.

Lot No.	Description of the Lot	Bid Bond Amount (in CFA Francs)
1	Far-North-North-Adamawa	1 950 000
2	West – North-West - Littoral – South-West	3 200 000
3	Centre - South - East	2 475 000



and shall remain valid for thirty (30) days beyond the original date of validity of Tenders.

9. Consultation of the Tender File

The Tender File may be consulted from Mondays through Fridays from 8.00 a.m. to 5.00 p.m. at the CAB Project Implementation Unit, located behind the Central Post Office at the following address: P.O. Box 6061 Yaounde, Telephone: (237) 222 23 55 01/677 55 10 97 E-mail: bissombipierre@yahoo.fr copying ahmay77@yahoo.fr upon publication of this Notice.

10. Acquisition of Tender File

CAB Project Implementation Unit, located behind the Central Post Office at the following address: P.O. Box 6061 Yaounde, Telephone: (237) 222 23 55 01/677 55 10 97 E-mail: bissombipierre@yahoo.fr copying ahmay77@yahoo.fr upon publication of this Notice, against the payment of a non-refundable sum of **one hundred and fifty thousand (150 000) CFA Francs**, payable in the following Special Account: CAS- ARMP No. 335988 in the books of BICEC

11. Submission of Bids

Each Bid drafted in English or French in seven (7) copies including (1) original and six (6) copies and labelled as such, should reach the CAB Project Implementation Unit located behind the Central Post Office no later than **26 SEPT 2018** at *1.00 p.m. prompt* and should bear the inscription:

Invitation to Tender No. 00000017/AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 dated 22 Août 2018

**FOR THE DEVELOPMENT OF THE CAMPOST PREMISES
IN VIEW OF HOSTING THE ARCHIVES AND HYBRID MAILS SERVICE AS WELL AS
PUBLIC MULTI-SERVICE CENTRES**

**Financing: 2018 Counterparty Funds
IN THREE LOTS**

To be opened only during the bid-opening session"

12. Admissibility of Bids

Under penalty of rejection, the administrative documents required, must be produced in originals or true copies certified by the issuing service or an administrative authority (Divisional Officer, Sub-Divisional Officer), in accordance with the special conditions of the Invitation to Tender.

They should not be older than three (3) months preceding the original date of submission of bids and must have been signed only after the publication of the Invitation to Tender.

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of this notice and tender file shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance.



13. Opening of Bids

Bids shall be opened in a *single* phase. The opening of administrative, technical and financial documents shall take place on **26 SEPT 2018 at 2.00 p.m.** prompt, by the Special Tenders Board of the CAB Project in the Conference Hall located behind the Central Post Office Building at the following address: P.O. Box 6061 Yaounde, Telephone: (237) 222 23 55 01/677 55 10 97

Only bidders or their duly authorised representatives may attend this opening session.

14. Evaluation Criteria

1. Eliminary Criteria

Non-compliance with any of the following criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer. They mainly include:

- Incomplete administrative, technical or financial documents;
- Absence of the bid bond following the bid-opening session;
- Absence or non-compliance of an item of the administrative file after a period of 48 hours following the bid-opening session;
- false statement of forged document;
- non-compliance with two essential criteria,
- lack of a sworn statement for having visited the site, signed by the bidder accompanied by a site inspection report;
- Absence of a Sworn Statement not to abandon the project and not to default in the execution of works, in line with the template attached.

2. Essential Criteria

The grading system for bids shall be done using the binary mode (yes/no) and shall deal with the following criteria as detailed in the Special Conditions of the Tender File (RPAO)

- a) **Financial Strength (attestation of solvency following the template attached)** At least equal to 50 000 000 CFA F for Lot1, 80 000 000 for Lot2 and 60 000 000 CFA F for Lot3;
- b) **References of the bidder in providing similar services**, at least three (3) similar contracts in the past (construction/rehabilitation) carried out over the last three years as main contractor for a minimum cumulated value of 150 000 000 CFA Francs (one hundred and fifty million) CFA Francs.
- c) **Professional Experience of Management Personnel;**

Position	Qualifications
Project Lead	Civil Engineer (3-Year University Degree) + 10 years' professional experience
Project Site Manager	Civil Engineer (3-Year University Degree) + 5 years' professional experience
An official in charge of electricity and wiring	Electrical Engineer (3-year University Degree) + 5 years' professional experience

- d) **Logistics** (one (1) double cab Pickup vehicle for transporting tools and personnel; one (1) hand-operated compactor; 2 metal ladders; 2 electrical earth measurement devices);



f) **Cumulated turnover over the last three (3) years.**

At least equal to 150 000 000 CFA F over the last three (3) years, justified by the 1st and last pages of the registered contracts and accompanied by corresponding project reports

g) **Special Conditions of Contract (CCAP)** (Initialled on each page and signed on the last page)

h) **Special Technical Specifications (CCTP)** (Initialled on each page and signed on the last page)

15. Award

The contract shall be awarded to the bidder who shall meet the required technical and financial qualification criteria, with the lowest bid amount

A bidder may be awarded more than one lot if they propose separate management personnel and logistics for each of the lots

16. Duration and Validity of Bids

Bidders shall remain bound by their bids for a period of ninety (90) days as from the original deadline of submission of bids

17. Additional Information

Additional information can be obtained during working hours from Mondays through Fridays between 8.00 a.m. and 5.00 p.m. at the CAB Project Implementation Unit, located behind the Central Post Office

Done in Yaounde, on 9/2

Copies:

- Ministry
- ARU
- Project Owner or Designated Project Owner committee
- Consultant Special TM
- Notice Bidding

[Handwritten signature]





00000017 /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du 1
Avis d'Appel d'Offres N°
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES
En trois (03) lots

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Central African Backbone], le Ministre des Postes et Télécommunications lance un Appel d'Offres National ouvert pour « L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA CAMPOST EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES EN TROIS LOTS ».

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les prestations suivantes

- Travaux préliminaires
- Gros œuvre - maçonnerie
- Menuiserie bois - métallique - alu et vitre
- Electricité et climatisation
- Peinture
- Plomberie et VRD
- Aménagement extérieurs

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre (04) mois pour chaque lot.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en trois (03) lots ci-après définis

LOT	REGION	LOCALITE	PRESTATION
LOT 1	EXTRÊME-NORD	YAGOUA	Amenagement du bureau de soutien
		KOUSSERI	Amenagement du bureau de poste
		KASSALE	Amenagement du bureau de poste
		MAROUA	Amenagement du bureau de poste
		MOKOLO	Amenagement du bureau de poste
		KOUZA	Amenagement du bureau de poste



LOT 2	NORD	GAROUA	Aménagement de la salle multimedia
		GAROUA	Aménagement de la salle des archives
	ADAMAOUA	GUIDER	Aménagement du bureau de poste
		NGAOUNDERE	Aménagement du bureau de poste
		MEIGANGA	Construction centre multimedia
	OUEST	FOUMBOT	Aménagement du bureau de poste
		FOUMBAN	Aménagement du bureau de poste
		BAFOUSSAM	Aménagement du bureau de poste
		BAFANG	Construction centre multimedia
		DSCHANG	Construction centre multimedia
	NORD-OUEST	KUMBO	Aménagement du bureau de poste
	SUD-OUEST	BUEA	Aménagement du bureau de poste
		LIMBE	Aménagement du bureau de poste
	LITTORAL	KUMBA	Aménagement du bureau de poste
		NKONGSAMBA	Aménagement du bureau de poste
		EDEA	Aménagement du bureau de poste
		DOUALA-BONANJO	Aménagement de la salle des archives
		DOUALA-BONANJO	Aménagement du centre multimedia
		DOUALA-AKWA	Aménagement du bureau de poste
DOUALA-BONABERI		Aménagement du bureau de poste	
DOUALA-NEW BELL		Aménagement du centre multimedia	
DOUALA-NEW BELL		Aménagement de la salle des archives	
DOUALA-DEIDO		Construction centre multimedia	
DOUALA-BALI	Construction centre multimedia		
LOT 3	SUD	EBOLOWA	Aménagement du bureau de poste
		SANGMELIMA	Aménagement du bureau de poste
		KRIBI	Aménagement du bureau de poste
		KYOSSI	Aménagement du bureau de poste
	EST	ABONG MBANG	Aménagement du bureau de poste
		BERTOUA	Aménagement du bureau de poste
	CENTRE	YAOUNDE 13	Aménagement du bureau de poste
		Yaoundé - MESSA	Aménagement du bureau de poste
		YADOUNDE RP	Aménagement du bureau de poste
		délégation régionale du centre	Aménagement de la salle des archives
		Yaoundé EKOUNOU	Aménagement de la salle des archives
	YADOUNDE S	Construction centre multimedia	



ARMP n° 335988 à la BICEC

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Cellule d'exécution du Projet CAB sise derrière Poste la Centrale, au plus tard le **26 SEPT 2018 à 13 Heure** et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres N°0000017/AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du 22 Août 2018

POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

**Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831
EN TROIS LOTS**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet, ...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en *un* temps. L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques et financières aura lieu le **26 SEPT 2018 à 14 heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du projet CAB dans la salle de réunions sise derrière Poste Centrale BP : 6061 Yaoundé Téléphone : (237) 222 23 55 01/677 55 10 97

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Le non-respect de l'un des critères ci-après entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:

- Dossier administratif, l'offre technique ou l'offre financière incomplet ;
- Absence de la caution de soumission à l'issue de la séance de dépouillement;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures après la séance de dépouillement.



ARMP n° 335988 à la BICEC

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Cellule d'exécution du Projet CAB sise derrière Poste la Centrale, au plus tard le **25 SEPT 2018 à 13 Heure** et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres N°00000017/AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du 22 Août 2018

POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

**Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831
EN TROIS LOTS**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en *un* temps. L'ouverture des dossiers administratifs et des offres techniques et financières aura lieu le **25 SEPT 2018 à 14.heures** par la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du projet CAB dans la salle de réunions sise derrière Poste Centrale BP : 6061 Yaoundé Téléphone : (237) 222 23 55 01/677 55 10 97

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Le non-respect de l'un des critères ci-après entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Il s'agit notamment:

- Dossier administratif, l'offre technique ou l'offre financière incomplet ;
- Absence de la caution de soumission à l'issue de la séance de dépouillement;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après un délai de 48 heures après la séance de dépouillement ;



- Le non-respect de 2 critères essentiels.
- Absence d'engagement sur l'honneur de visite de site signé du soumissionnaire assortie d'un rapport de visite de site.
- Absence de Déclaration sur l'honneur du non abandon et de la non défaillance dans l'exécution des marchés suivant modèle joint.

2. Critères essentiels

Le système de notation des offres se fera par mode binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-après dont le détail est donné dans le RPAO :

- Surface financière (attestation de solvabilité suivant modèle joint)** Au moins égale à 50 000 000 Fcfa pour le Lot1, 80 000 000 pour le Lot2 et 60 000 000 Fcfa pour le Lot3.
- Références du soumissionnaire dans les prestations similaires** au moins trois (03) marchés similaires (construction/rehabilitation) exécutés au cours des trois dernières années en tant qu'entrepreneur principal d'une valeur minimale cumulée de 150 000 000 (cent cinquante millions) Francs CFA.
- Expérience du personnel d'encadrement:**

Poste	Qualifications
Un conducteur des travaux	Ingenieur des travaux de genie civil (BAC + 3) 10 ans d'experience
Chef de chantier	Ingenieur des travaux de genie civil (BAC + 3) 05 ans d'experience
Un responsable en électricité et câblage	Ingenieur des travaux de genie électrique (BAC + 3) (05) ans d'experience

- Moyens logistiques** (une (01) voiture Pickup double cabine pour le déplacement d'outils et de personnes, un (01) compacteur manuel, 02 échelles métalliques, 02 appareils de mesures de terre électrique);
- Méthodologie et Organisation du travail** (présence d'une méthodologie et d'une organisation du travail);
- Chiffre d'affaire cumulé réalisé au cours des trois (03) dernière années.**
Au moins égale à 150 000 000 FCFA au cours des trois (03) dernières années justifiées par la 1^{ère} et la dernière page des marchés/contrats enregistrés et assorti des PV correspondants.
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** (Paraphé à chaque page complète et signé à la dernière);
- Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP)** (Paraphé à chaque page et signé à la dernière);

15 Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui remplira les critères de qualification techniques et financières requises et dont l'offre sera évaluée la moins disante.

Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot s'il propose un personnel d'encadrement et des moyens logistiques distinct par lot soumissionné.



16 Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17 Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables de lundi à vendredi entre 08h-17h à la Cellule d'exécution du Projet CAB, sise derrière la Poste Centrale.

Yaoundé, le 22 2011

Handwritten signature: Jean-Michel

Copies :

- MINMAP
- ARMP
- Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage délégué candidat
- Président CSPIA
- Affichage



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Agence d'Exécution du Prêt Dotation à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central Africa Fiber Optic (CAF)
Project execution cell

Avie d'Appel d'Offres N° /AON/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n° 2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)



Table des matières

A. Généralités

Article 1	: But de l'Appel d'Offres	12
Article 2	: Financement	16
Article 3	: Frais et corruption	15
Article 4	: Candidats admis à concourir	18
Article 5	: Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés	19
Article 6	: Qualification du Soumissionnaire	19
Article 7	: Visite du site des travaux	20

B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8	: Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	22
Article 9	: Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours	22
Article 10	: Modification du Dossier d'Appel d'Offres	23

C. Préparation des offres

Article 11	: Frais de soumission	24
Article 12	: Langue de l'offre	24
Article 13	: Documents constituant l'offre	24
Article 14	: Montant de l'offre	25
Article 15	: Monnaies de soumission et de règlement	25
Article 16	: Validité des offres	26
Article 17	: Caution de Soumission	27
Article 18	: Propositions variantes des soumissionnaires	27
Article 19	: Réunion préparatoire à l'établissement des offres	28
Article 20	: Forme et signature de l'offre	28

D. Dépôt des offres

Article 21	: Cachetage et marquage des offres	29
Article 22	: Date et heure limite de dépôt des offres	29
Article 23	: Offres hors délai	29
Article 24	: Modification, substitution et retrait des offres	29

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25	: Ouverture des plis et recours	31
------------	---------------------------------	----



Article 25	: Caractère confidentiel de la procédure	30
Article 27	: Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante	32
Article 28	: Détermination de la conformité des offres	32
Article 29	: Qualification du soumissionnaire	33
Article 30	: Correction des erreurs	33
Article 31	: Correction en ligne suite à un appel	33
Article 32	: Exclusion des offres de participation	33
Article 33	: Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux	34

F. Attribution du Marché.

Article 34	: Attribution du marché	34
Article 35	: Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure	34
Article 36	: Notification de l'attribution du marché	34
Article 37	: Publication des résultats d'attribution du marché et recours	35
Article 38	: Signature du marché	35
Article 39	: Cautionnement définitif	35



Règlement Général de l'Appel d'Offres

A. Généralités

Article 1 : Portée de la soumission

- 1.1 L'Autorité Contractante délinie dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) l'objet de l'Appel d'Offres pour la construction afin l'achèvement des Travaux définis dans le Règlement d'Offres et brièvement définis dans le RPAO.
Le titre de l'ouvrage d'investissement concerné par les offres (RPAO) est le même que celui figurant dans le RPAO.
Il y a lieu de préciser notamment dans le Règlement des Travaux.
- 1.2 Le Soumissionnaire retenu, ou attributaire, doit achever les Travaux dans le délai indiqué dans le RPAO, qui court sauf stipulation contraire du CCAP à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre de service.
- 1.3 Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, le terme "jour" désigne un jour calendaire.

Article 2 : Financement

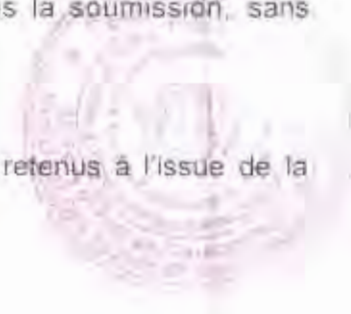
La source de financement des travaux objet du présent appel d'offres est précisée dans le RPAO.

Article 3 : Fraude et corruption

- 3.1. Les soumissionnaires et les entrepreneurs, sont tenus au respect des règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution des marchés.
En vertu de ce principe:
 - a. Les définitions ci-après sont admises:
 - i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
 - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. Sont considérées comme des "Pratiques collusoires", toutes formes d'ententes entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
 - b. Toute proposition d'attribution est rejetée, s'il est prouvé que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.
- 3.2. Le Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics, peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (2) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiales, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

- 4.1 Si l'appel d'offres est restreint, la consultation s'adresse à tous les candidats retenus à l'issue de la



procédure de pré-qualification),

- 4.2. En règle générale, l'appel d'offres s'adresse à tous les entrepreneurs, sous réserve des dispositions ci-après :
- a. Un soumissionnaire (y compris tous les membres d'un consortium d'entreprises et tous les associés du soumissionnaire) doit être d'un pays éligible, conformément à la convention de financement ;
 - b. Le pays du soumissionnaire (y compris tous les membres d'un consortium d'entreprises et tous les associés du soumissionnaire) ne doit pas se trouver en situation de conflit armé ; un soumissionnaire peut être jugé comme étant en situation de conflit armé ;
 - c. Est associé ou a été associé dans le passé, à une entreprise (ou à une filiale de cette entreprise) qui a fourni des services de consultant pour la conception, la préparation des spécifications et autres documents utilisés dans le cadre des marchés passés au titre du présent appel d'offres ; ou
 - d. Présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offres, à l'exception des offres variantes autorisées selon l'article 18, le cas échéant ; cependant, ceci ne fait pas obstacle à la participation de sous-traitants dans plus d'une offre.
- c. Le soumissionnaire ne doit pas être sous le coup d'une décision d'exclusion ;
- d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement et financièrement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.

Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

- 5.1 Les matériaux, les matériels de l'Entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du Marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du Marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services ;
- 5.2 En vertu de l'article 5.1 ci-dessus, le terme "provenir" désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services ;

Article 6 : Qualification du Soumissionnaire

6.1. Les soumissionnaires doivent, comme partie Intégrante de leur offre

- a. Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire ;
- b. Fournir toutes les informations (compléter ou mettre à jour les informations jointes à leur demande de pré-qualification qui ont pu changer, au cas où les candidats ont fait l'objet d'une pré-qualification) demandées aux soumissionnaires, dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter le marché.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées le cas échéant :

- i. La production des bilans certifiés et chiffres d'affaires récents ;
- ii. Accès à une ligne de crédit ou disposition d'autres ressources financières ;
- iii. Les commandes acquises et les marchés attribués ;
- iv. Les litiges en cours ;
- v. La disponibilité du matériel indispensable ;



- 6.2. Les soumissions présentées par deux ou plusieurs entrepreneurs groupés (co-traitance) doivent satisfaire aux conditions suivantes :
- a. L'offre devra inclure pour chacune des entreprises, tous les renseignements énumérés à l'Article 6.1 ci-dessus. Le RPAO devra préciser les informations à fournir par le groupement et celles à fournir par chaque membre du groupement ;
 - b. L'offre et le marché doivent être établis de façon à affecter tous les membres du groupement ;
 - c. L'entrepreneur du groupement (pourvu qu'il sollicite un appel d'offre dans le RPAO) sera sous toutes réserves par la production d'une copie de l'accord de groupement en forme et dûs formes ;
 - d. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'Ouvrage et de l'Autorité Contractante pour l'exécution du marché ;
 - e. En cas de groupement solidaire, les co-traitants se répartissent les paiements qui sont effectués par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.
- 6.3. Les soumissionnaires doivent également présenter des propositions suffisamment détaillées pour démontrer qu'elles sont conformes aux spécifications techniques et aux délais d'exécution visés dans le RPAO.
- 6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.

Article 7 : Visite du site des travaux

- 7.1. Il est conseillé au soumissionnaire de visiter et d'inspecter le site des travaux et ses environs et d'obtenir par lui-même, et sous sa propre responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation de l'offre et l'exécution des travaux. Les coûts liés à la visite du site sont à la charge du Soumissionnaire.



- 7.2) le Maître d'Ouvrage est tenu d'autoriser le Soumissionnaire qui en fait la demande et ses employés ou agents, à pénétrer dans ses locaux et sur ses terrains aux fins de la ladite visite, mais seulement à la condition expresse que le Soumissionnaire, ses employés et agents dégagent le Maître d'Ouvrage, ses employés et agents, de toute responsabilité pouvant en résulter et les indemnisent si nécessaire, et qu'il demeure responsable des accidents mortels ou corporels, des pertes ou dommages matériels, coûts et frais encourus du fait de cette visite.
- 7.3) Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'adjudication, dans des zones réservées à cet effet (C.A.P. R.C.A.O.)



B. Dossier d'Appel d'Offres

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1 Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-dessous :

Pièce n°1 Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatif aux travaux d'Appel d'Offres ;

Pièce n°1 Le DAO d'Appel d'Offres (DAO) ;

Pièce n°2 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n°3 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n°4 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;

Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce n° 6 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce n°7 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce n°8 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°9 Le modèles de marché

a. Le cadre du planning d'exécution ;

b. Modèles de fiches de présentation du matériel, personnel et références ;

c. Modèle de lettre de soumission ;

d. Modèle de caution de soumission ;

e. Modèle de cautionnement définitif ;

f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;

g. Modèle de caution de retenue de garantie en remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce n° 10 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

a. Modèle de marché ;

Pièce n° 11 Justificatifs des études préalables à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 12 La liste des établissements bancaires et organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante

3.2 Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards audit dossier.

Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours

9.1 Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'Autorité Contractante par écrit ou par courrier électronique (télécopie ou e-mail) à



adresser de l'Autorité Contractante indiquée dans le JAOI avec copie au Maître d'Œuvre.
Cependant, l'Autorité Contractante répondra par écrit à toute demande d'éclaircissement reçue au
moins quatorze (14) jours pour les (AOI) Vingt et un (21) jours pour les (AOI) avant la date limite de
dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Autorité Contractante indiquée dans le JAOI avec copie au Maître d'Œuvre
son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires avant achete le Dossier d'Appel d'Offres.

9.2 Toute la y addition de l'Appel d'Offres en réponse de la notice de l'Appel d'Offres et
l'additif des offres pour soumissionnaires possédant des services liés avec la présidence de l'Assemblée des
membres de la Commission Nationale de l'Intégrité des Fonctionnaires (CINIF) de

9.3 Le mandant adresse une copie de l'offre requête à l'Autorité Contractante et à l'Organisme chargé de la
Régulation et au Président de la Commission.

9.4 L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise au
MINMAP et à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics ;

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

10.1, L'Autorité Contractante peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour tout motif, que
ce soit à son initiative ou consécutivement à une saisine d'un soumissionnaire modifier le Dossier
d'Appel d'Offres en publiant un additif

10.2. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du
RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié par tout moyen laissant trace écrite à tous les
soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

10.3. Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la
préparation de leurs offres, l'Autorité Contractante pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite
de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.



C. Préparation des offres

Article 11 : Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. L'Autorité Contractante et le Maître d'Ouvrage ne sont en aucun cas responsables de ces frais, ni feroient les régler quel qu'en soit le débiteur, ou l'issue de la procédure d'ouverture d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

L'offre, quel qu'en soit le mode de présentation, sera établie en français. Toutefois, entre le Soumissionnaire et l'Autorité Contractante seront validés en français ou en anglais. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais ; auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO dûment remplis et regroupés en trois volumes :

a. Volume 1 : Dossier administratif

Il comprend :

i. Tous les documents attestant que le soumissionnaire :

- A souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
- A acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit ;
- N'est pas en état de liquidation judiciaire ou en faillite ;
- N'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.

ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;

iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le Soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RGAO ;

b. Volume 2 : Offre technique

b.1. Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir

par les soumissionnaires pour justifier les critères de qualification mentionnés à l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de la proposition technique des soumissionnaires, notamment une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réaliser (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.)

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;



2 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

h 4 Commentaires (facultatifs)

Un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions

Annexe 2 : Offre financière

(= RPAO) indique les éléments permettant de justifier le prix des travaux à souder

1. La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, datée et datée.
2. Le bordereau des prix unitaires dûment rempli
3. Le détail estimatif dûment rempli
4. Le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires
5. L'échéancier prévisionnel de paiements le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'Article

17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de Caution de Soumission.

13.2. Si, conformément aux dispositions du RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un lot.

Article 14 : Montant de l'offre

14.1. Sauf indication contraire figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres, le montant du marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1.1 du RGAO, sur la base du Bordereau des Prix et du Détail Quantitatif et Estimatif chiffrés présentés par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du Détail quantitatif et estimatif.

14.3. Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur Marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre.

14.4. Si les clauses de révision et/ou d'actualisation des prix sont prévues au marché, la date d'établissement des prix initiaux, ainsi que les modalités de révision et/ou d'actualisation desdits prix doivent être précisées. Etant entendu que tout Marché dont la durée d'exécution est au plus égale à un (1) an ne peut faire l'objet de révision de prix.

14.5. Tous les prix unitaires assortis des quantités doivent être justifiés par des sous-détails établis conformément au cadre proposé à la pièce N°8 du DAO

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous, l'option applicable étant celle retenue dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale.

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif



sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission le ou les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir les besoins en monnaies étrangères (sans exclure) au financement de tels montants de paye monnaies de l'ensemble de l'ensemble du marché.

b. Les pourcentages de change et/ou la parts d'achat de la monnaie nationale de l'offre de monnaie nationale sont spécifiés en la soumission et/ou au moment de la soumission et/ou d'achat de la monnaie nationale. Ils sont indiqués dans la soumission et/ou au moment de la soumission et/ou d'achat de la monnaie nationale.

15.3. Option B - Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux que le soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre éligible largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaies nationale et étrangère et de justifier que les montants inclus dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé de ses besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des monnaies étrangères restant à payer sur le montant du marché peut être révisée d'un commun accord par l'Autorité Contractante et l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modification survenue dans les besoins en devises au titre du marché.

15.6. Pour les Appels d'Offres Nationaux, la monnaie utilisée est le franc CFA.

Article 16 : Validité des offres

16.1. Les offres doivent demeurer valables pendant la période spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres à compter de la date de remise des offres fixée par l'Autorité Contractante, en application de l'article 22 du RGAO. Une offre valable pour une période plus courte sera rejetée par l'Autorité Contractante comme non conforme.

16.2. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Autorité Contractante peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation du délai de validité. La demande et les réponses qui lui seront faites le seront par écrit (ou par télécopie). La validité de la caution de soumission prévue à l'article 17 du RGAO sera de même prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de prolonger la validité de son offre sans perdre sa caution de soumission. Un soumissionnaire qui consent à une prolongation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

16.3. Lorsque le marché ne comporte pas d'article de révision de prix et que la période de validité des offres est prorogée de plus de soixante (60) jours, les montants payables au soumissionnaire retenu, seront actualisés par application de la formule y relative figurant à la demande de prorogation que l'Autorité



Contractante adressera aux) soumissionnaires)

La période d'actualisation ira de la date de dépassement des soixante (60) jours à la date de notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des travaux au soumissionnaire retenu, tel que prévu par le CGAP. L'effet de l'actualisation n'est pas pris en considération aux fins de l'évaluation des offres.

Article 17 : Caution de soumission

17.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission du montant égalité de la somme des offres, ou toute autre somme de son offre.

17.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres, d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité Contractante. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date limite initiale de validité des offres, ou de toute nouvelle date limite de validité demandée par l'Autorité Contractante et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

17.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

17.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

17.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

17.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre durant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 38 du RGAO, ou

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO,

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires

18.1. Lorsque les travaux peuvent être exécutés dans des délais d'exécution variables, le RPAO précisera ces délais, et indiquera la méthode retenue pour l'évaluation du délai d'achèvement proposé par le soumissionnaire

à l'intérieur des délais spécifiés. Les offres proposant des délais au-delà de ceux spécifiés seront considérées comme non conformes.

18.2. Excepté dans le cas mentionné à l'Article 18.3 ci-dessous, les soumissionnaires souhaitant offrir des variantes techniques doivent d'abord chiffrer la solution de base de l'Autorité Contractante telle que décrite dans le Dossier d'Appel d'Offres, et fournir en outre tous les renseignements dont l'Autorité Contractante a besoin pour procéder à l'évaluation complète de la variante proposée, y compris les plans, notes de calcul, spécifications techniques, sous-détails de prix et méthodes de construction proposées, et tous autres détails utiles. L'Autorité Contractante n'examinera que les variantes techniques, le cas échéant, du soumissionnaire dont l'offre conforme à la solution de base a été



évaluées la moins disante.

18.2. Quand les soumissionnaires sont autorisés, suivant le RPAO, à soumettre directement des variantes techniques pour certaines parties des travaux, ces parties de travaux doivent être décrites dans les Spécifications techniques. De telles variantes seront évaluées suivant leur mérite propre en accord avec les dispositions de l'Article 32.2(e) du RPAO.

Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres

19.1. Il est précisé que le RPAO est approuvé définitivement par le Soumissionnaire par écrit écrit à l'article 2 une réunion préparatoire qui se tiendra aux lieux et dates indiqués dans le RPAO.

19.2. La réunion préparatoire aura pour objet de fournir des éclaircissements et réponses à toute question qui pourrait être soulevée à ce stade.

19.3. Il est demandé au Soumissionnaire, autant que possible, de soumettre toute question par écrit de façon qu'elle parvienne à l'Autorité Contractante au moins une semaine avant la réunion préparatoire. Il se peut que le Maître d'Ouvrage ne puisse répondre au cours de la réunion aux questions reçues trop tard. Dans ce cas, les questions et réponses seront transmises selon les modalités de l'Article 19.4 ci-dessous.

19.4. Le procès-verbal de la réunion, incluant le texte des questions posées et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Toute modification des documents d'appel d'offres énumérés à l'Article 8 du RGAO qui pourrait s'avérer nécessaire à l'issue de la réunion préparatoire sera faite par l'Autorité Contractante en publiant un additif conformément aux dispositions de l'Article 10 du RGAO, le procès-verbal de la réunion préparatoire ne pouvant en tenir lieu.

19.5. Le fait qu'un soumissionnaire n'assiste pas à la réunion préparatoire à l'établissement des offres ne sera pas un motif de disqualification.

Article 20 : Forme et signature de l'offre

20.1. Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'Article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "ORIGINAL". De plus, le Soumissionnaire soumettra le nombre de copies requis dans les RPAO, portant l'indication "COPIE". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile (dans le cas des copies, des photocopies sont également acceptables) et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du Soumissionnaire, conformément à l'Article 6.1 (a) ou 6.2 (c) du RGAO, selon le cas. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

20.3. L'offre ne doit comporter aucune modification, suppression ni surcharge, à moins que de telles corrections ne soient paraphées par le ou les signataires de la soumission.



D. Dépôt des offres

Article 21 : Cachetage et marquage des offres

21.1. Le Soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de l'offre dans deux enveloppes scellées et scellées portant la mention « OFFRE » et « OFFRE » signés et scellés. Les enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra porter aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

21.2. Les enveloppes doivent :

- a. Porteront à l'adresse de l'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ;
- b. Porteront le nom du projet ainsi que l'objet et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres indiqués dans le RPAO, et la mention "À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"

21.3. Les enveloppes intérieures porteront également le nom et l'adresse du Soumissionnaire de façon à permettre à l'Autorité Contractante de renvoyer l'offre scellée si elle a été déclarée hors délai conformément aux dispositions des articles 23 et 24 du RGAO.

21.4. Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme indiqué aux articles 21.1 et 21.2 susvisés, l'Autorité Contractante ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément.

Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

22.1. Les offres doivent être reçues par l'Autorité Contractante à l'adresse spécifiée à l'article 21.2 du RPAO au plus tard à la date et à l'heure spécifiées dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

22.2. L'Autorité Contractante peut, à son gré, reporter la date limite fixée pour le dépôt des offres en publiant un additif conformément aux dispositions de l'article 10 du RGAO. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Autorité Contractante et des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Article 23 : Offres hors délai

Toute offre parvenue à l'Autorité Contractante après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Autorité Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT » et « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera préparée, cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.



24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RAO.



E. Ouverture des plis et évaluation des offres

Article 25 : Ouverture des plis et réunion

25.1. L'ouverture de tous les plis se fait en un temps, technique pour les projets complexes conformément aux ayant fait l'objet d'une procédure de préqualification. L'ouverture peut se faire en deux temps.

La Commission de Passation des Marchés procédera à l'ouverture des plis en un ou deux temps et en présence des représentants des soumissionnaires concernés qui souhaitent y assister, aux dates, heures et adresses indiquées dans le T.M.P. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signeront un registre ou une feuille attestant leur présence.

25.2. Dans un premier temps, les enveloppes marquées « Retrait » seront ouvertes et leur contenu annoncé à haute voix, tandis que l'enveloppe contenant toute correspondance sera renvoyée au soumissionnaire sans être ouverte. Le retrait d'une offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le retrait et si cette notification est lue à haute voix. Ensuite, les enveloppes marquées « Offre de Remplacement » seront ouvertes et annoncées à haute voix et la nouvelle offre correspondante substituée à la précédente qui sera renvoyée au Soumissionnaire concerné sans avoir été ouverte. Le remplacement d'offre ne sera autorisé que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander le remplacement et est lue à haute voix. Enfin, les enveloppes marquées « modification » seront ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante. La modification d'offre ne sera autorisée que si la notification correspondante contient une habilitation valide du signataire à demander la modification et est lue à haute voix. Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront ensuite évaluées.

25.3. Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du soumissionnaire annoncé à haute voix ainsi que la mention éventuelle d'une modification, le prix de l'offre, y compris tout rabais (en cas d'ouverture des offres financières) et toute variante le cas échéant, l'existence d'une garantie d'offre si elle est exigée, et tout autre détail que l'Autorité Contractante peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation.

25.4. Les offres (et les modifications reçues conformément aux dispositions de l'article 24 du RGAO) qui n'ont pas été ouvertes et lues à haute voix durant la séance d'ouverture des plis, quelle qu'en soit la raison, ne seront pas soumises à évaluation.

25.5. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative, leurs prix, leurs rabais, et leurs délais ainsi que la composition de la sous-commission d'analyse. Une copie dudit procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

25.6. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le président de la commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Chef de structure auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.



Article 25 : Caractère confidentiel de la procédure

- 25.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires et à la proposition d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du Marché n'aura pas été rendue publique, sous peine de disqualification de l'offre du Soumissionnaire et de la suspension des droits de toutes celles dans le domaine des Marchés publics.
- 25.2. Toute information divulguée par un soumissionnaire ou un tiers au sujet de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres, de la vérification de la qualification des soumissionnaires et de la proposition d'attribution du Marché sera considérée comme divulguée à l'extérieur de la Commission d'Analyse pour autant qu'elle n'est pas destinée à être divulguée.
- 25.3. Malgré tout les dispositions de l'alinéa 25.2, après l'ouverture des plis et l'attribution du Marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec l'Autorité Contractante pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante

- 27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, la Commission de Passation des Marchés peut, si elle le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la sous-commission d'analyse lors de l'évaluation des soumissions conformément aux dispositions de l'Article 30 du RGAO.
- 27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

Article 28 : Détermination de la conformité des offres

- 28.1. La Sous-commission d'analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés, et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.
- 28.2. La Sous-commission d'analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèques.
- 28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécifications du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui
- i. Affecte sensiblement l'étendue, la qualité ou la réalisation des Travaux ;
 - ii. Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits de l'Autorité Contractante ou ses obligations au titre du Marché ;
 - iii. Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.
- 28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés Compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.



28.3. L'Agence Contractante se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification divergente ou réserve. Les modifications divergentes, variantes et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être pris en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du soumissionnaire

La Sous-commission s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres, conformément aux critères de qualification établis à l'article 8 du RPAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'analyse vérifie en cas d'erreurs constatées conformément aux dispositions de l'appel d'offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé.

c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique confirmée par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

30.2. Le montant figurant dans la Soumission sera corrigé par la Sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

30.3. Si le Soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31 : Conversion en une seule monnaie

31.1. Pour faciliter l'évaluation et la comparaison des offres, la sous-commission d'analyse convertira les prix des offres exprimés dans les diverses monnaies dans lesquelles le montant de l'offre est payable en francs CFA.

31.2. La conversion se fera en utilisant le cours vendeur fixé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), dans les conditions définies par le RPAO.

Article 32 : Evaluation et comparaison des offres au plan financier

32.1. Seules les offres reconnues conformes, selon les dispositions de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'analyse.

32.2. En évaluant les offres, la sous-commission déterminera pour chaque offre le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :

a. En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO.

b. En excluant les sommes provisionnelles et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le Détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon compétitive comme spécifié dans le RPAO ;



- c. En maintenant en une seule main le montant des lots (a) et (b) prévus conformément aux dispositions de l'article 31.2 du RPAO.
- d. En ajoutant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- e. En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO.
- f. En cas de soumission portant sur des lots séparés, le RPAO et les spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.
- g. Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 16.0 du RPAO et aux spécifications techniques, les variantes techniques proposées, si elles sont permises, seront évaluées suivant leur mérite propre et indépendamment du fait que le Soumissionnaire aura offert ou non un prix pour la solution technique spécifiée par l'Autorité Contractante dans le RPAO.

32.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, appliquées durant la période d'exécution du Marché, ne sera pas pris en considération lors de l'évaluation des offres.

32.4. Si l'offre évaluée la moins-disante est jugée anormalement basse ou est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation du Maître d'Ouvrage des travaux à exécuter dans le cadre du Marché, la commission peut à partir du sous-détail de prix fournis par le soumissionnaire pour n'importe quel élément, ou pour tous les éléments du Détail quantitatif et estimatif, vérifier si ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction et le calendrier proposé. Au cas où les justificatifs présentés par le soumissionnaire ne lui semblent pas satisfaisants, l'Autorité Contractante peut rejeter ladite offre après l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

Article 33 : Préférence accordée aux soumissionnaires nationaux

Les entrepreneurs nationaux bénéficient d'une marge de préférence nationale telle que prévue par le Code des Marchés Publics aux fins d'évaluation des offres.

Article 34 : Attribution

34.1. L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposés.

34.2. Si, selon l'Article 13.2 du RPAO, l'appel d'offres porte sur plusieurs lots, l'offre la moins-disante sera déterminée en évaluant ce marché en liaison avec les autres lots à attribuer concurremment, en prenant en compte les remises offertes par les soumissionnaires en cas d'attribution de plus d'un lot.

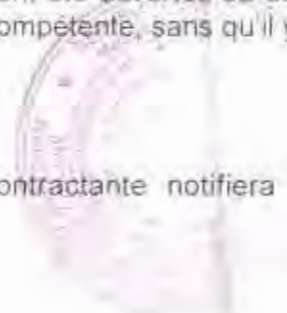
34.3. Toute attribution des marchés de Travaux se fait au Soumissionnaire remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères d'évaluation et présentant l'offre évaluée la moins-disante.

Article 35 : Droit de l'Autorité Contractante de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure

L'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de Ministre Délégué à la Présidence chargé des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offres infructueux après avis de la commission des marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 36 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, l'Autorité Contractante notifiera à



l'attributaire du marché par télécopie accompagnée par lettre accompagnée ou par tout autre moyen que la soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et le délai d'exécution.

Article 37 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

- 37.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire au sein d'une Commission Consultative, par laquelle il fut adressé, dans un délai maximum de cinq (05) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif ainsi qu'il est mentionné à l'article 36.1.2. des présentes.
- 37.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernées qui en font la demande.
- 37.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retenues dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.
- 37.4. En cas de recours, il doit être adressé à l'Autorité chargée des Marchés publics, avec copies à l'Agence de Régulation des Marchés Publics, à l'Autorité Contractante et au Président de ladite Commission.

Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

Article 38 : Signature du marché

- 38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis, et le cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.
- 38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.
- 38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

Article 39 : Cautionnement définitif

- 39.1. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement garantissant l'exécution intégrale des travaux.
- 39.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant TTC du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, et émise au profit du Maître d'ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 39.3. Les petites et moyennes entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 39.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Progrès

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'Appel d'Offres des Projets Desem et Ecom Desem
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Progress

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Campt Africa Post Desem /PAE
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)



En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles des Règlement Général de l'Appel d'Offres. Les numeros de la première colonne se réfèrent à l'Article correspondant du Règlement Général de l'Appel d'Offres. Les dispositions du RGAO non reprises dans le RPAO restent applicables.



Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Références
du RPAO

Généralités

1.1	<p>Définition des Travaux: Le projet d'interconnexion du Cameroun avec les Pays limitrophes à fibre optique et de liaisons de collecte d'un linéaire de 516 km s'inscrit dans les axes prioritaires du Projet Dorsale à Fibre Optique d'Afrique Centrale ou Central Africa TeleLink (CATL) afin de vulgariser l'utilisation des services informatiques pour toutes les couches de la population, les administrations publiques, les entreprises et les établissements et entreprises privées dans la mise en œuvre de ses services. C'est dans ce cadre que, à travers les fonds de contrepartie de projet, les fonds attribués au CATL/CCF seront équipés, mais doivent prioritairement être utilisés.</p> <p>Les travaux comprennent les prestations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux préliminaires ; - Gros œuvre – maçonnerie ; - Menuiserie bois - métallique - alu et vitrerie ; - Electricité et climatisation ; - Peinture ; - Plomberie et VRD; - Aménagement extérieurs. <p>Les travaux sont constitués en quatre lots de même consistance. Nom et adresse de l'Autorité Contractante Référence de l'Appel d'Offres : Ministre des Postes et Télécommunications s/c Cellule d'exécution du Projet CAB sise derrière Poste Centrale BP : 6061 Yaoundé Téléphone : (237) 222 23 55 01/677 55 10 97 Courriel (e-mail) : bissombipierre@yahoo.fr avec copie à ahmay77@yahoo.fr.</p>
1.2.	<p>Délai d'exécution : Le délai d'exécution de ce projet est de quatre (04) mois pour chaque lot.</p>
2.1	<p>Source(s) de financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831</p> <p>Nom de l'Emprunteur : Etat du Cameroun</p> <p>Nom du projet : Projet Dorsale à Fibre Optique d'Afrique Centrale</p>
4.1	<p>Liste des candidats pré-qualifiés, le cas échéant : NA</p>
5.1	<p>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services : Tout pays entretenant les relations commerciales avec le Cameroun.</p>
6	<p>Critères d'évaluation</p>



5.1.

Critères éliminatoires

Le non-respect de l'un des critères ci-dessous entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire et/ou l'annulation de l'offre.

- Présence d'un litige financier non réglé avec un fournisseur.
- Absence de la soumission de l'offre à l'issue de la séance de déballage.
- Absence de participation à une séance de conseil d'administration après un délai de 48 heures après la séance de déballage.
- Absence de références similaires.
- Le non-respect de critères essentiels.
- Absence d'engagement sur l'achèvement de l'ouvrage au plus tard le 31/12/2024 ou au plus tard le 31/12/2025 (selon le cas échéant) et/ou l'absence de garanties financières.

5.2.

Critères essentiels

Le système de notation des offres est binaire (oui/non) et portera sur les critères suivants :

- **Surface financière (attestation de solvabilité suivant modèle joint)** Au moins égale à 50 000 000 Fcfa pour le Lot1, 80 000 000 pour le Lot2 et 60 000 000 Fcfa pour le Lot3
- **Références du soumissionnaire dans les prestations similaires, au moins trois (03) marchés similaires (construction/réhabilitation) exécutés au cours des trois dernières années en tant qu'entrepreneur principal d'une valeur minimale cumulée de 150 000 000 (cent cinquante millions) Francs CFA.**
- **Expérience du personnel d'encadrement**

Poste	Qualifications	Années d'expérience au poste proposé
Un conducteur des travaux	Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 10 ans d'expérience	Participation à l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires (construction /réhabilitation) en tant que conducteur des travaux au cours des trois (03) dernières années.
Chef de chantier	Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 05 ans d'expérience	Participation à l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires (construction /réhabilitation) en tant que chef de chantier au cours des trois (03) dernières années.
Un responsable en électricité et câblage	Ingénieur des travaux de génie électrique (BAC + 3), (05) ans d'expérience	Participation à l'exécution d'au moins deux (02) marchés similaires (construction /réhabilitation) au cours des trois (03) dernières années.

NB : Ce critère est validé si et seulement si, toutes les exigences d'authentifications (constitution de l'enveloppe B) sont respectées.

- **Moyens logistiques :**
Le soumissionnaire doit établir qu'il dispose en propre ou en location les matériels suivants :
 - une (01) voiture Pickup double cabine pour le déplacement d'outils et de personnes,
 - un (01) compacteur manuel,
 - 02 échelles métalliques ;
 - 02 appareils de mesures de terre électrique.
- **Méthodologie et Organisation du travail :** présence d'une méthodologie et d'une organisation du travail
- **Chiffre d'affaire cumulé:**
Au moins égale à 150 000 000 FCFA au cours des trois (03) dernières années justifiées par la 1^{ère} et la dernière page des marchés/contrats **enregistrés** et assorti des PV correspondants.

12

Langue(s) de l'offre : Français ou Anglais

13.1

La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :



Annexe A - Mémoire d'offres administratives

- a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint)
- b. L'accord de groupement, le cas échéant ;
- c. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- d. Une attestation de solvabilité établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de soumission ou l'équivalent, dans un délai de trois (3) mois précédant la date de mise des offres ;
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant d'isi décrit par ici

N° du lot	Description du Lot	Montant de la caution de soumission en FCFA
1	Extrême-Nord – Nord - Adamaoua	1 960 000
2	Ouest – Nord-Ouest - Littoral – Sud-Ouest	3 200 000
3	Centre - Sud - Est	2 475 000

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des Offres, établie par un établissement agréé et habilité à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics par le Ministère chargé des finances :

- h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation ;
- i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse d'au moins de trois mois ;
- j. Une attestation de non redevance ;
- k. En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g, i étant uniquement présentés par le mandataire du groupement ;
- l. Absence d'engagement sur l'honneur de visite de site signé du soumissionnaire assortie d'un rapport de visite des sites ;
- m. Absence de Déclaration sur l'honneur du non abandon et de la non défaillance dans l'exécution des marchés suivant modèle joint



Enveloppe B – Volume II – Offre technique

Elle sera constituée d'éléments suivants :

N° Place	Désignation	Justification
B.1	Surface financière	- solvabilité de l'entreprise certifiée par une maison bancaire habilitée à délivrer les solutions d'un montant d'au moins égal à 50 000 000 FCFA pour le Lot 1 et 100 000 000 FCFA pour le Lot 2. - Trésorerie nette égale à 100 000 000 FCFA pour le Lot 1. - Trésorerie nette égale à 200 000 000 FCFA pour le Lot 2.
B.2	- Références de l'entreprise dans les marchés similaires - Commissionnaire dans les marchés similaires	- Références de l'entreprise dans le domaine de la prestation similaire à celles des travaux du présent lots (travaux de génie civil) pendant les dernières années (de 2015 à 2017) mentionnant le montant des marchés similaires (de 100 000 000 FCFA à 250 000 000 FCFA) - Copie certifiée conforme par l'autorité administrative (gouverneur, préfet sous préfet) de l'attestation de présentation de l'original du diplôme - CV daté et signé par l'intéressé
B.3	Personnel d'encadrement Un Conducteur des travaux Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 10 ans d'expérience Un Chef de chantier Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 05 ans d'expérience Un responsable en électricité et câblage Ingénieur des travaux de génie électrique (BAC + 3), 05 ans d'expérience	- diplôme - copie certifiée conforme par l'autorité administrative (gouverneur, préfet sous préfet), - attestation de présentation de l'original du diplôme - attestation de disponibilité dûment signée ; - CV daté et signé par l'intéressé
B.4	Moyens logistiques et matériel 01 Véhicule de liaison (pick up 4x4 /camionnette/camion banne) 01 compacteur manuel 02 appareils de mesure de terre électrique 02 échelles métalliques	Copies certifiées conformes des cartes grises par le service émetteur/contrat de location certifié, accompagné de la copie de la carte grise certifiée conforme par le service émetteur Copies factures certifiées conformes
B.5	Méthodologie et Organisation du travail	- Rapport de visite de site . - Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux. Elle sera faite sous forme d'une analyse des prestations à effectuer, l'approche technique ainsi que les dispositions complémentaires que le cabinet envisage mettre en œuvre pour exécuter les différents corps d'état ; - Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux - Délai d'exécution conforme aux délais prescrits par le DAO.
B.6	Chiffre d'affaire cumulé réalisé au cours des trois (03) dernière années	Au moins égale à 150 000 000 FCFA au cours des trois (03) dernières années justifiées par la 1 ^{ère} et la dernière page des marchés/contrats enregistrés et assorti des PV correspondants.
B.7	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	Paraphé à chaque page completé et signé à la dernière
B.8	Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP)	Paraphé à chaque page et signé à la dernière



Enveloppe C – Volume III : Offre financière

c.1. La soumission présentée à être, en original et six (06) copies, lisible, lisible, lisible et en vigueur, signée et datée.

c.2. Le Bordereau des Prix Unitaire dûment rempli.

c.3. Le détail quantitatif et estimatif dûment rempli.

c.4. Le Sous-Détail des prix selon la répartition par lots forfaitaires (présence de tous les détails de prix).

ND : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées

les uns des autres et être classés dans l'ordre de leur numéro d'ordre de manière à faciliter son examen.

Taux et monnaie de l'offre

14.3. Le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur, notamment la circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organisations subventionnées pour l'exercice 2018.

14.4. Les prix du marché *ne sont pas* révisables.

15.2. et 15.3. Monnaie(s) de l'offre et indication sur le taux de change : **Francs CFA**

Préparation et dépôt des offres

16.1. Période de validité des offres :
La période de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

17.1. Montant de la caution de soumission par lot :

N° du lot	Description du Lot	Montant de la caution de soumission en FCFA
1	Extrême-Nord – Nord - Adamaoua	1 960 000
2	Ouest – Nord-Ouest - Littoral – Sud-Ouest	3 200 000
3	Centre - Sud - Est	2 475 000

19.1. Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres : NA

20.1. Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : un (01) Original et six (06) copies



31.2. Adresse de l'Autorité Contractante à utiliser pour l'envoi des offres :
 Cellule d'exécution du Budget C.A.F. des Bâtiments Publics Centre de la zone 4000 Yaoundé
 Téléphone : (237) 222 22 55 01/077 55 10 07 Tél-fax : (237) 222 21 54 00 / 077 21 55 02 Courriel :
 mail:blissoumbilama@yahooposte.yaounde.cm ou alina@TTC.yaounde.fr
 numéro de l'Appel d'Offres : **APPEL D'OFFRES NATIONAL COUVERT**
N° **IAONO/11/PTICEP-CAB/ICSPM/2018 DU**

32.1. Date et heure limite de dépôt des offres : le **15 SEPT 2018** 13 heures

32.2. Date et heure limite de dépôt des offres : le **15 SEPT 2018** 14 heures

Evaluation et comparaison des offres

31.2. Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie :
 Le franc CFA
 Source du taux de change : La Banque des Etats de l'Afrique Centrale
 (BEAC) Date du taux de change :

32.2. (e) Le délai d'exécution sera évalué comme suit : **quatre (04) mois**

32.2. (g) La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante : **NA**

33.1. Les soumissionnaires nationaux bénéficient marge de préférence nationale au cours de l'évaluation : **NA**

Attribution du marché

34.1 et 34.2. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui remplira les critères de qualification techniques et financières requises et dont l'offre sera évaluée la moins disante.
 Un soumissionnaire peut être attributaire de plus d'un lot s'il propose un personnel d'encadrement et des moyens logistiques distincts par lot soumissionné

Cautionnement définitif

39.1 et 39.2. Dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante, l'entrepreneur fournira au Maître d'Ouvrage un cautionnement de 5 % du montant TTC garantissant l'exécution intégrale des travaux.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central Africa Backbone (CAB) /
Project execution cell

Avie d'Appel d'Offres N° *MA/0001/TICEP/CA/2018/02018* dt
POUR L'AMENAGEMENT DES LOGAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n°4 :Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)





REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Famille

MINISTERE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Postes & Télécommunications
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Family

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Country Office Post-Telecom (COPTE)
Project execution cell

Autre intitulé de l'Office : AP

ACQUISITION, CARACTERISATION

POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n°5 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)



Chapitre I : Généralités

Article 1	Objet du marché	49
Article 2	Établissements de référence du marché	49
Article 3	Définitions et attributions (CCAG Article 3 complété)	49
Article 4	Langue et loi réglementaire applicables	50
Article 5	Pièces constitutives du marché (CCAG Article 4)	50
Article 6	Textes généraux applicables	50
Article 7	Communication (CCAG Articles 6 et 10 complétés)	51
Article 8	Ordres de service (CCAG Article 8)	51
Article 9	Marchés à tranches conditionnelles (CCAG Article 9)	52
Article 10	Personnel de l'entrepreneur (CCAG Article 15 complété)	52

Chapitre II : Clauses Financières.

Article 11	Garanties et cautions (CCAG Articles 29 et 41 complétés)	53
Article 12	Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)	53
Article 13	Lieu et mode de paiement	53
Article 14	Variation des prix (CCAG Article 20)	53
Article 15	Formules de révision des prix (CCAG Article 21)	54
Article 16	Formules d'actualisation des prix (CCAG Article 21)	54
Article 17	Travaux en régie (CCAG Article 22 complété)	54
Article 18	Valorisation des travaux (CCAG Article 23)	54
Article 19	Valorisation des approvisionnements (CCAG Article 24 complété)	54
Article 20	Avances (CCAG Article 28)	54
Article 21	Règlement des travaux (cf. art. 26, 27 et 30 CCAG complétés)	54
Article 22	Intérêts moratoires (CCAG Article 31)	55
Article 23	Pénalités de retard (CCAG Article 32 complété)	55
Article 24	Règlement en cas de groupement d'entreprises (CCAG Article 33)	56
Article 25	Décompte final (CCAG Article 34)	56
Article 26	Décompte général et définitif (CCAG Article 35)	56
Article 27	Régime fiscal et douanier (CCAG Article 36)	56
Article 28	Timbres et enregistrement des marchés (CCAG Article 37)	57



Chapitre III : Exécution des Travaux

Article 29	: Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)	55
Article 30	: Rôles et responsabilités de l'entrepreneur (CCAG Article 40)	56
Article 31	: Mise à disposition des documents et du site (CCAG Article 42)	58
Article 32	: Assurances des ouvrages et responsabilités civiles (CCAG Article 45)	58
Article 33	: Consistance des travaux (CCAG Article 46)	56
Article 34	: Preuves à fournir par l'entrepreneur (CCAG Article 48 complété)	56
Article 35	: Organisation et aspects des chantiers (CCAG Article 50)	57
Article 36	: Implantation des ouvrages (CCAG Article 52)	60
Article 37	: Sous-traitance (CCAG Article 54)	60
Article 38	: Laboratoire de chantier et essais (CCAG Article 55)	60
Article 39	: Journal de chantier (CCAG Article 56 complété)	60
Article 40	: Utilisation des explosifs (CCAG Article 60)	61

Chapitre IV : De la réception

Article 41	: Réception provisoire (CCAG Article 67)	61
Article 42	: Documents à fournir après exécution (CCAG Article 68)	62
Article 43	: Délai de garantie (CCAG Article 70)	62
Article 44	: Réception définitive (CCAG Article 72)	62

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 45	: Résiliation du marché (CCAG Article 74)	63
Article 46	: Cas de force majeure (CCAG Article 75)	64
Article 47	: Différends et litiges (CCAG Article 79)	64
Article 48	: Edition et diffusion du présent marché	64
Article 49 et dernier	: Entrée en vigueur du marché	64



Chapitre I : Généralités

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet : l'aménagement des locaux de la Compagnie en vue d'abriter les archives et le courrier hybride ainsi que les centres publics multiservices

Article 2 : Procédure de passation du marché

Le présent marché a été passé en vertu de l'avis d'attribution n° 00000966/MPT/SG/DIR/PVT du 13 Mars 2018

Article 3 : Définitions des abréviations

3.1. Définitions générales

- L'Autorité contractante est : **le Ministre des Postes et Télécommunications**. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés publics et à l'organisme chargé de la régulation
- L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des travaux est : **le Ministre en charge des Marchés publics** ;
- Le Maître d'Ouvrage est : **Le Ministre des Postes et Télécommunications**. Il représente l'administration bénéficiaire des travaux ;
- Le Chef de service du marché est : **Le coordonnateur du Projet CAB** ; Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est : **le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières** ;
- Le Maître d'Œuvre ayant mené les études préalables est : **Mission Conjointe MINPOSTEL, CAMPOST, CEP/CAB ET MINDCAF. Numéro de mandat N°00000966/MPT/SG/DIR/PVT du 13 Mars**
- Le Maître d'Œuvre du présent marché ou la mission de contrôle est : **Equipe conjointe MINMAP-MINPOSTEL -CAMPOST** ci-après désigné Maître d'Œuvre suivant autorisation du MINMAP N° 002852/L/PR/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/CE1/CEA1 du 02 Mai 2018 ;
- L'entrepreneur est : NA.

3.2. Nantissement

Le présent marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : **la Caisse Autonome d'Amortissements** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **le Coordonnateur du Projet CAB** ;
- L'organisme ou le responsable chargé du paiement est : **le Ministre des Postes et Télécommunications** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est : **le Coordonnateur du Projet CAB s/c le Ministre des Postes et Télécommunications**

4.3. Attribution de la mission exécution, suivi et contrôle,

4.3.1 Missions | suivi et contrôle des prestations

Article 4 : Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est la [Français ou l'Anglais]

4.2. L'entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements en vigueur en République du Cameroun et en particulier ceux relatifs à l'exécution des marchés.

Et ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent marché restent à être modifiés après la signature du marché, les coûts évolutifs qui en résulteraient directement seraient pris en compte sans aucun préjudice pour aucune partie.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

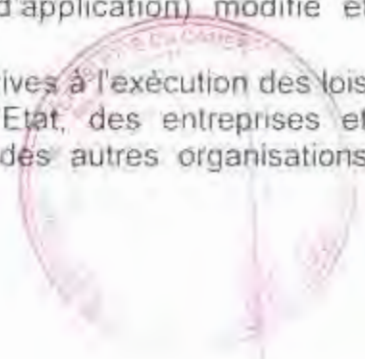
Les pièces contractuelles constitutives du présent marché sont par ordre de priorité

1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
2. La soumission de l'entrepreneur et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
4. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Les éléments propres à la détermination du montant du marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires, l'état des prix forfaitaires, le détail ou le devis estimatif, la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux mis en vigueur par arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;

Article 6 : Textes généraux applicables

Le présent marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;
2. Le décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics
3. le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
4. Le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
7. la circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des entreprises et établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organisations subventionnées pour l'exercice 2018 ;



- 8. Les DTI pour les travaux de bâtiment ;
- 9. Les normes en vigueur ;
- 11. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7 : Communication

7.1. Tout document susceptible d'être communiqué par l'entrepreneur à l'occasion de l'exécution des travaux devra être communiqué au Maître d'Ouvrage en plusieurs exemplaires. Celui-ci sera transmis au Bureau d'Etudes des Travaux Publics (BET) chargé de l'étude de la conception des ouvrages, ainsi qu'au Chef de service des Travaux Publics (CSTP) chargé de la surveillance des Travaux Publics (STP) et au Maître d'Ouvrage.

- a. Dans le cas où l'entrepreneur est le destinataire les correspondances seront adressées à Madame/Monsieur :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 8.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du lieu de réalisation des travaux.

- b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire Madame/Monsieur le: **Ministère des Postes et Télécommunications** avec copie adressée dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur du marché.

7.2. L'entrepreneur adressera toutes notifications écrites ou correspondances au Maître d'Œuvre, avec copie au Chef de service

Article 8 : Ordres de service

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'ordre de service de commencer les travaux est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef de service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché et au Maître d'œuvre.

8.2 Sur proposition du Maître d'Ouvrage, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché seront signés par lui-même et notifiés au Cocontractant par le Chef service du marché avec copie à l'Ingénieur du marché et au Maître d'œuvre.

8.3 Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal du chantier seront directement signés par le Chef de service des Marchés et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur ou le Maître d'œuvre avec copie à l'Autorité Contractante.
Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5 Les ordres de service de suspension et de reprise des travaux, pour cause d'intempéries ou autre cas de force majeure, seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés au Cocontractant avec copie au Chef de service, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.6 Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de



patente seront signés par le Chef de Service sur proposition de l'ingénieur et revués par le Cocontractant par l'ingénieur.

8.7 Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le Cocontractant d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9 : Marchés à tranches conditionnelles (N/A)

Les travaux comportent une ou plusieurs tranches.

A la fin d'une tranche, le maître d'ouvrage procédera à la réception des travaux et délivrera une attestation de bonne exécution à l'entrepreneur. Cette attestation conditionnera le début de la tranche conditionnelle suivante.

9.2 Le délai imparti pour la notification de l'ordre de service de commencer une tranche conditionnelle est de : *[À préciser]*

Article 10 : Matériel et personnel de l'entrepreneur

10.1 Toute modification, même partielle, apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, l'entrepreneur le fera remplacer par un personnel de compétence (qualifications et expérience) au moins égale.

10.2 En tout état de cause, les listes du personnel d'encadrement à mettre en place seront soumises à l'agrément du Maître d'œuvre dans les quinze (15) jours qui suivent la notification de l'ordre de service de commencer les travaux. Le Maître d'Œuvre disposera de huit (8) jours pour notifier par écrit son avis avec copie au Chef de service. Passé ce délai, les listes seront considérées comme approuvées.

10.3 Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du marché tel que visé à l'article 45 ci-dessous.

10.4 L'entrepreneur utilisera le matériel approprié proposé dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

10.5 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité contractante.



Chapitre II : Clauses financières

Article 11 : Garanties et cautions (CCAG articles 29 et 41)

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de signature du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai de six mois suivant la date de réception définitive des travaux à la date d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

11.2. Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

11.3. Cautionnement d'avance de démarrage

20% du montant TTC du marché cautionné à 100% par une banque de 1^{ère} catégorie et remboursée par déduction sur les acomptes à verser à l'entrepreneur pendant l'exécution du marché.

Article 12 : Montant du marché (CCAG Articles 18 et 19 complétés)

Le montant du présent marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) ; soit :

- Montant HTVA : _____ (_____) francs CFA
- Montant de la TVA : _____ (_____) francs CFA
- Montant de la TSR et/ou l'AIR : _____ (_____) francs CFA
- Net à percevoir = HTVA-(TSR et/ou AIR) (_____) francs CFA.

Article 13 : Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues de la manière suivante :

- a. Pour les règlements en francs CFA, soit (montant en chiffres et en lettres HTVA), par crédit au compte n° _____ ouvert au nom de l'entrepreneur à la banque _____.
- b. Pour les règlements en devises, (le cas échéant) soit (montant en chiffres et en lettres HTVA), par crédit au compte n° _____ ouvert au nom de l'entrepreneur à la banque _____.

Article 14 : Variation des prix (CCAG Article 20)

14.1 Les prix sont fermes et non révisibles

- a. Les acomptes payés à l'entrepreneur au titre des avances ne sont pas révisibles.
- b. La révision est « gelée » à l'expiration du délai contractuel, sauf en cas de baisse des prix.



14.2 Modalités d'actualisation des prix (le cas échéant) TVA

Article 15 : Formules de révision des prix (CCAG article 21)

Non applicable

Article 16 : Modalités de révision des prix (le cas échéant)
(CCAG article 21)

Non applicable

Article 17 : Travaux en régie (CCAG Article 22 complété)

Non applicable

Article 18 : Valorisation des travaux (CCAG article 23)

Ce marché est à prix unitaires

Article 19 : Valorisation des approvisionnements (CCAG article 24 complété)

Non applicable

Article 20 : Avances (CCAG article 28)

20.1. Le Maître d'Ouvrage accordera une avance de démarrage [égale à 20 % du montant du marché]

20.2 Cette avance dont la valeur ne peut excéder vingt pour cent (20%) du prix initial TTC du marché, est cautionnée à cent pour cent (100%) par un établissement bancaire de droit camerounais ou un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur, et remboursée par déduction sur les acomptes à verser à l'entrepreneur pendant l'exécution du marché, suivant des modalités définies dans le CCAP.

20.3 La totalité de l'avance doit être remboursée au plus tard dès le moment où la valeur en prix de base des prestations réalisées atteint quatre-vingt pour cent (80%) du montant du marché.

20.4 Au fur et à mesure du remboursement des avances, le Maître d'Ouvrage donnera la mainlevée de la partie de la caution correspondante, sur demande expresse de l'entrepreneur.

Article 21 : Règlement des travaux (cf. art.26, 27 et 30 CCAG complétés)

21.1. Constatation des travaux exécutés

Avant le 30 de chaque mois, l'entrepreneur et le Maître d'Œuvre établissent un attachement contradictoire qui récapitule et fixe les quantités réalisées et constatées pour chaque poste du bordereau au cours du mois et pouvant donner droit au paiement.

21.2 Décompte mensuel

Au plus tard le cinq (5) du mois suivant le mois des prestations, l'entrepreneur remettra en sept (07)



administratif au 15/01/2019. Pour les marchés de fourniture publique mentionnés dans le tableau TVA et un décompte du montant des taxes) selon le régime de TVA et l'État sont le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'adjudication du marché, depuis le début de celui-ci.

Seul le décompte hors TVA sera réglé à l'entrepreneur. Le décompte du montant des taxes formé par toutes les taxes afférentes aux objets du marché et toutes les autres.

Le montant et la date de l'acompte à payer à l'entrepreneur sera mentionné comme suit :

« Montant et date de l'acompte à payer à l'entrepreneur »

- 2,2% verse au Trésor public au titre de l'Etat du par l'entrepreneur.

Le Maire d'œuvre disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de service du marché les décomptes qu'il a approuvés.

L'ingénieur disposera d'un délai de sept (7) jours pour transmettre au chef de service du marché, les décomptes qu'il a approuvés de façon à ce qu'ils soient en sa possession au plus tard le 12 du mois.

Le chef de service dispose d'un délai de quatorze (14) jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au Ministère en charge des Marchés Publics pour visa préalable.

Les paiements seront effectués par le _____ dans un délai maximum de _____ jours calendaires à compter de la remise du décompte approuvé.

21.3. Décompte d'avance de démarrage

21.4 Visa préalable au paiement du décompte général et définitif

La transmission de tout décompte à l'Organisme payeur en vue du paiement sera subordonnée au visa préalable du MINMAP. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise à son représentant sur le site le cas échéant.

Article 22 : Intérêts moratoires (CCAG Article 31)

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 167 du décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 23 : Pénalités (CCAG Article 32 complété)

A. Pénalités de retard

23.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- Un deux millièmes (1/2000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché ;
- Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

23.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base et de ses avenants éventuels

P. Pénalités applicables (MA)

23.3. Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le cocontractant est passible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat notamment :

- Remise tardive des assurances
- ...

Article 24 : Règlement en cas de groupement d'entreprises (CCAG Article 33) : MA

24.1. Indiquer en cas de groupement d'entreprises le mode de paiement des co-traitants et sous-traitants, le cas échéant.

24.2. Indiquer le mode de paiement des sous-traitants, le cas échéant.

Article 25 : Décompte final (CCAG Article 34)

25.1. Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de 15 jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble

25.2. *le Chef de service dispose de 07 jours pour notifier le projet rectifié et accepté au Maître d'Œuvre,*

25.3. *L'entrepreneur dispose de 07 jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature*

Article 26 : Décompte général et définitif (CCAG Article 35)

26.1. *L'ingénieur du marché dispose de 07 jours pour établir le décompte général et définitif à l'entrepreneur après la réception définitive*

A la fin de période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, *L'ingénieur du marché* dresse le décompte général et définitif du marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

26.2. *L'entrepreneur dispose de 07 jours pour renvoyer le décompte général et définitif revêtu de sa signature*

Article 27 : Régime fiscal et douanier (CCAG Article 36)

Le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur, notamment la circulaire n°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de



financée au sein et au profit de l'ensemble des collectivités (État, zones agricoles et établissements publics, des collectivités territoriales décentralisées et des autres organismes mentionnés) pour l'exercice 2016.

Article 28 : Timbres et enregistrement des marchés (CCAG Article 37)

Sept (07) exemplaires originaux du marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais de l'entrepreneur, conformément à la réglementation en vigueur (CG) selon les termes de la CCAG-OND.



CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

Article 29 : Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment (noté en volume des travaux)
[Cf.CCTF]

Article 30 : Obligations du Maître d'Ouvrage

(Article 111 du CCTF)

Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission et de lui garantir la sécurité des personnes et des biens.

30.2 Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission

Article 31 : Délais d'exécution du marché (CCAG Article 38)

31.1. Le délai d'exécution des travaux objet du présent marché est de quatre (04) Mois pour chaque lot

31.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux

Article 32 : Rôles et responsabilités de l'entrepreneur (CCAG Article 40)

Le planning détaillé et général d'avancement des travaux sera communiqué au Maître d'Œuvre en six (06) exemplaires.

Article 33 : Mise à disposition des documents et du site (CCAG Article 42)

L'exemplaire reproductible des plans figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres sera remis par le Chef de service au cocontractant.

Le Maître d'Ouvrage met le site des travaux et ses voies d'accès à la disposition de l'entrepreneur en temps utile et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Article 34 : Assurances des ouvrages et responsabilités civiles (CCAG Article 45)

Les polices d'assurances suivantes sont requises au titre du présent Marché ci-après dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du marché:

- Assurance responsabilité civile, chef d'entreprise;
- Assurance "Tous risques chantier",
- Assurance couvrant la responsabilité décennale, le cas échéant.

Article 35 : Pièce à fournir par l'entrepreneur (Article 49 complété)

35.1 Programme des travaux et Plan d'assurance qualité

Dans un délai maximum de cinq (05) jours à compter de la notification de l'ordre de service de



Ordonnance et des documents, l'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du Chef de Service ou du Maître d'Œuvre le programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement, son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et son Plan de Gestion Environnementale, le cas échéant.

Ce programme sera exclusivement présenté selon les modèles fournis.

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur réception.

- Soit la mention d'approbation **BOU POUR EXECUTION** ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

L'entrepreneur disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service ou le Maître d'Œuvre n'atténuera en rien la responsabilité de l'entrepreneur. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés sauf s'ils ont été expressément ordonnés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

L'entrepreneur tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois, s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des travaux, l'Autorité Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

- b. Le Plan de Gestion Environnemental fera ressortir notamment les conditions de choix des sites techniques et de base vie, les conditions d'emprunt de sites d'extraction et les conditions de remise en état des sites de travaux et d'installation.
- c. L'entrepreneur indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.
- d. L'agrément donné par le chef de service ou le Maître d'Œuvre ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur quant aux conséquences dommageables que leur mise en œuvre pourrait avoir tant à l'égard des tiers qu'à l'égard du respect des clauses du marché.

35.2. Projet d'exécution

- a. Le dossier des plans d'exécution (*calcul et dessins*) d'exécution nécessaires à la réalisation de toutes les parties de l'ouvrage devront être soumis au visa du [Chef de service ou du Maître d'Œuvre] dans un délai maximum de (10 jours) avant la date prévue pour le début de réalisation de la partie de l'ouvrage correspondante.



4) Le Client se réserve au la délégué (l'ingénieur) le droit de suspendre ou d'arrêter tout ou partie des travaux et faire connaître ses observations. L'entrepreneur disposera alors d'un délai de [huit jours] pour présenter un nouveau dossier intégrant lesdites observations.

35.3. En cas d'observation des délais d'approbation des documents ci-dessus par l'Administration, ceux-ci sont réputés approuvés.

Article 26 : Organisation et sécurité des chantiers (CCAG Article 50)

35.1. Les panneaux placés au début et à la fin de chaque tronçon, devront être mis en place dans un délai maximum d'un mois après la mobilisation de l'équipe de services de démarrage des travaux.

35.2. Services à informer en cas d'interruption de la circulation ou le long des itinéraires dédiés : la CEP-CAB et la CAMPOST.

36.3. Indiquer, les mesures particulières, demandées à l'entrepreneur, autres que celles prévues dans le CCAG, pour les règles d'hygiène et de sécurité et pour la circulation autour du ou dans le site.

Article 37 : Implantation des ouvrages (CCAG Article 52)

Article 38 : Sous-traitance (CCAG article 54)

NON APPLICABLE

Article 39 : Laboratoire de chantier et essais (CCAG Article 55)



Article 40 : Journal de chantier
(CCAG Article 56 complété)

40.1. Le journal de chantier sera signé contradictoirement par l'ingénieur et le représentant de l'entrepreneur systématiquement tous les jours.

40.2. C'est au gestionnaire de chantier de signer. Ses pages sont numérotées de 1 à 100. Aucune page ne doit être utilisée. Les pages restantes au moment de la clôture sont éliminées et envoyées au gestionnaire.

Article 41 : Utilisation des matériels
(CCAG Article 60)

NON APPLICABLE



Chapitre 12 : La réception

Article 42 : Réception provisoire (CCAG Article 67)

Avant la réception provisoire, l'entrepreneur demeurera en contact avec le Maître d'Ouvrage l'organisation d'une Visite technique préalable à la réception.

Les dépenses comprises dans les dépenses prévisionnelles de l'ouvrage

et d'entretien des ouvrages, prévisionnelles, sont imputables sur les crédits de la présente loi. Elles sont

42.3 La Commission de réception sera composée des membres suivants:

- | | |
|--|------------|
| 1. Le Maître d'Ouvrage ou son représentant (délégué régional) | Président |
| 2. Le représentant du Directeur Général de la CAMPOST (Chef de bureau de poste territorialement compétent) | Membre |
| 3. Le représentant de la CEP-CAB, chef Service de marché | Membre |
| 4. Le représentant du MINPOSTEL | Membre |
| 5. Le représentant de la commission conjointe MINPOSTEL-MINMAP-MINDCAF | Membre |
| 6. L'ingénieur du marché : Ministre des Domaines du Cadastre et des Affaires foncières | Rapporteur |
| 7. Le représentant du Ministère des Marchés Publics, Observation | Membre |
| 8. Autres : toute personne invitée en fonction de compétence | Membre |

L'entrepreneur est convoqué à la réception par courrier au moins [10 jours] avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter)

Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission après visite du chantier examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des travaux s'il y a lieu.

La visite de réception provisoire fera l'objet du procès-verbal de réception provisoire signé sur le champ par tous les membres de la commission et dont copie est adressée à la commission spéciale de passation des marchés du projet CAB.

Le procès-verbal de réception provisoire précise ou fixe la date d'achèvement des travaux.

42.4. [NON APPLICABLE]

42.5. [NON APPLICABLE]

Article 43 : Documents à fournir après exécution (CCAG Article 68)

NON APPLICABLE

Article 44 : Délai de garantie (CCAG Article 70)

La durée de garantie est de [01 an] à compter de la date de réception provisoire des travaux.



Article 28 : Réception définitive (C.C.M.R article 13)

- 45.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal *(de quinze (15) jours)* à compter de l'expiration du délai de garantie
- 45.2. Le Maître d'Œuvre sera membre de la commission.
- 45.3. La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.



Chapitre 2 : Dispositions diverses

Article 46 : Résiliation du marché (CCAG Article 74)

Le marché peut être résilié comme prévu à la section II Titre V du décret N° 2018/365 du 20 juin 2018 portant sur les marchés publics et réglementant les conditions de service des entreprises de l'Etat et de l'Etat de l'Etat, à l'exception des cas suivants :

1. Les cas de force majeure ;

- Retards dans les travaux entraînant des pénalités supérieures de 10 % au moment des travaux ;
- Refus de la reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance de l'entrepreneur ;
- Non-paiement persistant des prestations.

Article 47 : Cas de force majeure (CCAG article 75)

47.1. Dans le cas où l'entrepreneur invoquerait le cas de force majeure, les seuils en deçà desquels aucune réclamation ne sera admise sont :

- pluie : 200 millimètres en 24 heures ;
- vent : 40 mètres par seconde ;
- crue : la crue de fréquence décennale.

Article 48 : Différends et litiges (CCAG article 79)

Les différends ou litiges nés de l'exécution du présent marché peuvent faire l'objet d'un règlement à l'amiable.

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

Article 49 : Edition et diffusion du présent marché

Vingt (20) exemplaires du présent marché seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au chef de service

Article 50 et dernier : Entrée en vigueur du marché

Le présent marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autonté Contractante. Il entrera en vigueur dès la notification de l'ordre de service à l'entrepreneur par le chef service du marché.



REPUBLIQUE DU CAMÉROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre
Optique d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

AMENAGEMENT DES LOGAUX DE LA CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Pièce n°6 : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)



TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE ET MOTIF D'ETUDE.....	57
II. OBJECTIF DES TRAVAUX.....	57
III. CONSISTANCE DES RELATIONS.....	60
IV. PROFIL DE L'ENTREPRISE ET PERSONNEL CLE.....	83
V. MOYENS LOGISTIQUES.....	83
VI. PLANS DIVERS.....	85



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet d'interconnexion du Cameroun avec les Pays limitrophes à fibre optique et de faisceaux de collecte d'un linéaire de 916 km s'inscrit dans les axes prioritaires du Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale ou Central African Backbone (CAB) qui vise à intercaler des liaisons terrestres à fibre optique, devant tenir les moyes d'Asie, d'Amérique, d'Australie, d'Europe et d'Europe du Nord-Est. Le projet est financé par le PDA (Programme de Développement des Infrastructures en Afrique) et le PDA (Programme de Développement des Infrastructures en Afrique) et le PDA (Programme de Développement des Infrastructures en Afrique) et le PDA (Programme de Développement des Infrastructures en Afrique).

Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un prêt de la Banque Africaine de Développement en vue du financement du Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale ou Central African Backbone (CAB) Composante Cameroun, et à l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour la réalisation des *Travaux de mise en œuvre des infrastructures à fibre optique* visant à installer d'une part conformément aux recommandations du PIDA (Programme de Développement des Infrastructures en Afrique), des liaisons d'interconnexion terrestres à fibre optique pour connecter le Cameroun avec la république Centrafricaine, le Congo et le Nigéria et d'autre part, certaines liaisons de collecte.

Dans le même ordre et afin de vulgariser l'utilisation des services informatiques pour toutes les couches de la population, le gouvernement se propose d'accompagner les Administrations et Entreprises publiques dans la mise en œuvre de ces services. C'est dans ce cadre que, à travers les fonds de contrepartie du projet, les locaux d'archive de la CAMPOST seront équipés, mais doivent préalablement être aménagés ;

II. OBJECTIF DES TRAVAUX

Ce projet a pour objectif l'aménagement des locaux d'archives de la CAMPOST. Le détail des prestations est indiqué dans les paragraphes qui suivent :

Toutefois, les entreprises adjudicataires devront prévoir, outre l'ensemble des travaux décrits dans la suite du présent document, tous travaux qu'ils jugent nécessaires pour véritablement aménager ces locaux.

Le tableau ci-après présente les centres concernés par ces aménagements :

LOT	REGION	LOCALITE	PRESTATION
LOT 1	EXTREME-NORD	YAGOUA	Aménagement du bureau de poste
		KOUSSERI	Aménagement du bureau de poste
		KAELE	Aménagement du bureau de poste
		MAROUA	Aménagement du bureau de poste
		MOKOLO	Aménagement du bureau de poste
		KOZA	Aménagement du bureau de poste
	NORD	GAROUA	Aménagement de la salle multimédia



LOT 2	ADAMA	GAMBIE	Aménagement de la salle des archives
		BOUC	Aménagement de bureau de poste
	NORD	NGAOUNDEBE	Aménagement du bureau de poste
		MFIKANGA	Construction centre multimédia
		KOUHARRIT	Aménagement du bureau de poste
		FOUMBRAN	Aménagement du bureau de poste
		MAFELICAT 1	Service administratif du bureau de poste
		MAFELICAT 2	Service administratif du bureau de poste
	NORD-OUEST	NDINA	Aménagement du bureau de poste
		SUD-OUEST	BUEA
	LIMBE		Aménagement du bureau de poste
	KUMBA		Aménagement du bureau de poste
	NKONGSAMBA		Aménagement du bureau de poste
	EDEA		Aménagement du bureau de poste
DOUALA-BONANJO	Aménagement de la salle des archives		
DOUALA-BONANJO	Aménagement du centre multimédia		
DOUALA-AKWA	Aménagement du bureau de poste		
DOUALA-BONABERI	Aménagement du bureau de poste		
DOUALA-NEW BELL	Aménagement du centre multimédia		
DOUALA-NEW BELL	Aménagement de la salle des archives		
DOUALA-DEIDO	Construction centre multimédia		
DOUALA-BALI	Construction centre multimédia		
LOT 3	SUD	EBOLOWA	Aménagement du bureau de poste
		SANGMELIMA	Aménagement du bureau de poste
		KRIBI	Aménagement du bureau de poste
		KYOSSI	Aménagement du bureau de poste
	EST	ABONG MBANG	Aménagement du bureau de poste
		BERTOUA	Aménagement du bureau de poste
	CENTRE	YAOUNDE 13	Aménagement du bureau de poste
		Yaoundé - MESSA	Aménagement du bureau de poste
		YAOUNDE RP	Aménagement du bureau de poste
		délégation régionale du centre	Aménagement de la salle des archives
		Yaoundé EKOUNOU	Aménagement de la salle des archives
		YAOUNDE 8	Construction centre multimédia



III. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les travaux comprennent les prestations suivantes :

- Travaux préliminaires ;
- Gros œuvre - maçonnerie ;
- Menuiserie bois - métallique - alu et vitrerie ;
- Électricité et éclairage ;
- Peinture ;
- Plomberie ;
- Aménagement Exérieurs ;

A. Travaux préliminaires

- 1. Préparation des sites et chantiers

Mise en place des installations nécessaires au bon fonctionnement de l'Entreprise :

- bureaux pour l'entreprise ;
- magasins, etc.

Y compris le repli en fin des chantiers.

2. Raccordement aux réseaux

Sont à la charge de l'Entrepreneur, les raccordements aux différents réseaux pour les besoins du chantier :

- **Electricité** : raccordement en basse tension à la ENEO ou à un groupe électrogène ou système d'énergie solaire d'une puissance suffisante pour les besoins du chantier, y compris fourniture de carburant, pièces de rechanges et toutes sujétion
- **Eau** : Les eaux utilisées dans la confection des bétons et au lavage des agrégats doivent être dépourvues d'impuretés. L'entrepreneur est responsable du maintien en permanence d'une quantité d'eau disponible suffisante pour les besoins du chantier. Il ne pourra en aucun cas invoquer une défaillance de ses fournisseurs ou du concessionnaire (CDE) pour justifier d'éventuels retards.
- **Assainissement** : installation de sanitaires, traitement et évacuation des eaux usées pour les besoins des chantiers

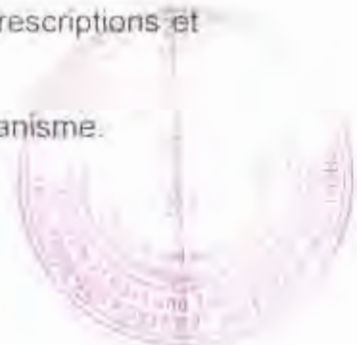
B. Gros œuvre et maçonnerie

1. Généralités et prescriptions

i. Documents techniques de référence

Pour l'exécution des travaux, l'Entrepreneur sera soumis aux prescriptions et documents techniques de base suivants :

- Les règles du CAMEROUN en matière de construction et d'urbanisme.



- Les cahiers des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux publics et des bâtiments en République du CAMEROUN.

- Les normes (AFNOR - CSTB) et les documents techniques unifiés (DTU).

ii. Réception de ferrillages

Avant bétonnage, l'Entreprise informera le Maître d'ouvrage de la finition des ferrillages sur site et fera passer le Maître d'ouvrage sur le chantier. Le Maître d'ouvrage sera présent sur le Journal de l'ouvrier par le Maître d'ouvrage après cette réception et qui autorisera l'Entreprise à effectuer le bétonnage des zones en objet.

iii. Matériaux Constituant les Bétons

- Agrégats

Tous les agrégats sur chantier seront stockés dans des compartiments conçus à cet effet. Les seuls agrégats autorisés sur le chantier sont les suivants :

- o Gravillons 5/15 concassés
- o Gravillons 15/25 concassés
- o Sable naturel ou de concassage 0/5 (proportion d'éléments retenus sur le tamis de 5 mm doit être inférieure à 10%) la granulométrie sera comprise entre 0,08mm et 2,5mm pour les mortiers et chapes et entre 0,16 mm et 5mm pour les ouvrages en béton.

- Agrégats concassés

Les agrégats concassés livrés sur chantier seront soumis au préalable à l'agrément de l'ingénieur du marché. L'origine des agrégats devra être agréée par le Maître d'Ouvrage ou sa Direction chargée du contrôle des travaux. Ils proviendront des rivières, carrières ou de concassage de roches stables, exemptés de corps étrangers, de matières organiques, de poussières, de vases et argiles, adhérentes ou non aux grains.

Au point de vue granulométrie, on devra avoir :

Pour le béton non armé : les graviers devront passer en tous sens dans un anneau de 40 mm et ne pas passer dans un anneau de 15 mm (15/40) ;

Pour le Béton armé : les graviers devront passer en tous sens dans un anneau de 25 mm et ne pas passer dans un anneau de 10 mm (10/25)

- Sables

Les sables auront les caractéristiques précisées dans les tableaux relatifs aux essais de réception. Les sables devront être fins, graveleux et croissants sous la main, ne s'y attachant pas. Ils seront débarrassés de toute partie terreuse ou calcaire, de déchets divers, débris et bois.

Ils seront au besoin passés à la claire ou au crible et lavés. Les sables viendront des carrières agréées ou seront des sables de rivières. Ils ne devront pas contenir en poids plus de 5% de grains passant au tamis à 900



Mailles centrifuges dans et sur devant des dalles et des linteaux dans les zones où les joints dimensionnels dépassent de 100 mm les limites prévues.

- * Pour mortier $\varnothing/2$ mm
- * Pour béton armé $\varnothing/5$ mm
- * Pour béton non armé $\varnothing/5$ mm

Remarque : Les sables doivent avoir un équivalent de sable (E.S.) supérieur à 75.

Ciments

Le ciment sera du CPA 45 ou du CPJ 35.

Les ciments employés seront des ciments portland artificiels 215 325 Norme P 15 302 et suivantes. Ils seront livrés sur le chantier en sacs papier six épaisseurs. Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité sera rejeté et enlevé immédiatement du chantier.

L'Entrepreneur informera la direction des travaux de la constitution de stock de ses approvisionnements.

Des prélèvements contradictoires pourront être effectués sur chaque lot et soumis aux frais de l'Entrepreneur, aux essais prévus par la Norme P 15.301 de l'AFNOR dans un Laboratoire agréé.

Les lots qui ne posséderaient pas de caractéristiques requises devront être enlevés du stock destiné aux travaux et évacués hors du chantier.

Les sacs devront être en bon état au moment de leur pose sur le chantier et conservés dans des endroits couverts, parfaitement secs et sur une aire de planches isolées du sol de dix centimètre (10 cm) au minimum.

Aciers

Les armatures pour béton armé seront des aciers doux et des aciers haute adhérence conformes aux prescriptions des règles BAEL 41. Le cintrage se fera à froid, soit manuellement, soit mécaniquement. Le cintrage à chaud pourra être admis pour les aciers à haute adhérence d'un diamètre égal ou supérieur à 32 mm, à condition qu'il soit fait usage d'un appareil de contrôle évitant la surchauffe et après avis du représentant du maître d'œuvre ou, le cas échéant, le maître d'œuvre délégué.

Les diamètres des mandrins utilisés pour le cintrage seront conformes aux règles BAEL 91 et aux fiches d'homologation. Les dispositions d'ancrage seront des coudes normaux à 45° à retour d'équerre ou à ancrage double coude. Les aciers utilisés seront dégraissés et exempts de calamine. Les barres présentant des défauts préjudiciables à leur résistance mécanique, tels que soufflures, fentes ou gerçures, seront refusées.

L'assemblage des armatures doit se faire sur l'atelier du chantier, mais jamais à l'intérieur d'un coffrage de poutre après mise en place des joues.



IV. Les bétons

- Qualité du béton

Tous les bétons mis en œuvre dans les fondations (béton de propreté, semelles, longlines, poteaux, ...) seront réalisés avec du ciment CPJ 32. Tous les bétons seront réalisés dans des conditions respectant les conditions de résistance demandées. Les résistances demandées sont les suivantes :

- Résistance de compression caractéristique à 28 jours : 270 bars
- Résistance à la traction à 28 jours : 22 bars

Au cas où ces valeurs ne seraient pas obtenues, l'Entreprise produira une note de calcul justificative de la sécurité des ouvrages concernés en conformité avec les règles BAEL 91. À défaut, il sera demandé la démolition des ouvrages concernés ou leur renforcement.

- Fabrication des bétons

La confection du béton sera effectuée par une centrale à béton à dosage pondéral. Quel que soit le procédé de fabrication retenu, les produits obtenus doivent être homogènes et présenter des granulats parfaitement enrobés de liant. La durée de malaxage devant être suffisante pour obtenir le résultat voulu : dès que ce résultat est obtenu, le malaxage ne doit pas être prolongé.

L'Entrepreneur ne devra en aucun cas, réaliser un béton liquide, étant donné la diminution de résistance entraînée par l'excédent d'eau. La mise en œuvre du béton sec sera facilitée par l'emploi obligatoire de pervibrateur.

Un échantillon de béton prélevé directement dans une gâchée devra pouvoir former une boule régulière, après mouvement alternatif rapide dans le creux de la main et se détacher facilement de cette dernière sans la salir. Des essais au cône pourront être imposés. Le rapport eau/ciment sera déterminé en fonction de l'humidité des agrégats.

- Mise en œuvre des bétons

Les bétons seront mis en œuvre au fur et à mesure de leur confection, le stockage dans des containers nécessitant un ajout d'eau au moment de l'emploi est strictement interdit. Les bétons seront toujours soigneusement vibrés par des aiguilles cylindriques.

Les nœuds de ferrailage seront disposés de façon à permettre une bonne mise en place du béton sur toute la hauteur de l'ouvrage considéré. L'Entreprise prendra toutes dispositions pour assurer un calage et une fixation correcte des aciers afin d'éviter leur déplacement pendant le coulage. De même, elle ajoutera toutes barres de montages et ligatures nécessaires au maintien correct des ouvrages (fourreaux, tubes, canalisations, boîtes, taquets, pré-cadres, etc...) posés par elle-même ou d'autres corps d'état dans les coffrages.



Le transport éventuel des bétons dans le lieu de construction et l'ouvrage à couler se fera

Avant coulage d'une reprise, le béton ancien sera soigneusement débarrassé de tout gravat au jet d'eau comprimé. Il pourra pour faire saillir les gravats et éliminer la laitance, puis lavé, si nécessaire, des adjuvants de reprise de bétonnage. Les surfaces à bétonner seront soigneusement préparées. Elles seront éventuellement traitées avec des produits de type imprimant. Les parties à bétonner seront soigneusement préparées.

Le Maître de l'ouvrage sera avisé dans un délai de 48 heures avant le coulage d'une résistance suffisante.

- **Épreuve de convenance**

La fabrication effective du béton pour la construction pourra commencer, après accord du Maître de l'Ouvrage, si les résistances nominales à la traction et à la compression à 7 jours, sont au moins égales au 75/100 des résistances minimales exigées à 28 jours. La résistance caractéristique à la compression à 28 jours doit au moins être égale 270 bars. Dans le cas contraire il conviendra de recommencer aussitôt l'épreuve avec une nouvelle composition.

- **Épreuves des bétons en cours de travaux, éprouvettes**

Elles sont définies à l'article "Essai de réception des matériaux"

- **Défaut d'exécution, état de surface**

En cas d'état de surface des bétons jugé non recevable par le Maître d'Ouvrage, l'Entrepreneur devra exécuter à ses frais exclusifs un ragréage complet des ouvrages correspondants avec un enduit haut de gamme à base de résine synthétique ou équivalent. La mise en œuvre et les dosages de cet enduit devront être conformes à la fiche technique du fabricant.

v. Coffrage

- **Coffrage des trous**

Les trous et vides à ménager pour scellement ou à d'autres fins seront réservés par la mise en place de coffrages appropriés, agencés de manière à ce que la totalité de leurs éléments puisse être aisément retirés au décoffrage. Il sera admis d'utiliser des blocs de polystyrène expansé.

- **Soins avant bétonnage**

o **Propreté**

Les coffrages ne devront pas être tachés par des produits hydrocarbonés, tels que graisse, cambouis, etc... Ni par la rouille. Les taches seront soigneusement enlevées si besoin en est.

o **Nettoyage**



Immédiatement avant mise en œuvre du béton, les coffrages seront nettoyés avec soin de façon à les débarrasser des poussières et débris de toutes natures.

La finition du bétonnage sera assurée à l'Etat requis.

i. Béton de propreté

Avant les semelles intermédiaires, sera coulé un béton de propreté (dosé à 100 kg/m³) de ciment CPJ 35, avec épaisseur moyenne de 2 cm.

ii. Béton armé pour semelles - longines

Les fondations seront exécutées en béton armé dosé à 350 kg/m³. Si l'entreprise envisage l'utilisation d'un adjuvant, elle devra donner les caractéristiques de l'adjuvant et la notice d'emploi du fabricant. Seuls des adjuvants bénéficiant d'un avis technique pourront être employés.

L'enrobage des aciers sera de HA8 espacement de 15 cm.

iii. Mur de fondation

Les murs de fondation seront exécutés en agglomérés de ciment de 20X20X40 bourrés au béton ordinaire dosé à 200 KG/m³ et mortier de ciment dosé à 400 kg/m³.

iv. Poteaux

En béton armé de section suivant indications des plans Béton : dosé à 350kg/m³.

- Aciers : *cadres r16 tous les 15cm + 4 filants HA8 pour poteaux 15x15 et 20x20.

v. Dallage du sol

Le sol recevra un dallage en béton de 10 cm d'épaisseur sur un film polyane de 400microns. Finition talochée.

- Béton : dosé à 350kg/m³.

vi. Chainage bas

En béton armé : dosé à 350kg/m³.

Aciers : cadre r16 tous les 20cm +4 filants HA8 aux angles.

3. Maçonnerie - élévation

i. Prescriptions techniques

Sont appliquées dans le présent chapitre toutes les prescriptions techniques précisées au Chapitre III -titres A1 à A7.



Les coffrages seront exécutés en franchis ou bonne qualité dont la planéité reste normale après humidification et désolidarisation successives dues au pilonnage. L'étanchéité des coffrages sera suffisante pour éviter les pertes de laitance au moment du pilonnage ou de la mise en vibration. Les parements de béton seront répartis selon leur destination aux classes telles qu'elles sont définies par le DTU 23-1.

- Classe 1 : Éléments pour les finitions apparentes
- Classe 2 : Travaux pour l'usage de la structure
- Classe 3 : Courant pour les pièces en façade de la structure

Dans le cas où le résultat ne sera pas satisfaisant, l'Entreprise aura à sa charge la réalisation d'un enduit hydrofuge avec un adjuvant hydrofuge après repiquage complet pour dégager les agrégats. Dans tous les cas, les défauts de planéité, d'équerage, etc... Seront corrigés de la même manière et dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les recoupes de balèbres et ragréage seront exécutés au décoffrage en fonction de l'état de surface et de la classe de parement à obtenir.

Les joints de construction seront débarrassés de tous les éléments de coffrages qui pourraient s'opposer à leur fonctionnement et il sera obligatoirement fait usage de matériaux de type ininflammable.

Les poteaux devront être d'une verticalité absolue. Il ne sera admis de défaut d'implantation entre les poteaux. Les tolérances admises sont celles définies par le DTU 23-1.

En aucun cas, elles ne doivent dépasser les tolérances suivantes :

-La tolérance maximum sur une hauteur de 3 mètres ne devra pas excéder 15 mm quels que soient la pièce et l'emplacement (angle, centre, etc...) dans laquelle elle est mesurée. L'écart de hauteur entre 2 angles quelconques d'une pièce sera inférieur à 10 mm

-Le coulage du béton ne devra sous aucun prétexte présenter de défauts d'homogénéité dans la masse, la constatation de défauts de ce genre pourrait entraîner la démolition de la partie défectueuse et sa reconstruction.

-Les arêtes et en général tout ce qui est ligne architecturale devront sortir du coffrage parfaitement droit sans arrachements, manques ou irrégularités.

ii. Description des travaux

- Murs en élévation

Les murs porteurs seront montés en agglomérés de ciment creux 15x20x40 suivant les indications des plans. Ces agglomérés devront offrir une résistance à l'écrasement suffisante.

- Poteaux



En béton armé de section 15x20 dans les poteaux et 20x20 pour les poteaux isolés.

- Béton : dosé à 350kg/m³.
- Aciers : cadres r16 tous les 20cm + 4 filants r16.

- Plancher

En béton armé de section 15x20 dans les poteaux et 20x20 pour les poteaux isolés.

- Béton : dosé à 350kg/m³.
- Aciers : cadres r16 tous les 15cm + 4 filants r16.

- Chaînage haut

En béton armé de section 15x20

- Béton : dosé à 350kg/m³.
- Aciers : épingles r16 tous les 20cm + 4 filants.

- Chape

D'une épaisseur de 4cm, elle sera réalisée avec un mortier de gros sable dosé à 400 kg/m³.

Finition lissage à la barbotine de ciment avec bouchardage.

- Enduit

Sur toutes les parties maçonnées, il sera exécuté un enduit de ciment de 1,5cm d'épaisseur en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³.

Accrochage : gobetis avec mortier de gros sable.

Finition : avec mortier de sable fin taloche.

4. Charpente

- Ferme

Les fermes seront exécutées avec du bois dur traités de 3x12 ou 3x20 suivant indications des plans.

L'entrait et l'arbalétrier seront doublés.

Ces fermes seront solidement ancrées dans la maçonnerie

A l'aide des fers d'attente des poteaux.

- Pannes



Elles seront en bois dur traité, section 4x8 ou 4x10 suivant l'indication des plans.

Sur les murs, elles seront fixées avec des pattes de scellement en cornière de 3x40x40.

Escaliers

Les escaliers seront en bois dur traité, section 4x8 ou 4x10 suivant l'indication des plans.

Le rebord de toit sera en tôle-asse d'épaisseur 0,6mm.

Les pignons recouvriront des rives en aluminium.

- Planches de rive

La planche de rive utilisée aura 25 cm de large et 3 cm d'épaisseur. Elle sera en bois dur et rabotée sur une face.

- Solivage

En bois dur traité de section 4 x 8 mini. Les champs seront rabotés.

- Habillage

En contreplaqué bois rouge de 4 mm (en plaques de 60 x60).

C. Menuiseries bois métalliques-aluminium-vitrerie

1. Portes métalliques

A deux vantaux de 2,20 m de haut.

- Cadre : cornière de 35
- Vantail : cornière de 35, grille en fer forgé sur toute la hauteur de motif agréée par le maître d'œuvre délégué + 3 paumelles de 100 + serrure à canon thirad ou tesa + 2 targettes.

2. Portes aluminium

A deux vantaux de 2,20 m de haut.

- Cadre : en alu.
- Les vitres doivent être de qualité agréée par le maître d'œuvre délégué

3. Fenêtre

Antivol : fer forgé de diamètre 14 et motif identique que la porte métallique.

La fenêtre proprement dite est en aluminium et vitre de choix agréée par le maître d'œuvre délégué et doit être coulissant avec grillage anti moustique.



D. Électricité et climatisation

i. Canalisation des travaux

Les travaux comprennent conformément aux normes et standards et selon les normes, l'ensemble de la fourniture et la pose de :

- Tous les appareillages électriques: interrupteurs, prises de courant.
- Toutes les canalisations électriques principales et secondaires, fils et câbles.
- Tout le matériel électrique, outilleries.
- Coffrets de répartition et boîtes de raccordement.

ii. Canalisation secondaires

Les canalisations terminales (ou secondaires) seront en câble ou fils TH, passés sous gaines ICD grises dans les faux plafonds, et sous gaines ICD orange noyées dans les dalles.

Pour ces canalisations, les sections minimales sont:

1,5 mm² pour la lumière

2,5 mm² pour les prises de courant.

4 mm² pour les prises de courant dit force

6 mm² pour les appareils dont la puissance absorbée est supérieure ou égale à 7kw.

iii. Qualité du matériel

Tous les appareillages électriques seront de type tropicalisé. Les interrupteurs seront du type " normalisé " calibré à 10 A. Ils seront étanches IP 44-7 dans les locaux techniques et les locaux humides. Les prises de courant seront du type " normalisé " calibré 10 - 16 A ou 20 - 32 A avec deux pôles plus terre (2 P+ T) Elles seront étanches avec couvercle dans les locaux techniques et humides, et classées IP 44-7. Tous ces appareils seront encastrés dans une boîte d'encastrement en plastique avec fixation à vis, et seront munis de plaquettes enjoliveurs qui devront recouvrir largement les boîtes encastrées. Les boîtes de dérivation seront de préférence encastrées avec les entrées défonçables et couvercles visibles. A l'intérieur de ces boîtes, les conducteurs seront obligatoirement raccordés par blocs de jonction.

iv. Régime du neutre

Le régime du neutre choisi est le régime neutre à la terre (T.T.)

- Le neutre est relié directement à la terre
- Les masses d'utilisation sont interconnectées et reliées en un point à la terre



Les masses d'armement sont liées à la terre par conducteur Fil Distinct ou Conducteur Neutre.

v. Mise à la terre

La résistance de prise de terre de l'installation doit être inférieure ou égale à 4 ohms. Les poteaux métalliques pour l'éclairage public (à base conductrice) sont reliés à la terre par brasure ou soudure GADWELL au niveau des poteaux (1 poteau sur 2 ou 3). Les poteaux pour l'éclairage public sont reliés à la terre par l'intermédiaire de conducteurs de protection "PE" distribués parallèlement aux conducteurs phase "L" et neutre "N".

Sont mis à la terre :

- Les armoires et coffrets électriques (y compris leurs portes)
- Les appareils et machines ainsi que les attentes électriques
- Les charpentes métalliques et toutes masses métalliques susceptibles d'être mises sous tension selon les normes C 15-100.

L'entrepreneur doit également assurer les liaisons équipotentielle au niveau des salles d'eau.

Les câbles des alimentations principales comportent le conducteur de protection

vi. Fourreautage

En gaine annelé haut de gamme à de diamètre 20 ou toute autre gaine de qualité agréée par l'ingénieur du marché.

vii. Câblerie

Les câbles seront en u-1000 nexan

En règle générale on prendra les sections suivantes :

- 1.5 mm² pour les circuits d'éclairage
- 2.5 mm² pour les circuits des prises fortes

viii. Appareillage

Les modèles seront approuvés par le maître d'ouvrage délégué avant installation. Cependant les réglettes doubles à grille 2x120 seront utilisées.

E. Peinture

1. Indications générales

i. Etendue et limite des travaux

Les travaux du présent chapitre comprennent :

- Les travaux de peinture sur les enduits extérieurs



- Les travaux de peinture sur les métaux

- Les travaux de peinture sur les menuiseries métalliques

Les travaux de peinture comprennent tous les opérations d'épandage, de ponçage et de rebouchage à l'enduit de peinture.

ii. Peinture primaire sur métaux

Avant l'application de la première couche de peinture sur les surfaces métalliques, l'entrepreneur devra vérifier la compatibilité de la couche primaire antirouille. En cas de doute, l'entrepreneur devra s'adresser au fabricant des peintures nécessaires. Il est à signaler que l'emploi d'antirouille de qualité secondaire tel que le "minium de fer", le "chromate de zinc" est formellement prohibé.

L'application de la couche primaire antirouille se fera obligatoirement à la brosse pour obtenir le maximum d'adhérence et un recouvrement total des surfaces, elle sera précédée de toutes les opérations nécessaires pour faire disparaître toutes traces de rouille ou oxydation diverses et de graisse.

iii. Exécution des travaux

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions du présent Cahier, en cas de doute sur la terminologie de certaines opérations, on se référera au D.T.U. 59. Il conviendra de respecter la nature et les pourcentages de diluants, de durcisseurs et de colorants prescrits par les fabricants pour chaque nature de produit, selon sa destination.

L'entrepreneur exécutera tous les travaux préparatoires tels que brossage, égrenage, ponçage, rebouchage, etc. qui sont nécessaires pour obtenir des finitions convenables et en rapport avec la nature des locaux.

Toutes les opérations accessoires tels que les ponçages, rebouchage, bandes adhésives, masticage, rechampissage, etc. sont implicitement comprises dans les conditions du marché et ne pourront faire l'objet d'aucune plus-value. L'application à la brosse est obligatoire pour les impressions traditionnelles sur tous les ouvrages et pour toutes les couches de peinture sur les métaux. Pour chaque ouvrage, l'entrepreneur devra toujours faire constater au Maître d'œuvre la bonne exécution d'une opération avant d'entreprendre l'opération suivante et en principe, deux couches successives de peinture seront de teintes ou du moins de nuances différentes afin de permettre le contrôle par rapport à des surfaces témoins. Le non-respect de ces prescriptions pourra, en cas de doute, entraîner l'exécution d'une couche supplémentaire aux frais de l'entrepreneur.

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour respecter la réglementation du travail, de la sécurité et de la salubrité, notamment lors de l'exécution de peinture au pistolet ou lors de l'emploi des produits portant des étiquettes aux teintes conventionnelles.

2. Réfection - mode de mètre

i. Conditions requises pour prononcer la réfection



La réception peut avoir lieu lorsque les vérifications indiquées par ailleurs ont été effectuées.

- que les feuilles de peinture sont en bon état (absence de craquelures, de cloques d'écailage, de farineux etc.)

Après la finition, l'inspecteur doit effectuer un contrôle de la même manière que celui des échantillons correspondants.

Lorsque les conditions ne sont pas satisfaisantes, l'entrepreneur doit procéder à ses frais aux réfections nécessaires. La réception ne peut être prononcée qu'après nettoyage.

ii. Réfection

Les réfections doivent être effectuées de manière à éviter toute trace de reprise.

iii. Nettoyage de mise en service

Ces nettoyages intéressent toutes les parties apparentes :

- * Sols, chapes
- * quincaillerie (boutons de porte, béquilles etc.)
- * vitres et glaces

Sont compris dans les nettoyages, les balayages et l'évacuation des déchets résultants des nettoyages eux-mêmes. Les nettoyages doivent faire disparaître les taches de peinture ou de produit utilisés, etc. Les produits employés (solvants, déca800

s etc.) les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli brillant etc.)

- Impression des Murs et plafonds : peinture à eau haut de gamme (validé par l'ingénieur du marché)
- Finition
 - plafonds : peinture à eau haut de gamme en 2 couches
 - murs extérieurs : peinture à huile aux couleurs de CAMPOST en 2 couches
 - murs intérieurs : peinture à huile en 2 couches
- Menuiserie métallique : Peinture glycérophtalique en 2 couches



F. Finitions et voirie

i. Memberte

Les eaux de pluie seront récupérées par des nouilles en PVC (M10) et descendues par des raccords en PVC 100.

2. VRD

i. Terrassement

Les murs de soutènement seront protégés par un dallage en béton sur argente au 0,01 m d'épaisseur pour assurer leur stabilité.

Ce dallage sera en béton ordinaire 350 kg/m³.

ii. Drainage

Un drainage périphérique sera exécuté via des caniveaux de 30x30 recouvert des dalles et dirigé vers la collecte générale des eaux de ruissellement.

G. Aménagements extérieurs

1. Généralités

L'Entrepreneur du présent lot aura à la charge la réalisation de l'ensemble des travaux

- de terrassements généraux,
- de démolitions nécessaires à l'exécution des ouvrages du présent lot,
- des V.R.D. (Voiries et Réseaux Divers), comme les voies de circulation intérieures, les réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau et
- des aménagements extérieurs.

L'Entrepreneur exécutera ces travaux tels qu'ils figurent sur les plans approuvés par le Maître d'œuvre.

2. Terrassements généraux

i. Débroussaillage en zone de terrain à remodeler

Travaux de débroussaillage en zones de terrain à remodeler

Enlèvement des arbustes, haies, etc. et transport à la décharge.

ii. Débroussaillage en terrain non-remodelé

Après décision du Maître d'Œuvre, enlèvement des herbes sauvages et autres plants de manière à éliminer toute repousse non désirée et nettoyage complet.

iii. Abattage des arbres y compris dessouchage



La méthode d'abandon est au choix de l'entrepreneur. Cependant toutes les dégradations des bâtiments et autres installations résultant de ces opérations sont à réparer aux frais de l'Entrepreneur. Les travaux incluent :

- Entretien des réseaux existants

- Réfection des réseaux existants et nouveaux réseaux de distribution avec de la terre de même qualité comme pour les compteurs.

Les travaux des réseaux se font en suivant l'ordre de l'indicateur du marché.

Le délai d'exécution de ce projet est de quatre (04) mois pour chaque lot.

IV. PROFIL DE L'ENTREPRISE ET PERSONNEL CLE

Chaque lot sera confié à une entreprise du secteur des Bâtiments et Travaux Publique (BTP) ayant une compétence avérée dans la construction et la réfection des bâtiments.

Cette entreprise mettra en place les ressources humaines nécessaires au niveau quantité et qualité pour réaliser un travail d'excellente qualité. La composition de l'équipe et la durée d'intervention de chacun des membres sont laissées à l'appréciation du Consultant. Toutefois, les compétences minimales suivantes sont requises dans l'équipe

01	Un Chef de mission	Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 10 ans d'expérience
02	Un Conducteur des travaux	Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 05 ans d'expérience
03	Un responsable en électricité et câblage	Ingénieur des travaux de génie électrique (BAC + 3), (05) ans d'expérience

Par ailleurs l'attention de l'entreprise est attirée sur le fait qu'au moins la moitié du temps prestation de chaque personnel doit être consacrée au travail sur le terrain. Les justificatifs des compétences devront être donnés (copies certifiées conformes des diplômes, CV signés par le personnel. Les justificatifs sont susceptibles d'être vérifiés par le Maître d'Ouvrage ou la Commission.

V. MOYENS LOGISTIQUES

L'entreprise devra justifier de moyens logistiques, techniques ainsi que tous les appareils nécessaires pour mener à bien sa mission; il justifiera détenir (dans son parc ou en location) minimalement de:



- une (01) voiture PickUp double cabine pour le déplacement d'outils et de personnes;

un (01) compacteur manuel;

- deux (02) machines mécaniques;

deux (02) sacs de ciment de 50 kg et deux (02) sacs de ciment de 25 kg.



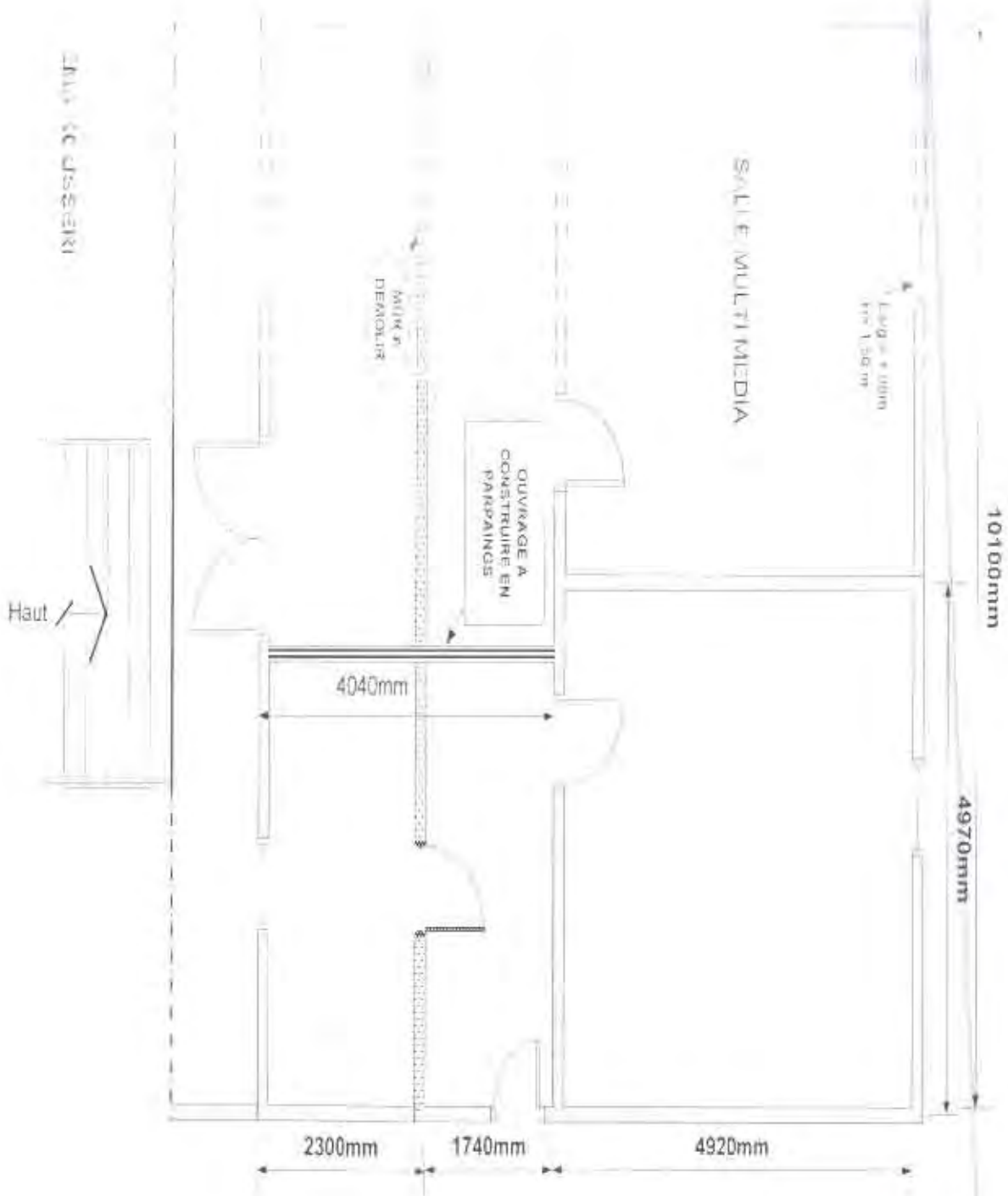


10 ANS DES SITES A AMENAGER



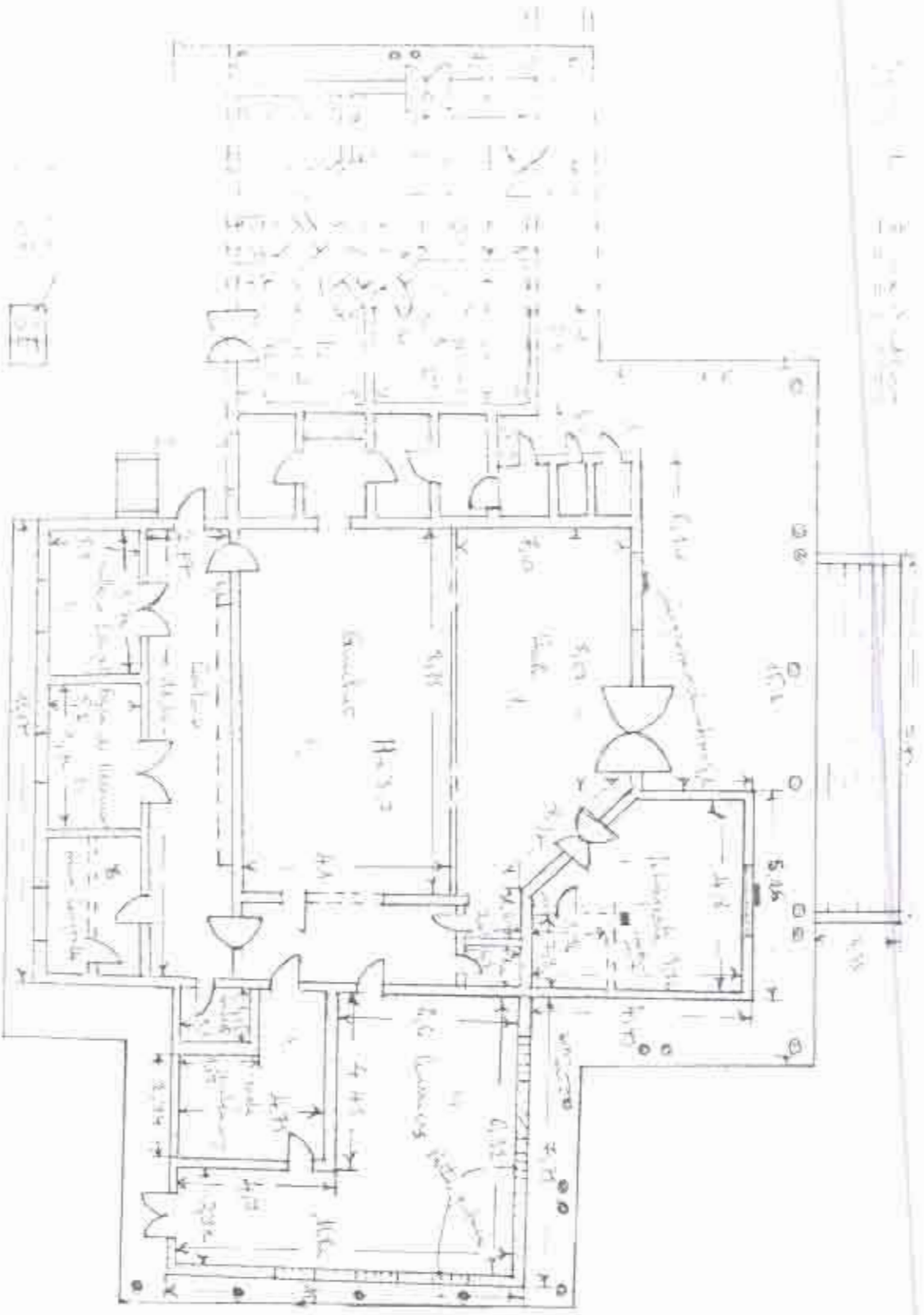
109

BUREAU DE POSTE DE
YAAGOUA



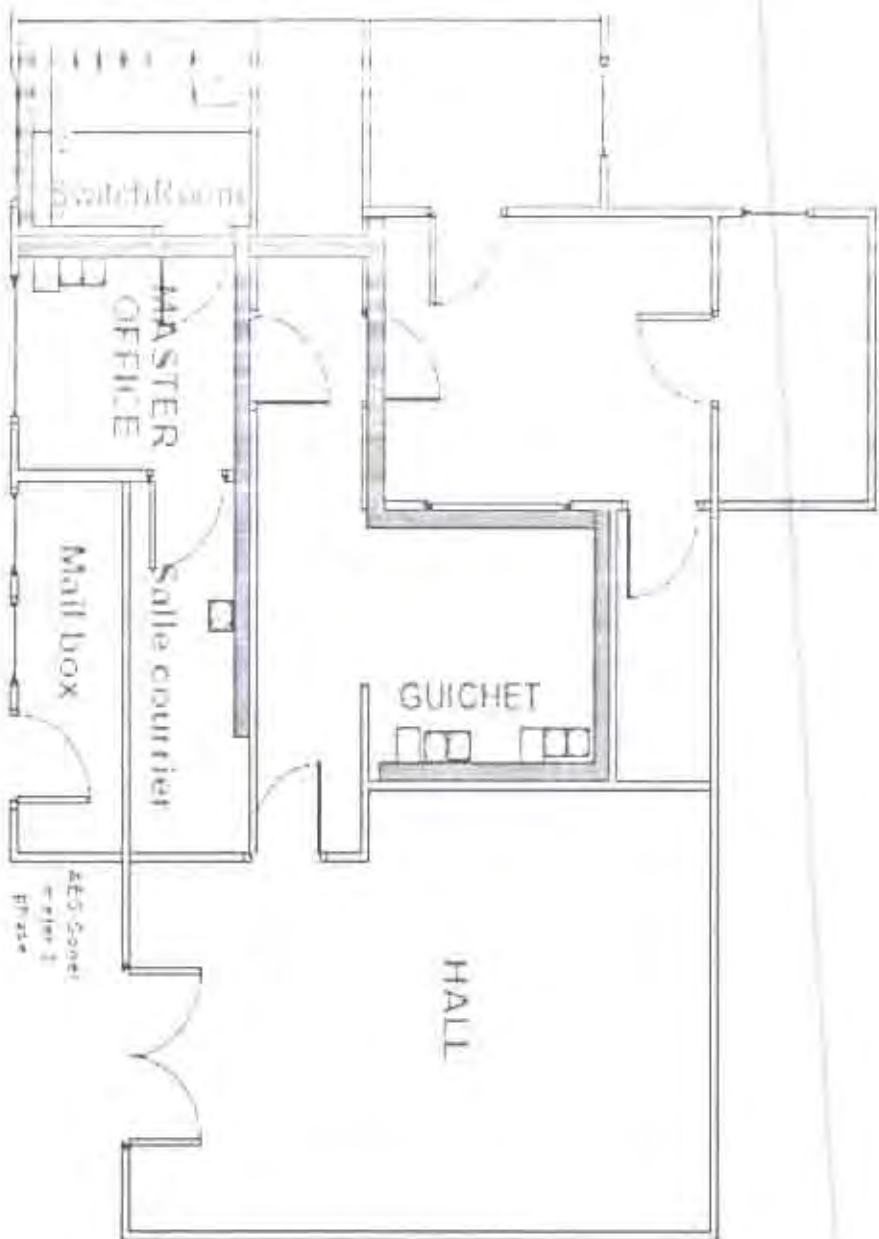
Plan Bureau de poste de KALE







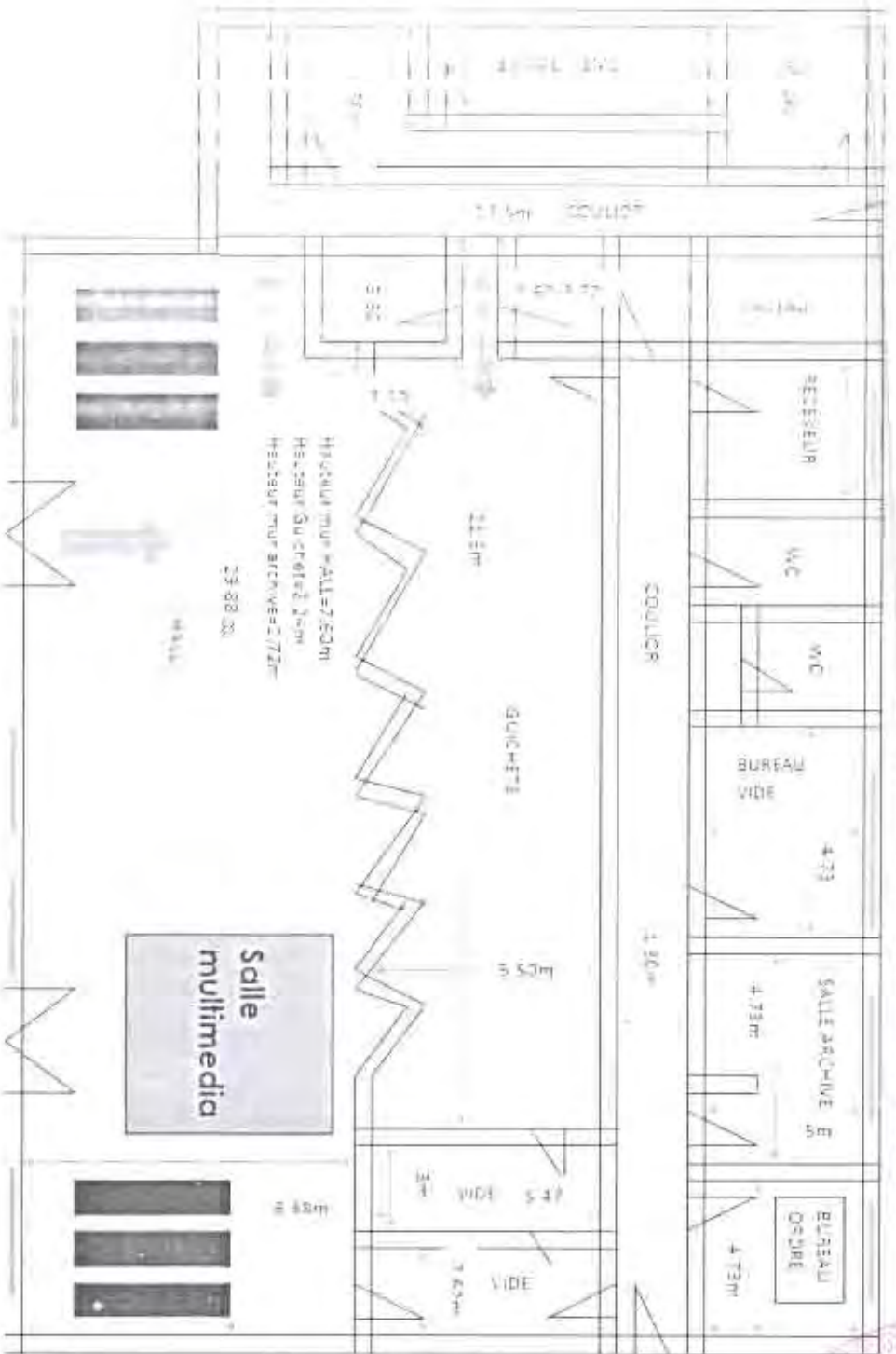
Plan bureau de poste de MOKOLO



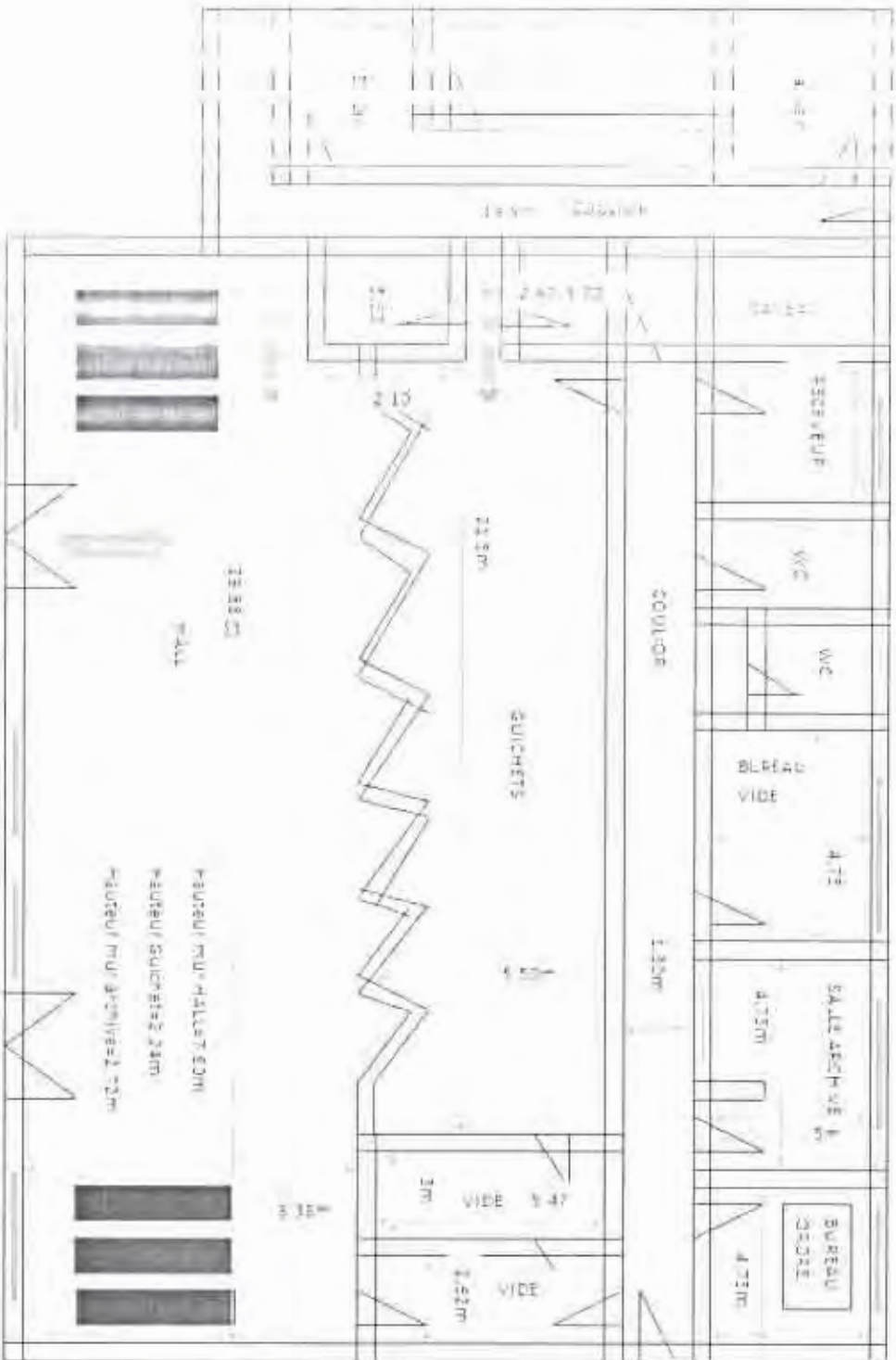
Plan bureau de poste de KOZA



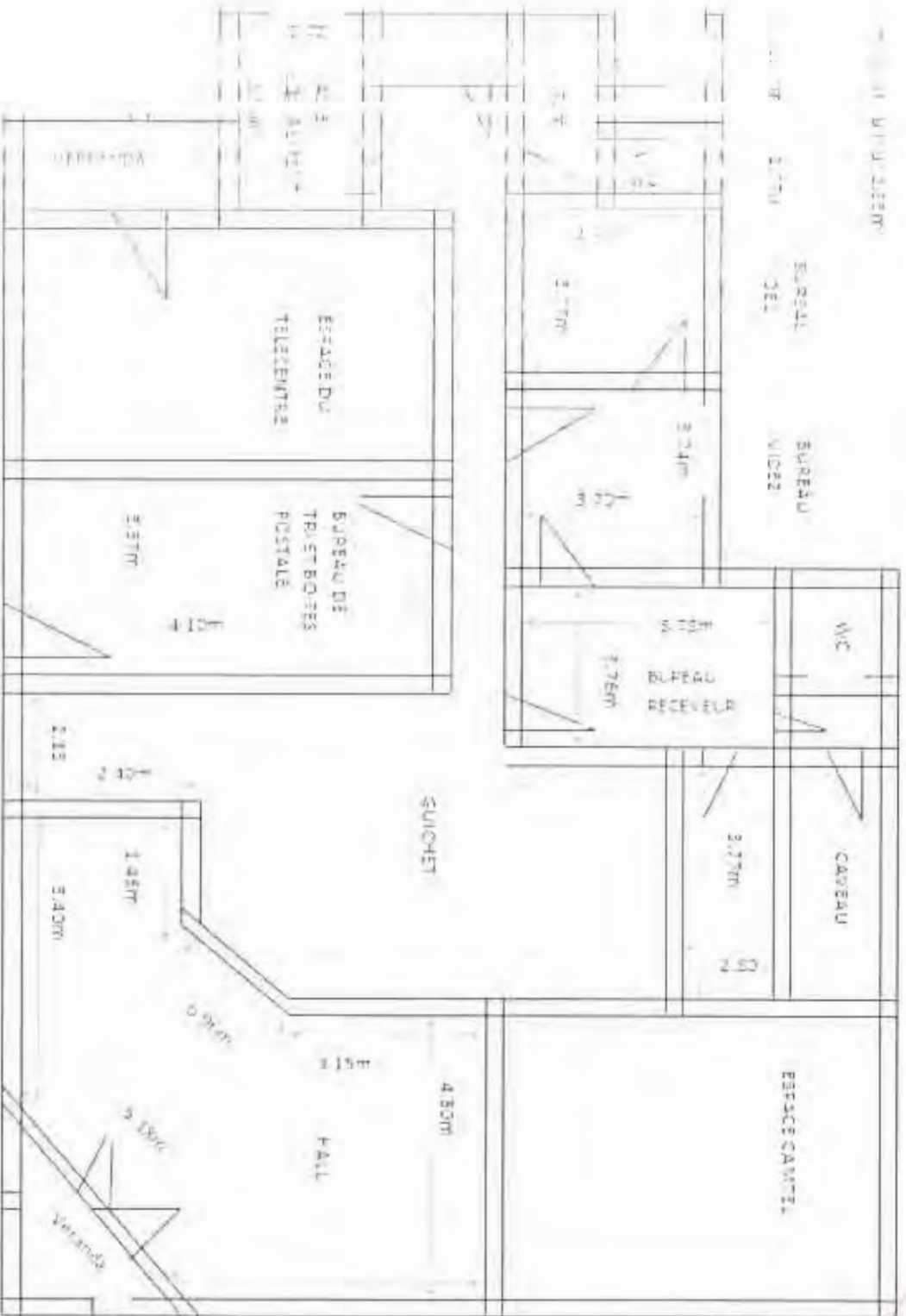
PLAN DE BUREAU DE POSTE DE GAROUA - SALLE MULTIMEDIA AU HALL



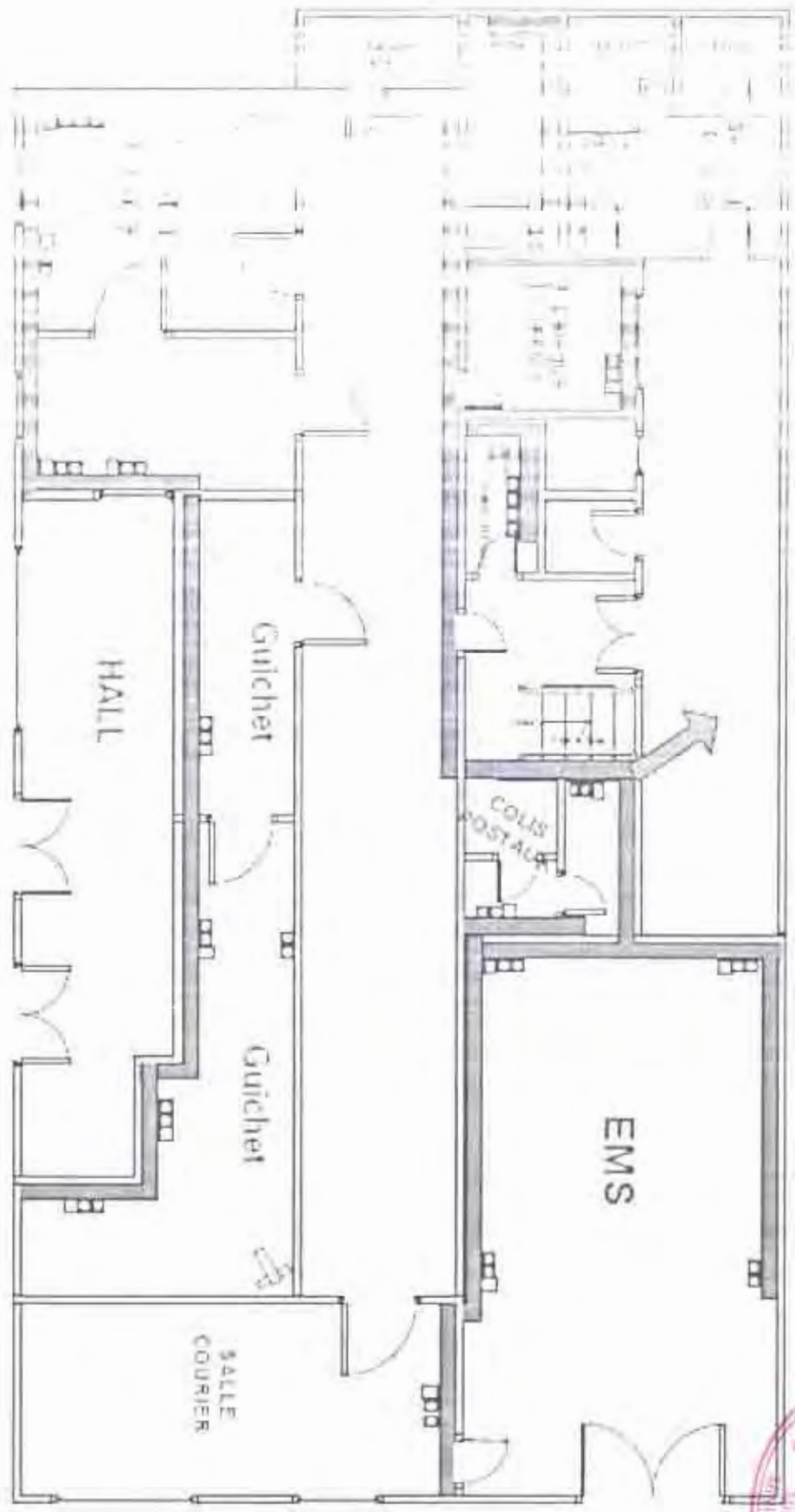
PLAN DU BUREAU DE POSTE DE GAROUA



PLAN DU BUREAU DE POSTE DE GUIDER



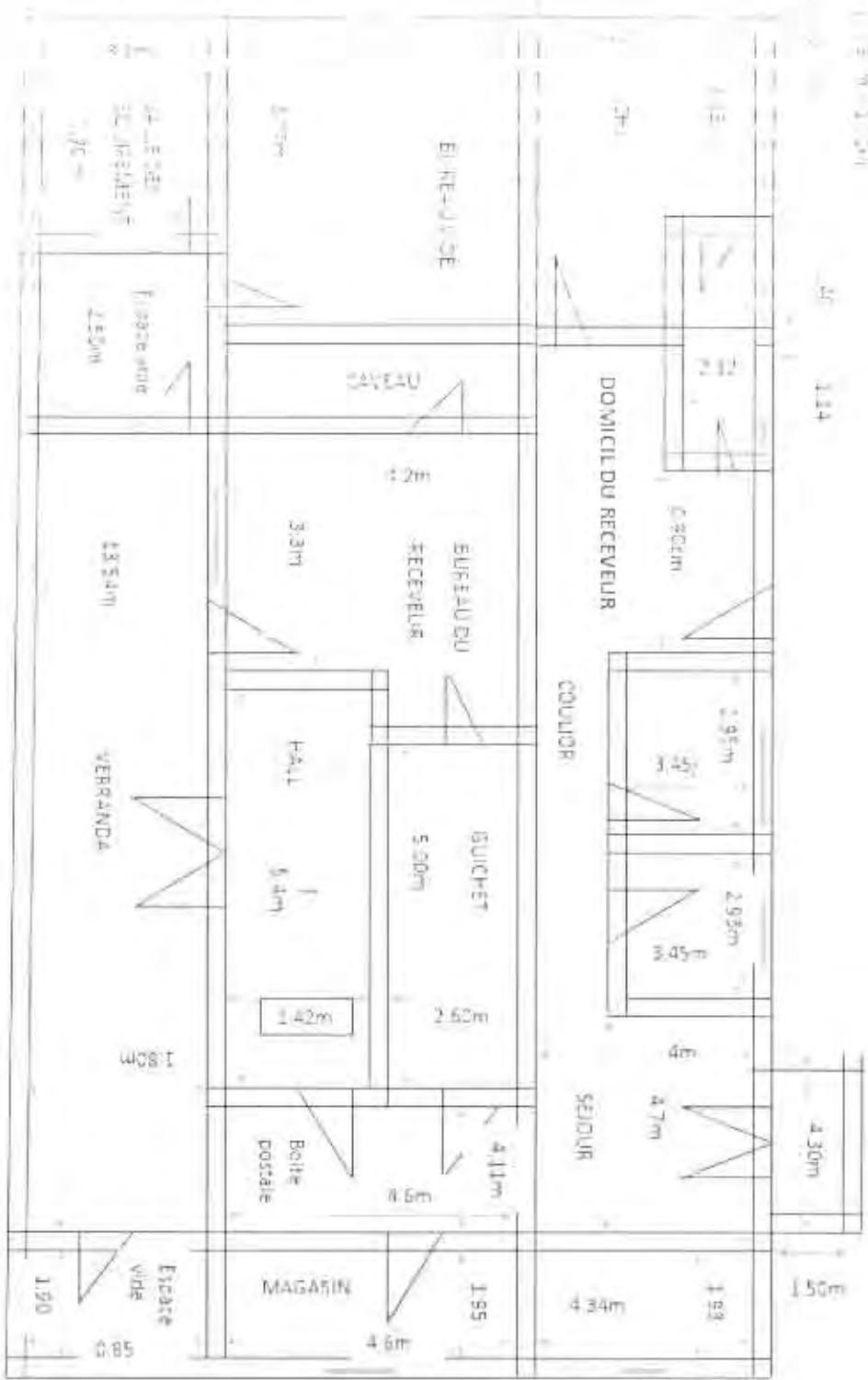
PLAN DU BUREAU DE POSTE DE NGAOUNDERE



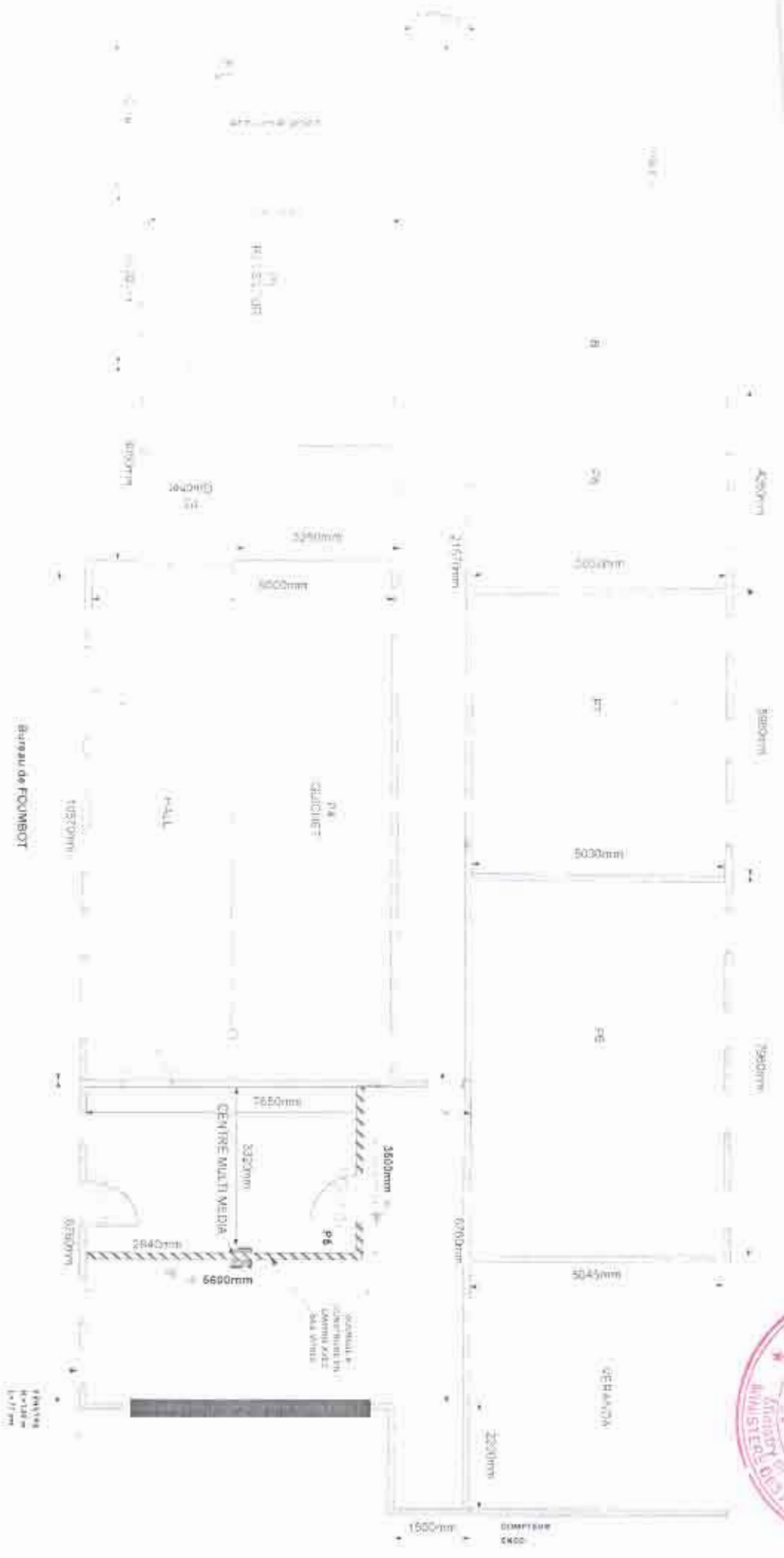


PLAN DU BUREAU DE POSTE DE MEIGANGA

N° de plan : 114
 Date : 1985
 Échelle : 1/500



Plan bureau J de l'Etat de FOUMBOT



BUREAU DE FOUSAN

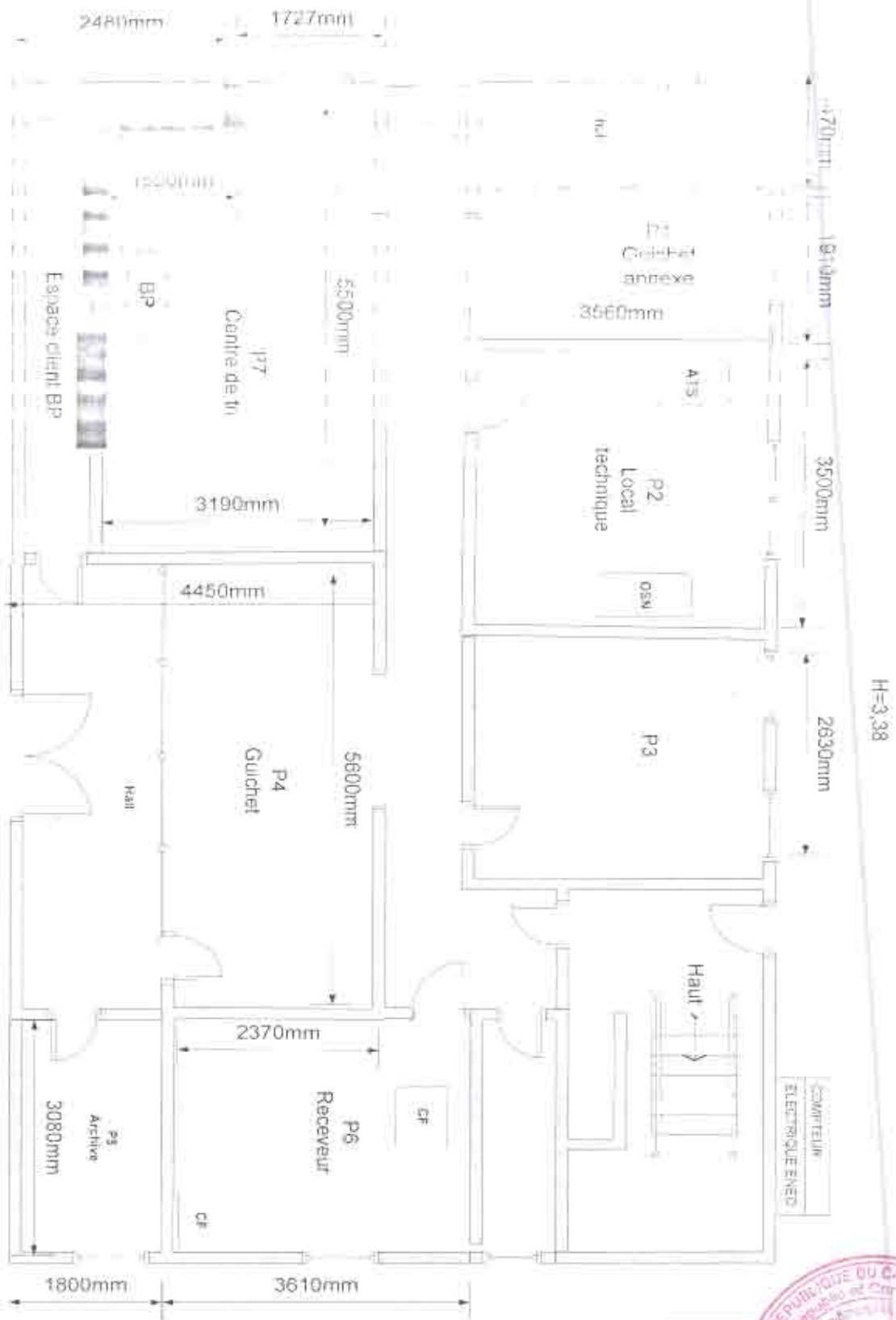


Plan kuzucu İki yslı oca Alı CÜSSAM

BULELİ DE PORTİ DE BAF CÜSSAM RIF



Plan bureau de poste de BAFANG



H=3,38

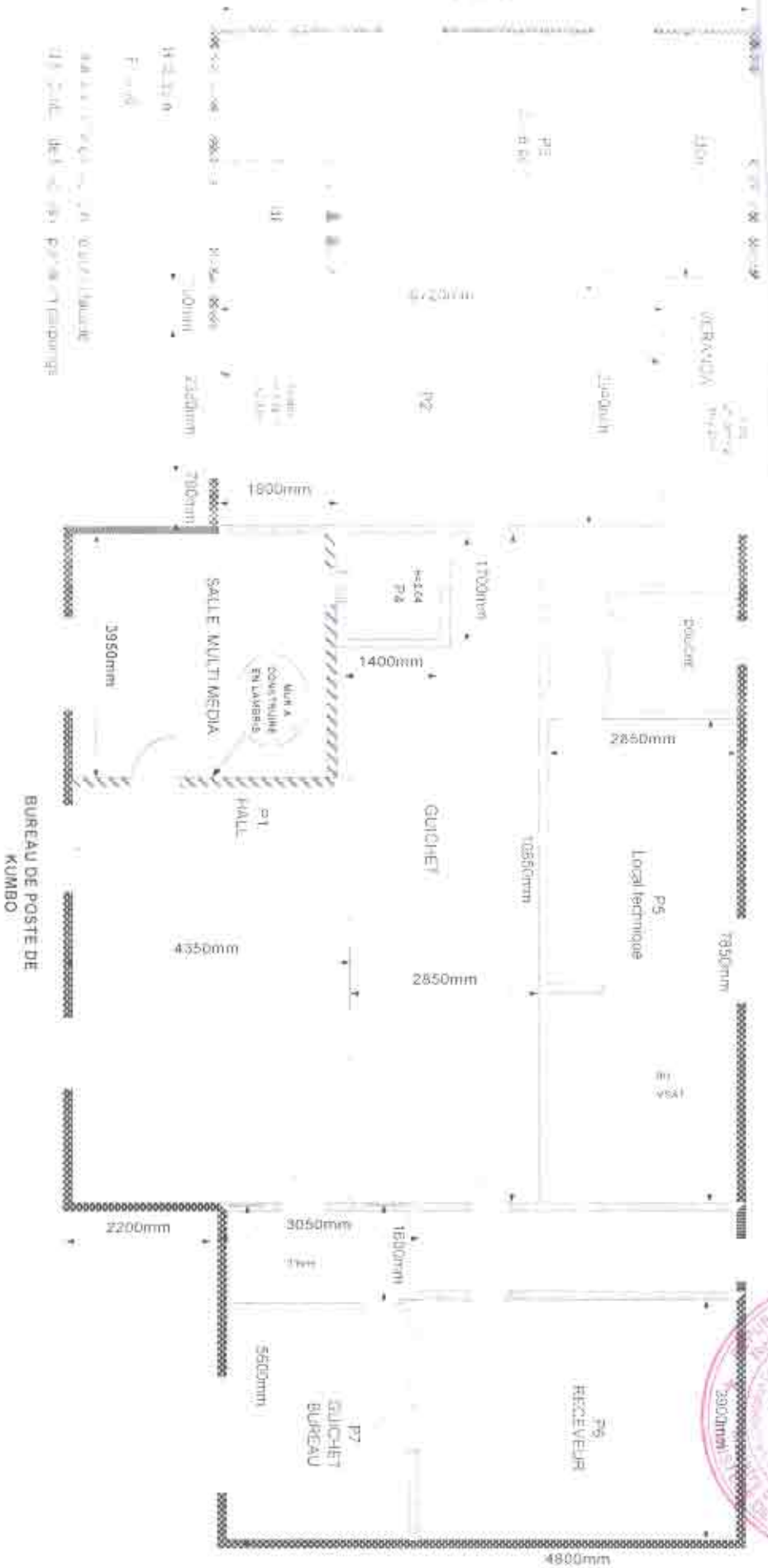


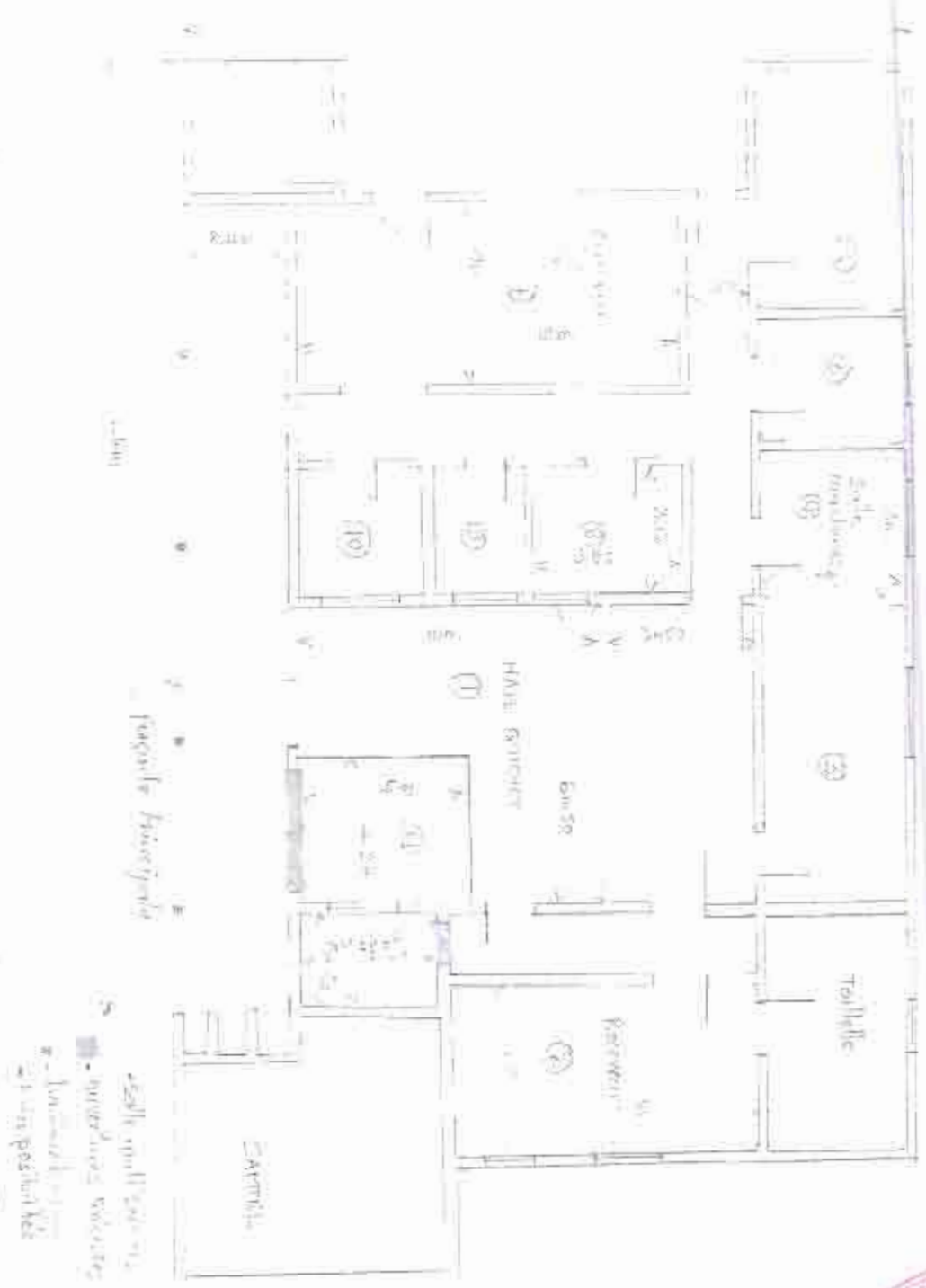
PLAN DU BUREAU DE BAFANG

Plan bureau de route de DSCHANG



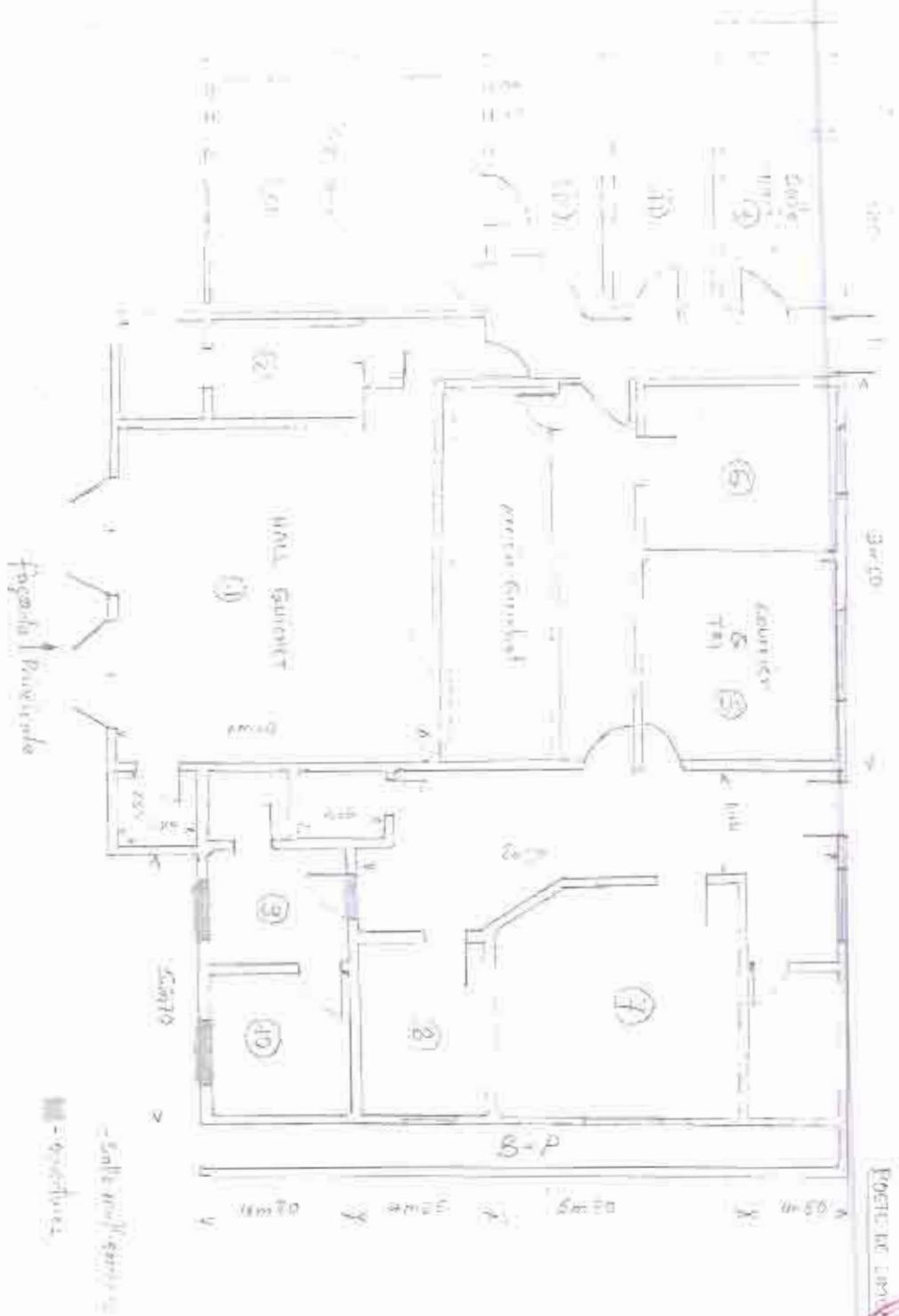
Plan bureau de poste UALCO





Page 104 sur 209

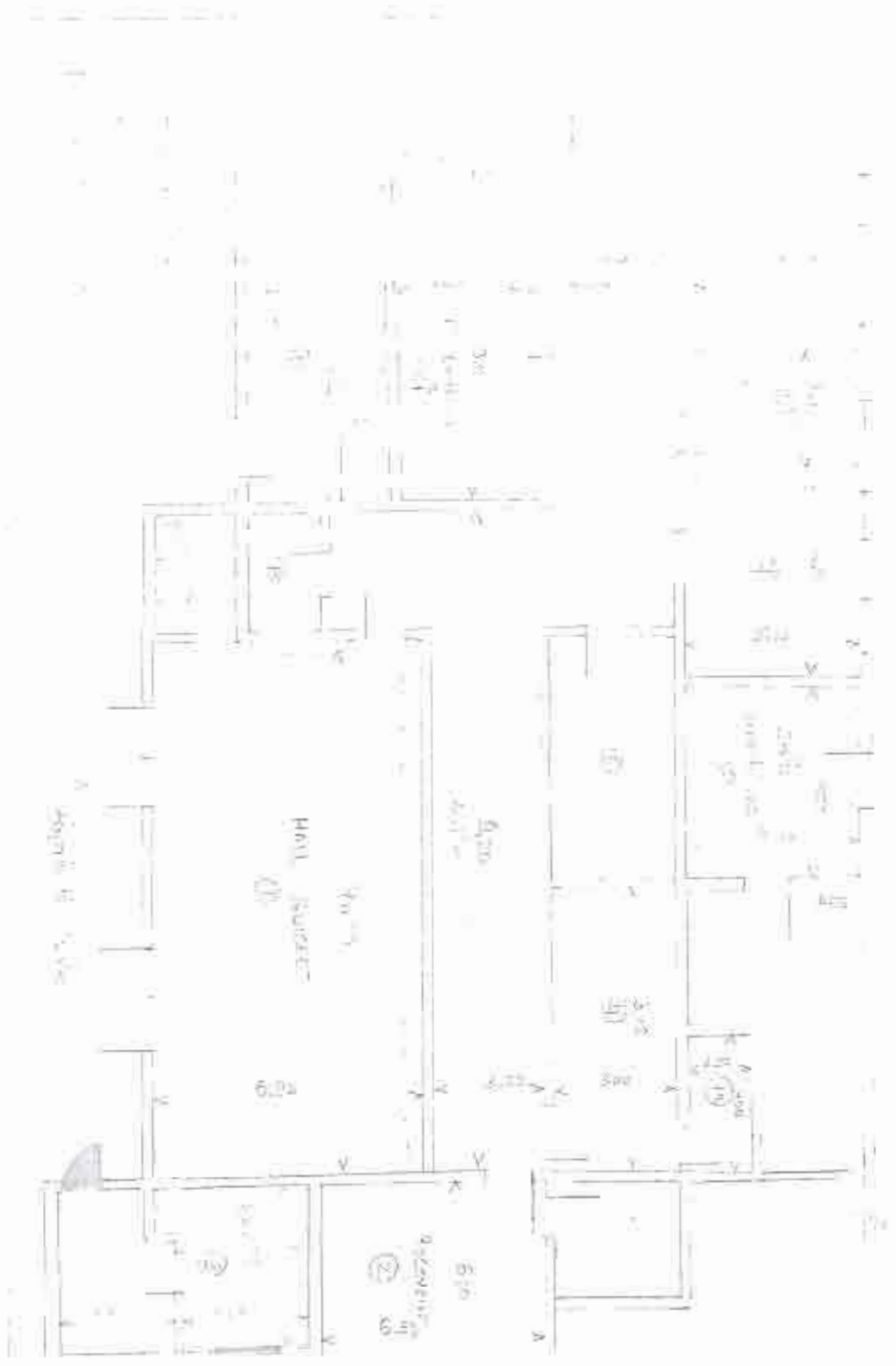




POSTE DE L.WIDE



Point of Approval

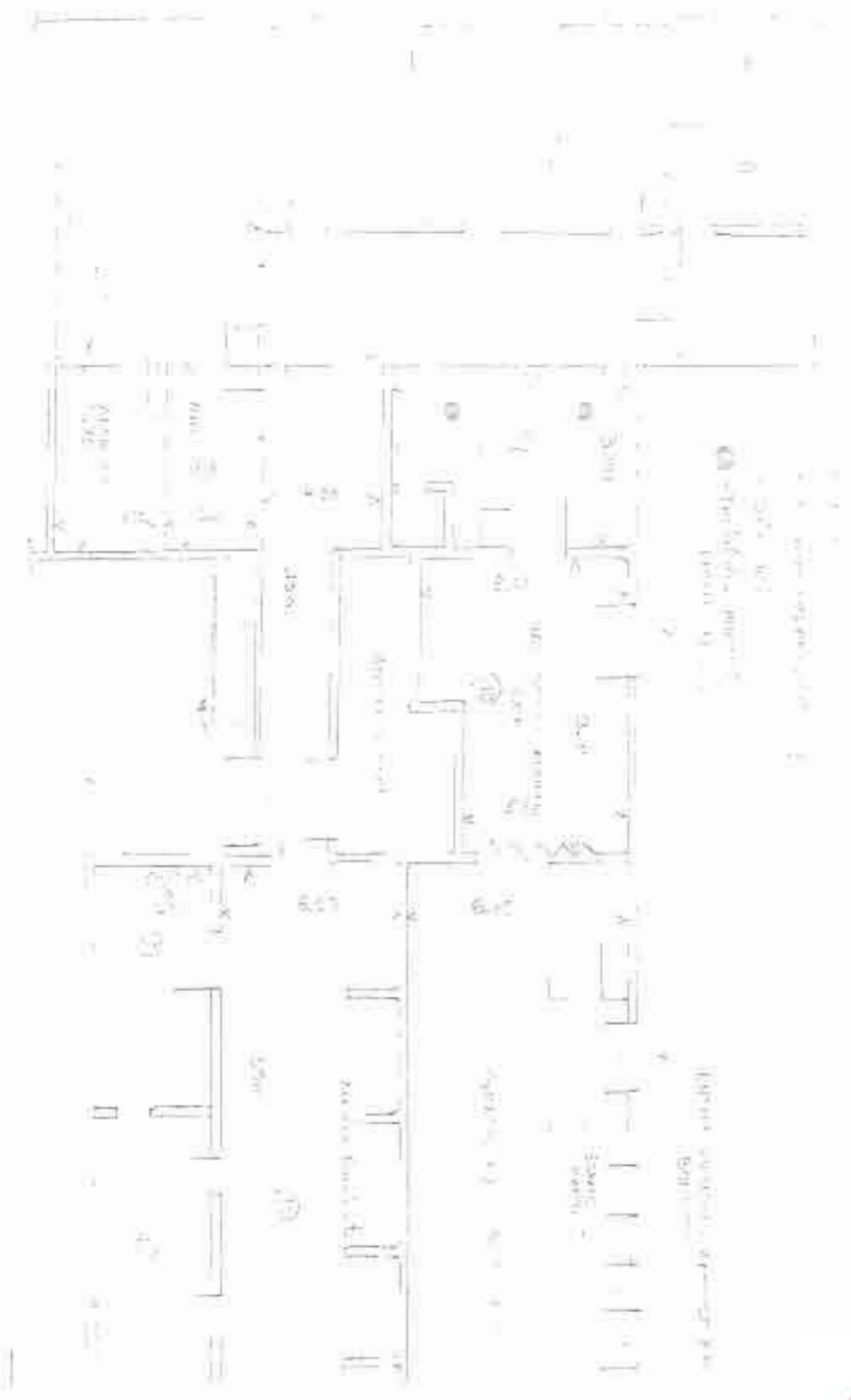


PLAN DU BUREAU DE POSTE D'EDDA



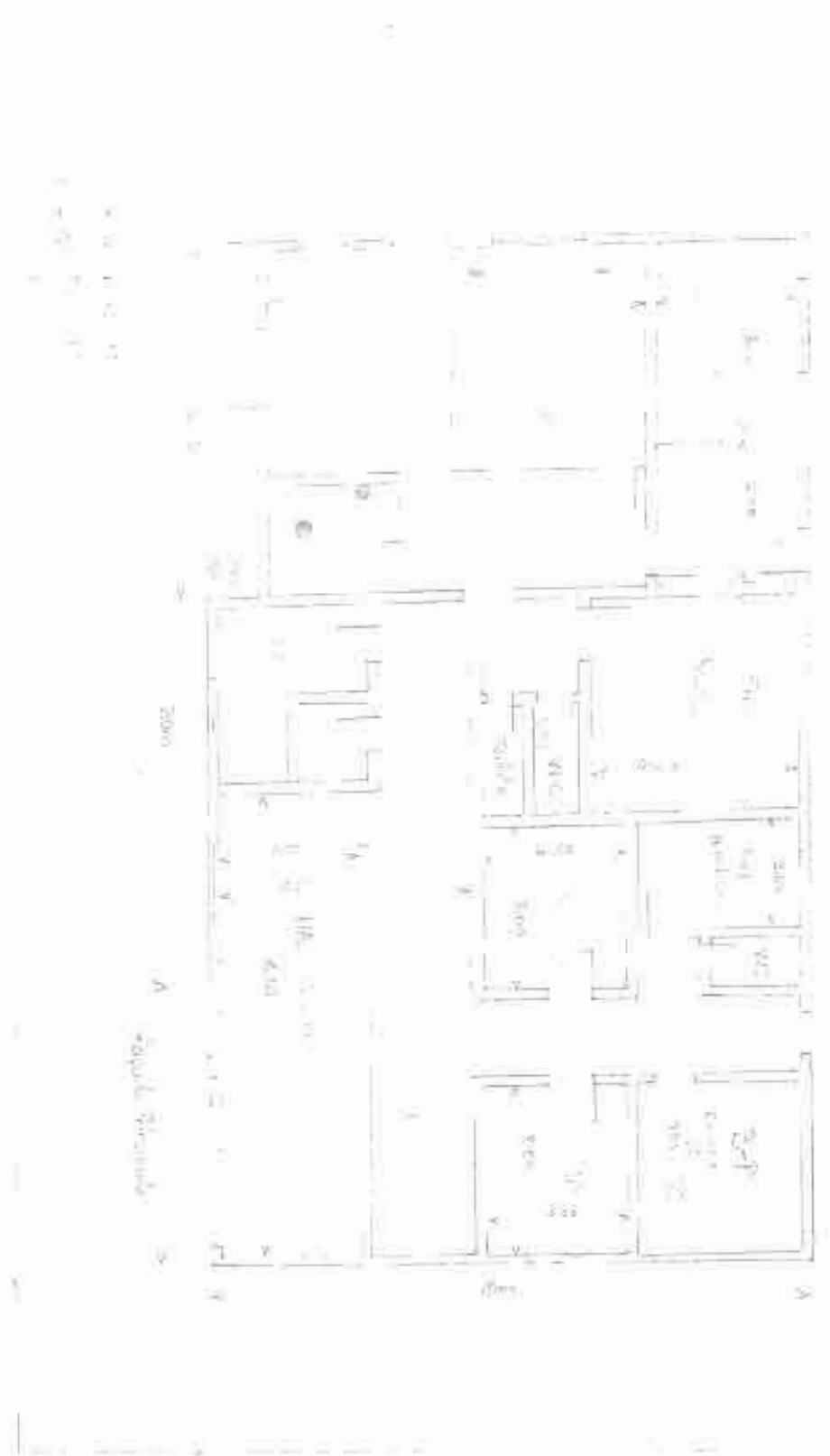
Plan d'implantation de DOUALA-BONANJO : SALLE MULTIMEDIA EN VERT ET SALLE DES ARCHIVES EN ROSE

MOUSTAPHA EL KHAYAT





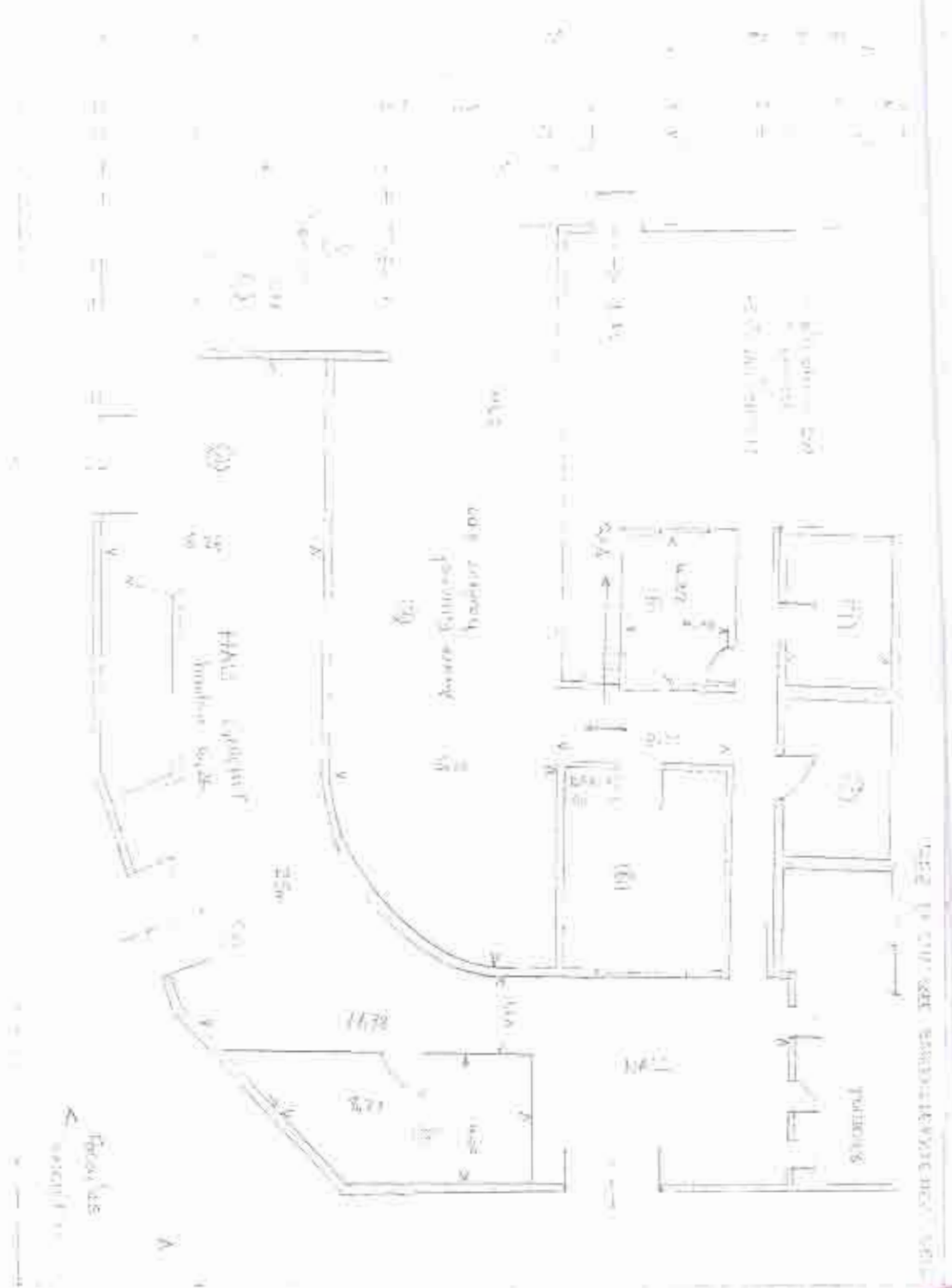
Plan Bureau de poste de DOUALA-BONABERI

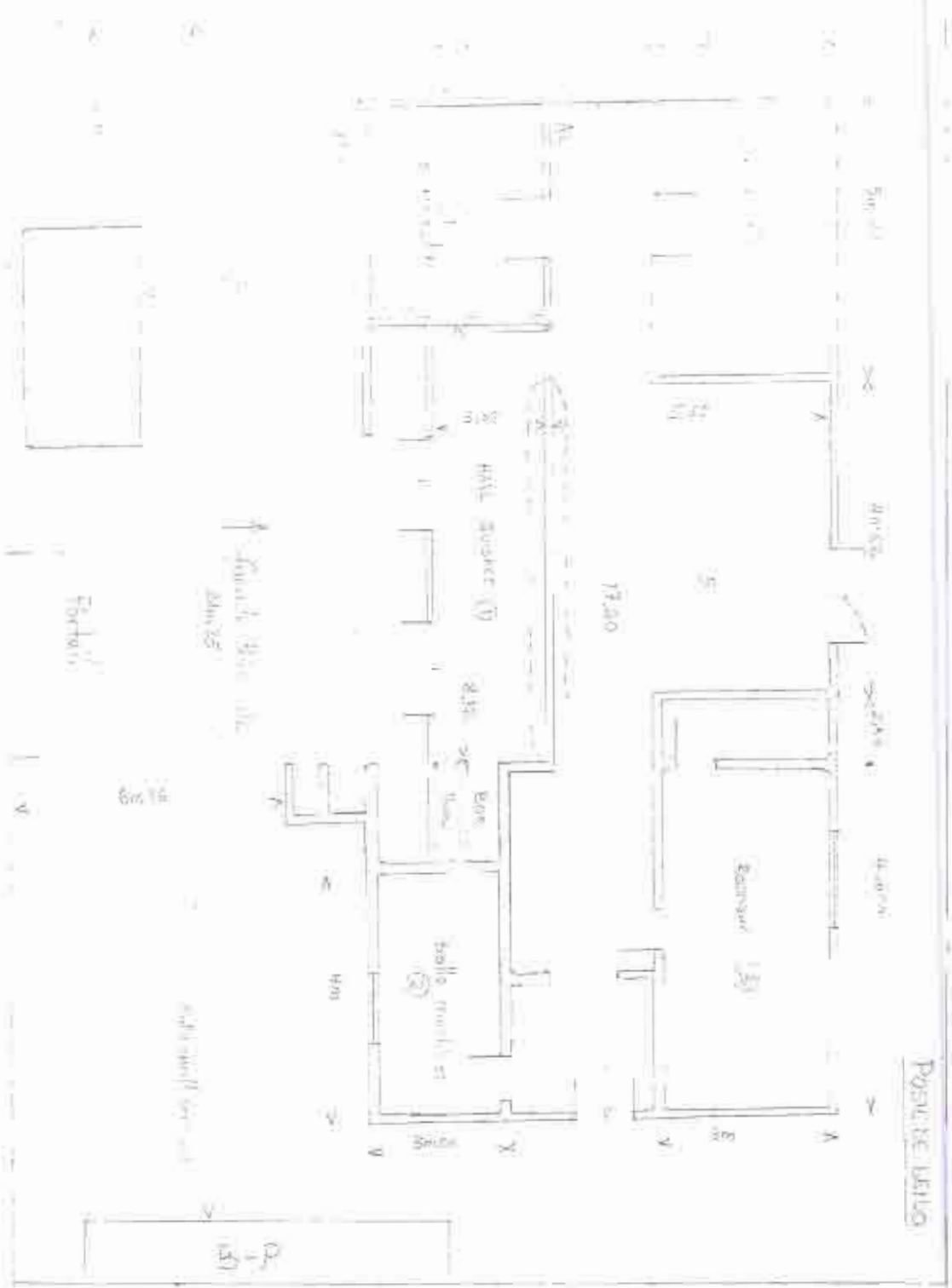


Échelle 1/2000



Plan pour l'installation de DOUALA-NEW-BELL : SALLE MULTIMEDIA EN VERT ET SALLE DES ARCHIVES EN ROSE







Bureau de poste d'Elufowa





Bucatarie

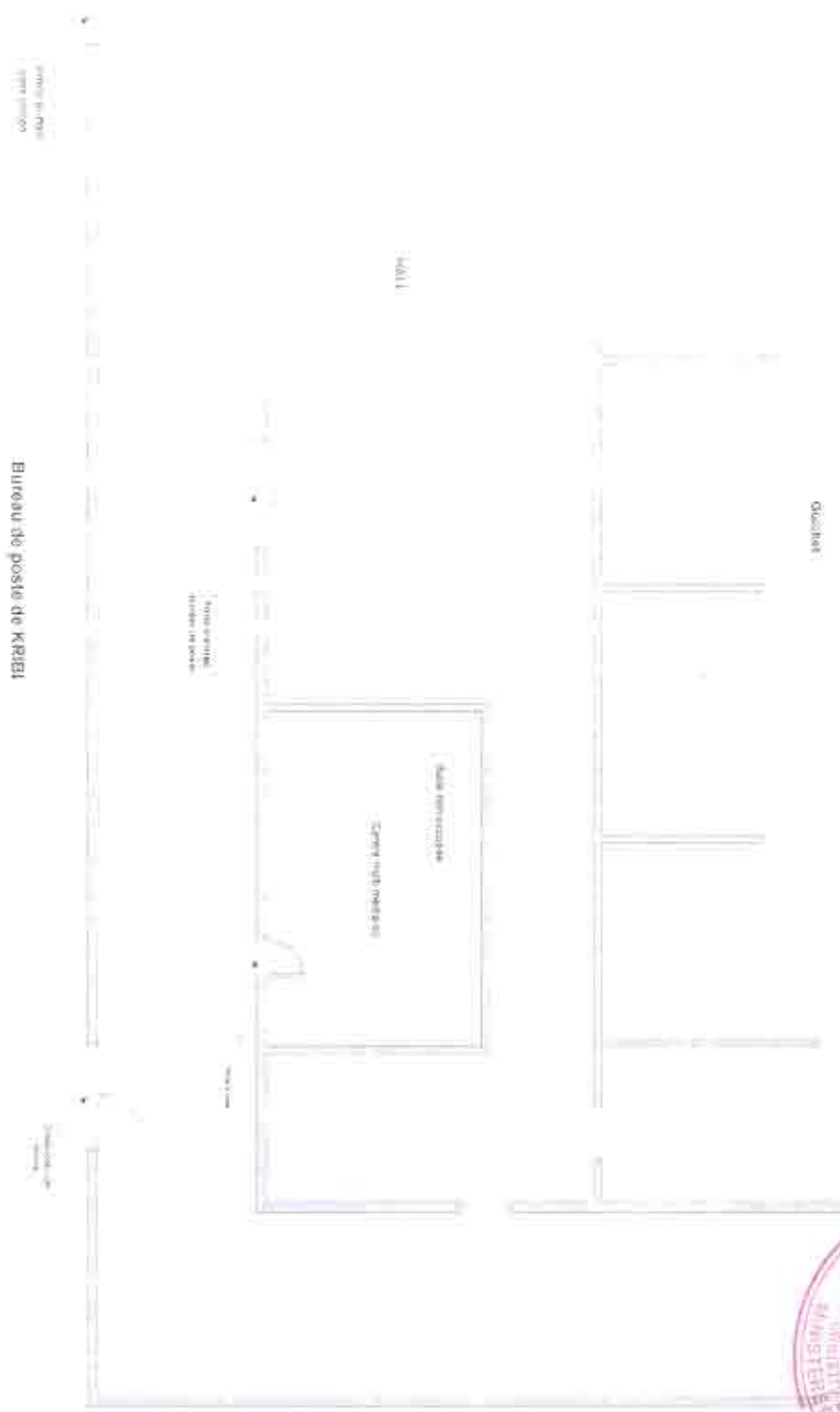
Bucarie

Sala de lucru

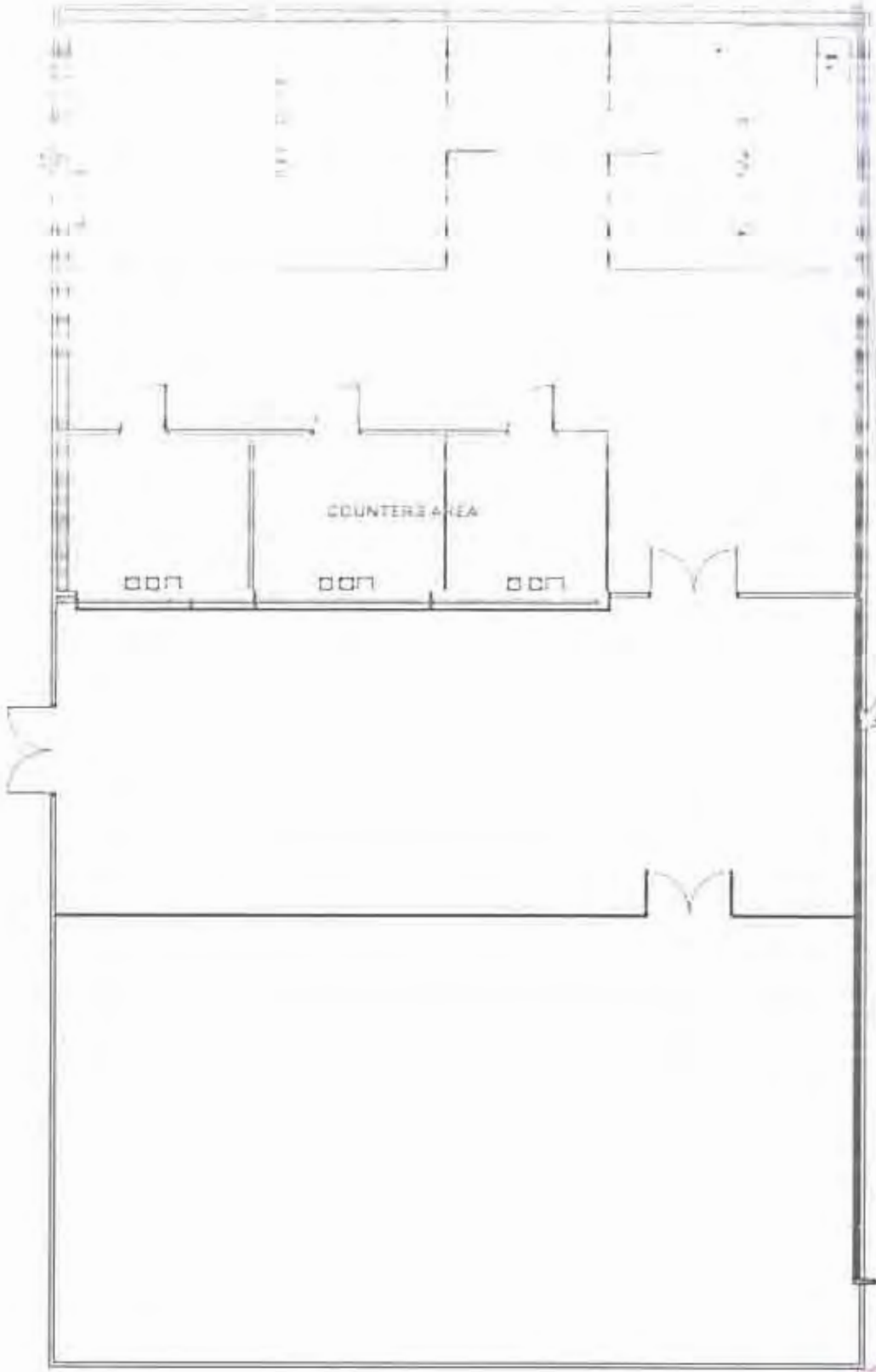
Sala de asteptare

Sala de depozitare





BUREAU DE POSTE DE KYOSSIA





Bureau de poste d'Aboung Mbang

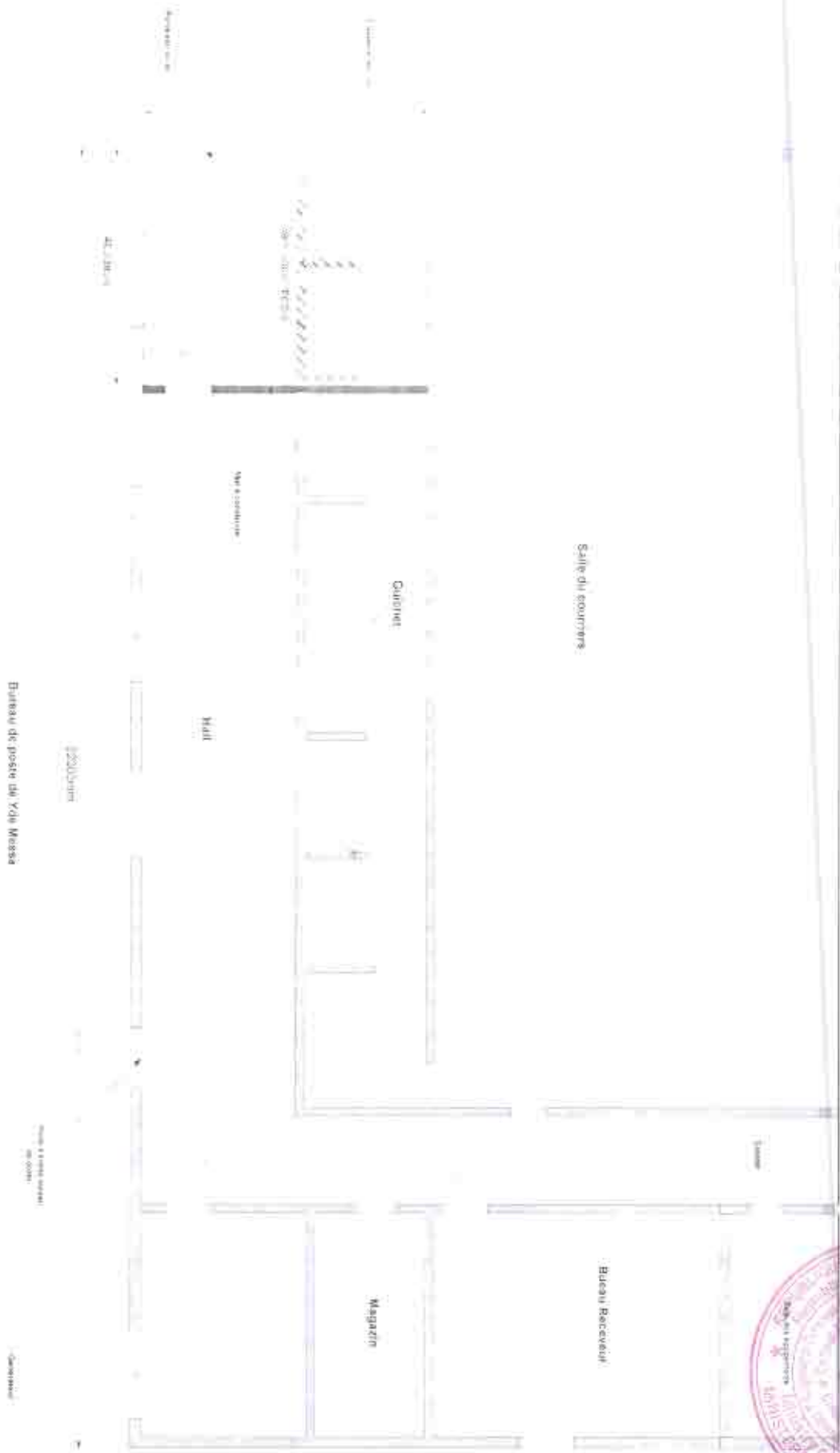


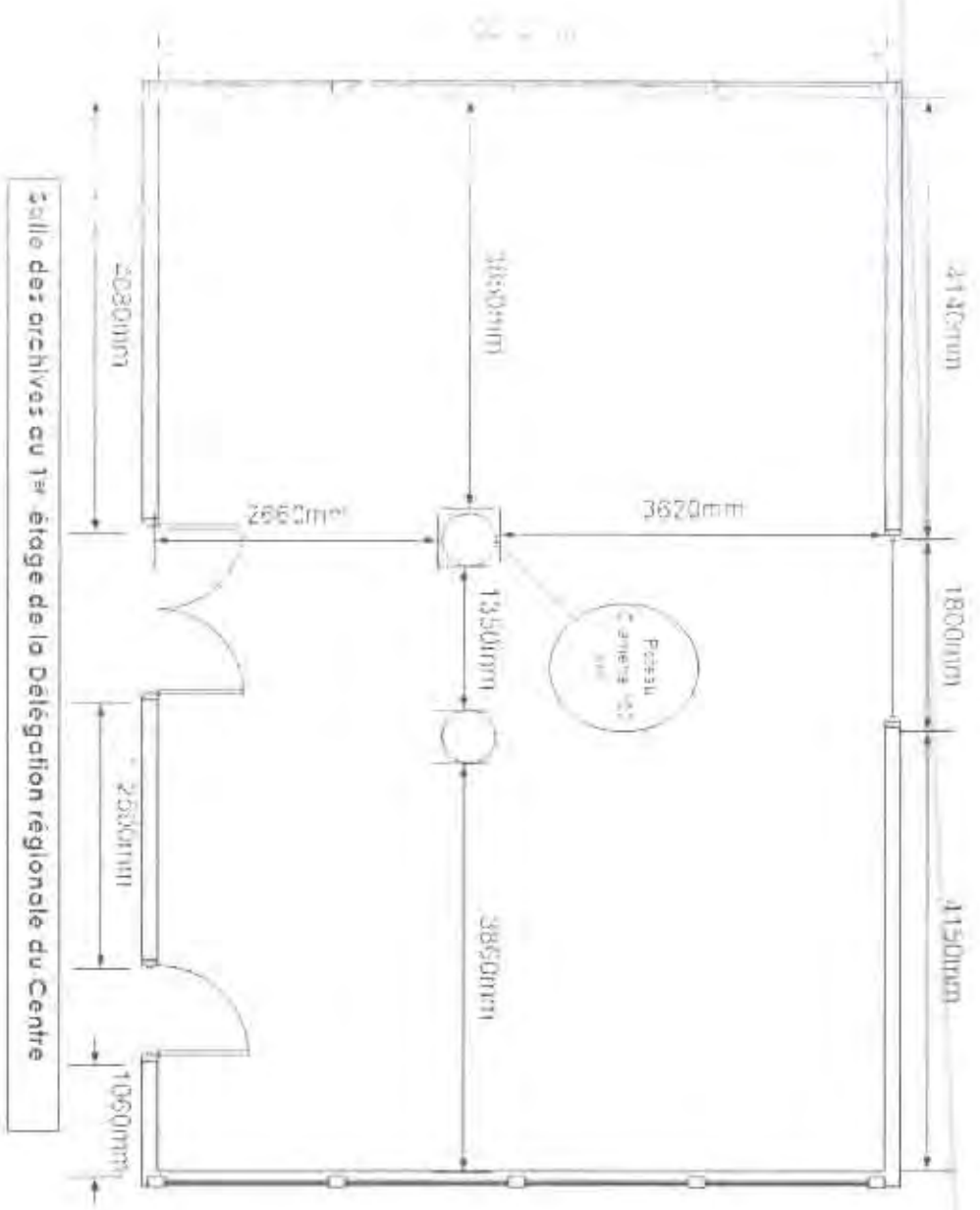
Plan bureau de police - 2è FOUIS





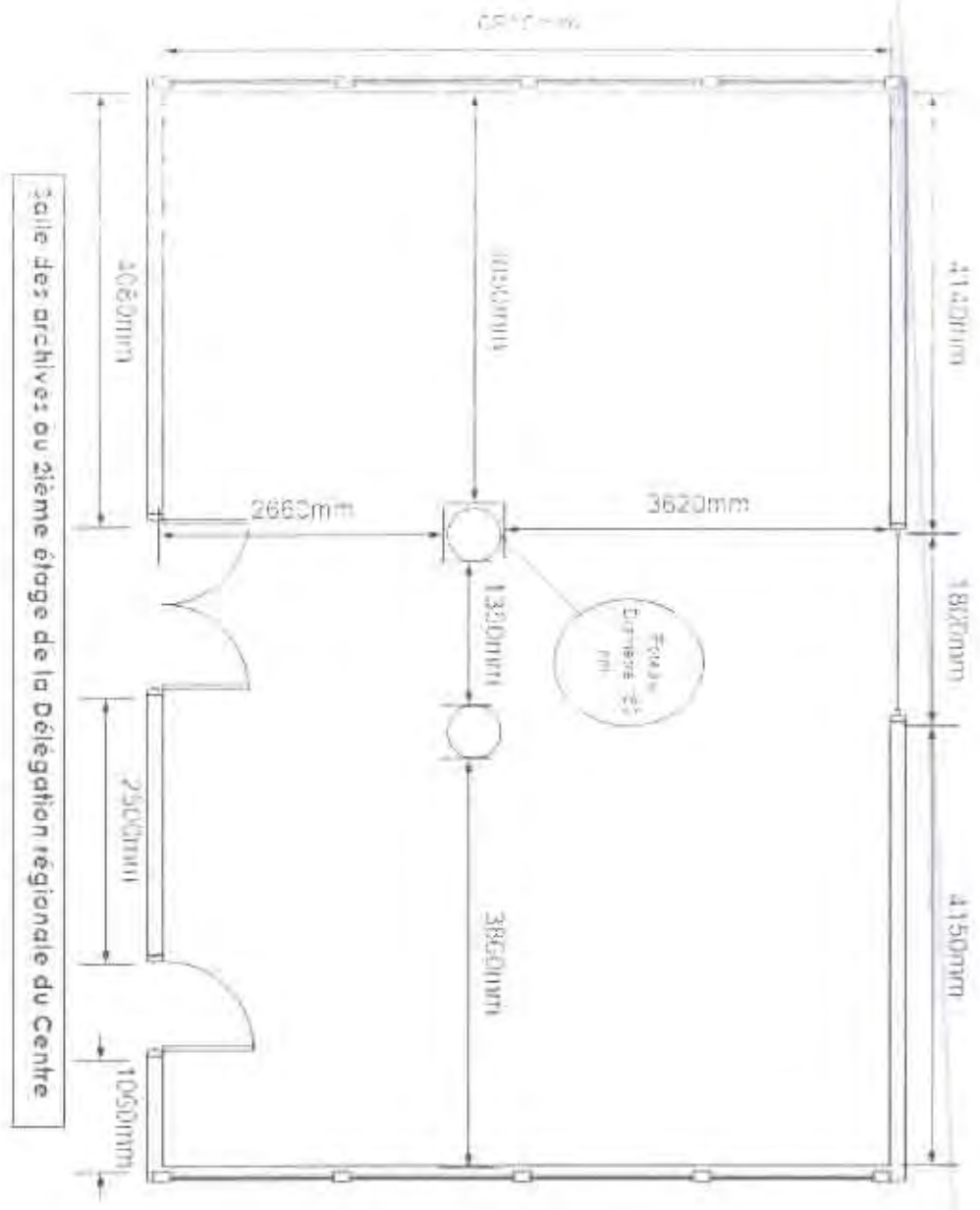
Bureau de poste de Yde 13





Salle des archives au 1^{er} étage de la Délégation régionale du Centre

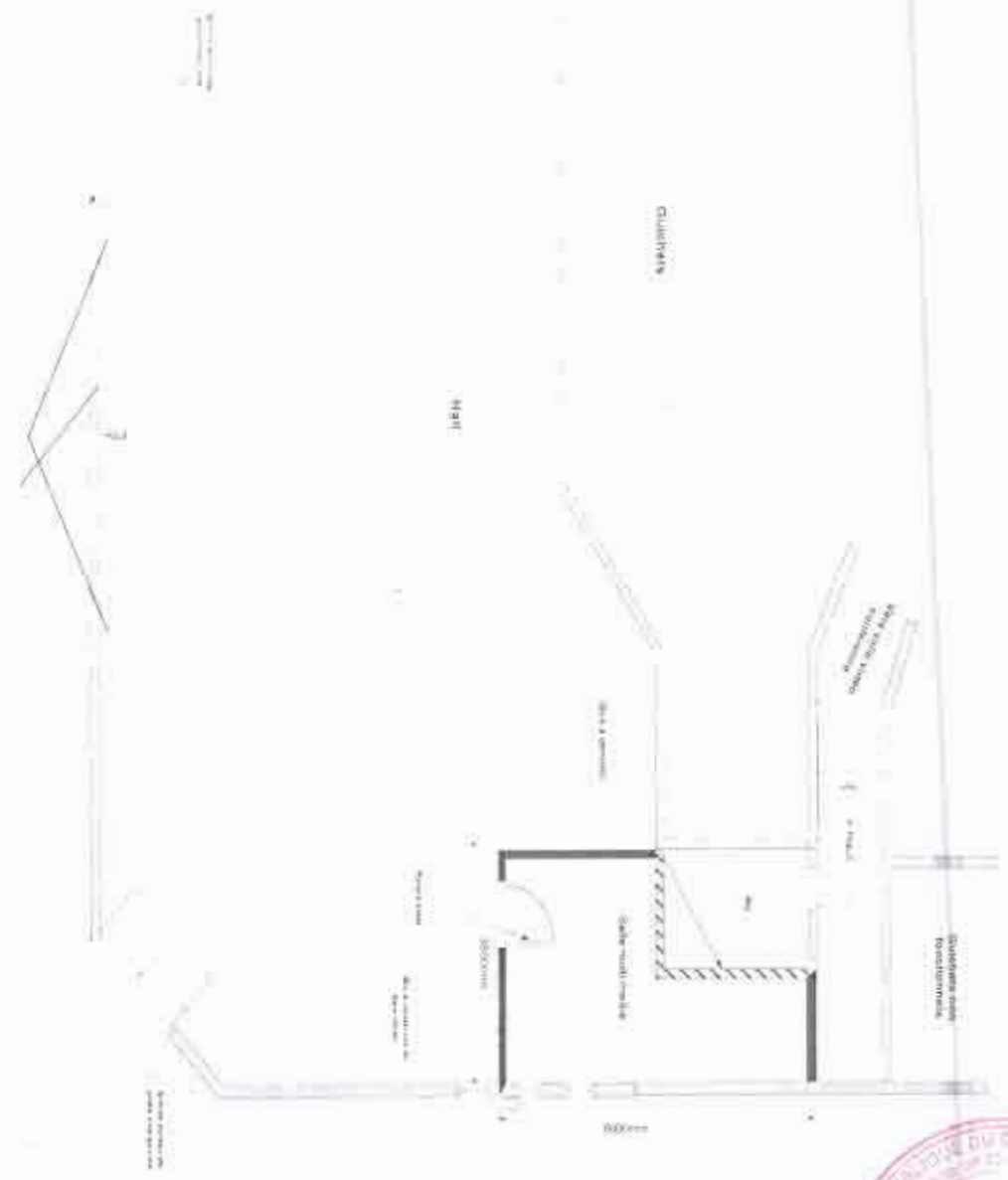




Salle des archives du 2ième étage de la Délégation régionale du Centre



Plan Bureau de poste Yde (poste centrale)



Bureau de poste Yde (poste centrale)



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Republik Kamerun

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Borsale à Fibre

Office National des Postes



REPUBLIC OF CAMEROON

Republik Kamerun

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAE)

Office National des Postes

AMENAGEMENT DES LOGAUX DE LA CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Pièce n° 7 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



Tableau des Volumes de Travaux à Réaliser pour les Bâtiments de l'Etat et des Bâtiments de l'Administration

REGION (L1)	Commune	Description des Travaux	Unité	Quantité
EXTREME NORD	BP DE YAGOUA	PEINTURE		
		Fourniture et pose de peinture et accessoires (peinture)	M ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose de menuiserie bois (porte et fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		Fourniture et pose de menuiserie bois (fenêtre)	M ²	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		Fourniture et pose de menuiserie métallique (220x65)	M ²	
	Fourniture et pose de menuiserie métallique (220x65)	M ²		
	Fourniture et pose de menuiserie métallique (220x65)	M ²		
	MENUISERIE ALU			
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés coulissant (1,45x1,2)	M ²		
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés coulissant (1,45x1,2)	M ²		
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés coulissant (1,45x1,2)	M ²		
	ELECTRICITE			
	Fourniture et pose des Luminaires apparents à grille double réglette 1,20m	U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M			
Fourniture et pose gaine 50X50	U			
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câbles, JPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF			
CLIMATISATION				
Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U			
BP DE KOUSSERI	PEINTURE			
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²		
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	M ²		
	MENUISERIE BOIS			
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroka) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U			
		Fourniture et pose de plâtré en contreplaqué (e = 4mm) pour remplacement des pièces détachées	M ²	
		Fourniture et pose serrure sur la porte	U	



	Menuiserie aluminium vitrés		
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés (2x1) (2x1) (2x1)	m ²	
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés (2x1) (2x1) (2x1)		
	Menuiserie aluminium vitrés (2x1) (2x1) (2x1)		
	MENUISERIE		
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés (2x1) (2x1) (2x1)	m ²	
	Fourniture et pose de menuiserie aluminium vitrés (2x1) (2x1) (2x1)	m ²	
	CARRELAGE		
	Fourniture et pose des carreaux émaillés italiens 40x40, ainsi que les plinthes	m ²	
	ELECTRICITE		
	Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double registre 1,20m	U	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M ²	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M ²	
	Fourniture et pose goutte 50X50	U	
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur	FF	
	Fourniture et pose gaine amincée de 90	M ²	
	CLIMATISATION		
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U	
BP DE KAELE	PEINTURE		
	Préparation des surfaces et travaux de peinture (mû et plafonds)	m ²	
	MENUISERIE BOIS		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (roko) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
	Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e=4mm) pour remplacement des pièces défectueux	M ²	
	Fourniture et pose serrure sur la porte	U	
	Fourniture et pose de mur en lambris e:15 cm	m ²	
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2x1)	m ²	



	Electricité		
	Fourniture et pose de la corniche en plâtre (20x20x100x100)		
	Plomberie		
	MUR ET CLOISON		
	Fourniture et pose de briques creuses en brique pleine en bloc plein (trako) avec serrure complète en (20x20x40)	U	
	Fourniture et pose de briques creuses en brique pleine (20x20x40)	U	
	Fourniture et pose de briques creuses en brique pleine suivant le modèle installé en épaisseur	U	
	Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
	MACONNERIE		
	Démolition mur	M	
	Raccord de maçonnerie	FF	
	ELECTRICITE		
	Fourniture et pose des luminaires apparent à gaine double réglettes 1,20m	U	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5	M	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5	M	
	Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret DPN, parafoudre, prises, interrupteurs, ...)	FF	
	ETANCHEITE		
	Etanchéité les parties détectives	FF	
	PLOMBERIE		
	Réfection complète des canalisations d'eau	FF	
	Réfection complète des toilettes	FF	
	PEINTURE		
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	m	
	Préparation des surfaces et travaux de peinture (mur et plafonds)	m	
	MENUISERIE BOIS		
BP de MOKOLO			
BP de KOZA			



NORD	Fourniture et pose de peinture		
	Démolition mur en ciment	m ²	
	Coffret électrique 180 3X1	FF	
	MENUISERIE METALLIQUE		
	Fourniture et pose serrure complète	U	
	PEINTURE		
	Fourniture et pose de peinture		
	MACONNERIE		
	Démolition mur	M ²	
	Raccords de maçonnerie	FF	
	ELECTRICITE		
	Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	U	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50	U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur	FF		
CLIMATISATION			
Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U		
PEINTURE			
Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²		
MENUISERIE BOIS			
Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U		
MACONNERIE			
Démolition mur	M ²		
Raccords de maçonnerie	FF		
ELECTRICITE			
Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	U		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	ML		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	ML		
Fourniture et pose goulotte 50X50	U		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur	FF		
GAROUA SALLE DES ARCHIVES			



NGRO	GUIDER	<p>Installation des équipements</p> <p>Fourniture et pose des équipements suivants :</p> <p>1. Détecteur incendie et extincteur</p> <p>2. Fourniture et pose des équipements suivants :</p> <p>3. Fourniture et pose des équipements suivants :</p> <p>4. Fourniture et pose des équipements suivants :</p>		
		DETECTEUR INCENDIE ET EXTINGUEUR		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		Fourniture et pose des équipements suivants :		
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires appoient à grille double rétroscat. 1,20m	U	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5	M			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5	M			
Fourniture et pose goulotte 50x50	U			
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF			
CLIMATISATION				
Fourniture et pose d'un climatiseur 1.5 cv et accessoires de pose	U			
ADAMAOUA	NGAOUNDERE	PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur les portes	U	
		construction d'un mur en lambris	m ²	
		construction d'une dalle en planche (plancher)	m ²	
		construction des escaliers en planche	FF	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		Fourniture et pose porte en métal (2,20x0,9)	U	
MENUISERIE ALU				



	Fourniture et pose de 1200x600x120 mm (12,20x0,9)	II	
	Construction d'une table vitrée sur pieds en fer forgé (120x60)	III	
	MACONNERIE		
	Démolition m ² :	M	
	Reconstruction m ² :	I	
	2500x1200		
	Fourniture et pose de 1200x600x120 mm (12,20x0,9)	II	
	Fourniture et pose de câble électrique 100x10x10	III	
	Fourniture et pose de câble électrique 100x10x10	M	
	Fourniture et pose de câble 50x50	I	
	Éléments en acier inoxydable à partir de plans techniques (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
	CLIMATISATION		
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U	
	BATIMENT A CONSTRUIRE		
MEIGANGA	Bâtiment à construire (6x4) suivant le modèle et le devis descriptif	II	



Annexe 21 Travaux d'entretien-entretien des locaux du 3^e étage EST, OUEST, NORD-OUEST ET SUD-OUEST

REGION / LOCAL	TYPE	Description	Quantité	Unité
OUEST	BP DE FOUMBOT	PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (freak) avec serrure complète en (2.20x0.9)	U	
		Fourniture et pose de serrure complète en (2.20x0.9)	U	
		Construction d'un meuble en bois	m ²	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		Fourniture et pose porte en fer (2.20x0.9)	U	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose porte simple avec battant fixe (2.20x1.40)	m ²	
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2x2)	M ²	
		MACONNERIE		
		Démolition mur	M ²	
		Raccords de maçonnerie	FF	
		CARRELAGE		
		Fourniture et pose des carreaux marbre italienne 40x40 ainsi que les plinthes	M ²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose luminaire à grille (double) (20 X2)	U	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1.5 ²	ML			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2.5 ²	ML			
Fourniture et pose gouttière 50x50	U			
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câbles, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF			
Fourniture et pose gaine annelée de 20 pour protection câble et pose	m			
		CLIMATISATION		
		Fourniture et pose d'un climatiseur 1.5 cv et accessoires de pose	U	
BP DE FOUMBAN		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (freak) avec serrure complète en (2.20x0.9)	U			



		Travaux de plâtrerie	U	
		MACONNERIE		
		Démolition mur	M	
		Raccords de maçonnerie	FF	
		CARRELAGE		
		Fourniture et pose des carreaux marbre italienne 40x40 ainsi que les plinthes	M ²	
		Technique en cuivre avec vitrification sous vide quatre couches	U	
		Fourniture et pose câbles électriques 3x0,75 2x1,5	M	
		Fourniture et pose câbles électriques 2x2,5 2x3	M	
		Fourniture et pose gaines PVC	U	
		Création d'un circuit électrique par la partie technique (câbles, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FE	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois pleins (liège) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		Construction d'un mur en lambris	m ²	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		Fourniture et pose porte en fer (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose d'un auvent en fer forgé sur fenêtre (3,5x2)	U	
		Grille de protection fenêtre en fer forgé (2,2x1,50)	U	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose porte simple avec balcon fixe (2,20x1,40)	m ²	
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2x 2)	M2	
		MACONNERIE		
		Démolition mur	M	
		Raccords de maçonnerie	FF	
		CARRELAGE		
		Fourniture et pose des carreaux marbre italienne 40x40 ainsi que les plinthes	M ²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparents grille double réglable 1,20m	U	

BP DE
BAFOUSSAM



		Fourniture et pose de 2000 litres de peinture	m ³	
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		Fourniture et pose de 2000 litres de peinture	m ³	
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		Fourniture et pose de 2000 litres de peinture	m ³	
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		ETANCHEITE		
		Fourniture et pose de 2000 litres de peinture	m ³	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (1,80x2,10) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète	U	
		Construction d'un mur en lambris	m ²	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose fenêtre coulissante en alu (1,78x2,31)x2	m ²	
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2x2)	M ²	
		MACONNERIE		
		Raccords de maçonnerie	ff	
		CARRELAGE		
		Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40x40 ainsi que les plinthes	M ²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparents à gaine alu avec câbles 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	ML	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	ML	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret DPN, parafoudre, prises, interrupteur	ff	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	m ²	
		MENUISERIE BOIS		
NORD OUEST	KUMBO			
LITTORAL	NKONGSAMBA			



		Travaux de menuiserie bois (fenêtre) (120x150)	U	
		Travaux de menuiserie bois (porte) (120x200)	U	
		Démolition mur	U	
		Fourniture et pose de la plinthe en bois	U	
		Travaux de menuiserie bois (fenêtre) (120x150)	U	
		Finitions		
		Travaux de menuiserie bois (porte) (120x200)	U	
BONANJO CENTRE MEDIA		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris tréteaux finis contre un bois plein (120x200) (exclure les normalisés en (2,20x3,9)	U	
		Fourniture et pose terre complète sur la porte	U	
		Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux	M²	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose fenêtre coulissante en alu (2X1,5x2)	M²	
		Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux	M²	
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2X1,5)	M²	
		MACONNERIE		
		Démolition mûr	M²	
	Raccords de maçonnerie	FF		
	CARRELAGE			
	Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes	M²		
	ELECTRICITE			
LITTORAL		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réalettes L20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	ML	
		Fourniture et pose goutte 60X40	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (cortet, DPN, paratoudre, prises, interrupteur	FF	
AKWA		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose d'un mûr en lambris	M²	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose fenêtre coulissante en alu (3X1,83)	M²	
	Fourniture et pose de plafond en contreplaqué (e : 4mm) pour remplacement des pièces défectueux	M²		



		Fourniture et pose d'un circuit de câbles RJ45 et unocable de réseau de fibre	U	
NEW BELL CENTRE MEDIA (rez de chaussée)	MENUISERIE BOIS			
		Fourniture des lambris orifant	MF	
		Fourniture et pose menuiserie complète sur la porte	U	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des interrupteurs et des prises électriques	U	
		Fourniture et pose câbles électriques V&V (2x25)	MF	
		Fourniture et pose grille (2x25)	U	
		Création d'un circuit électrique à l'effet du local technique (câbles, IPN, poteaux, prises, interrupteur)	FF	
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	MF	
		SOUS-TOTAL I		
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (kaké) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose de parquet en contreplaqué (c. 40mm) pour remplacement des pièces défectueux	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		Fourniture et pose grille de protection en fer forgé (1,60X1,60)	MF	
		MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,5X1,3)X2	MF		
	ELECTRICITE			
	Fourniture et pose des Luminaires apparent à grille double réglable (1,20m)	U		
	Fourniture et remplacement des appareils défectueux ou manquants	FF		
	ETANCHEITE			
	Etanchéité sur toiles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des tôles avec la charpente (20X15)	FF		
	CLIMATISATION			
	Fourniture et pose d'un climatiseur 3 cv et accessoires de pose	U		



		Fourniture et pose des serrures d'ouverture - Vitrerie et serrures d'ouverture en bois	U	
		Fourniture et pose des serrures d'ouverture - Vitrerie et serrures d'ouverture en bois	U	
		DÉTECTEUR D'INFECTION ET D'ANTICORON		
		Fourniture et pose des serrures d'ouverture - Vitrerie et serrures d'ouverture en bois	U	
		Fourniture et pose des serrures d'ouverture - Vitrerie et serrures d'ouverture en bois	U	
		Fourniture et pose des serrures d'ouverture - Vitrerie et serrures d'ouverture en bois	U	
		Dérivations électriques	U	
		Câbles type RG45 catégorie 6	U	
		Travaux de montage et raccordement	FF	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	
	BUEA	MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujeton porte en bois plein (hko) avec serrure complète en (220x1, 9)	U	
		Fourniture et pose de platiné en contreplaqué (6 (4mm) pour remplacement des pièces défectueuses	U	
		Fourniture et pose mur en lambris	M²	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2X1,5)	M²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5	M	
		Fourniture et pose goutte 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur	FF	
		ETANCHEITE		
		Etanchéité sur toles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des toles avec la charpente (20X15)	FF	
	BP DE LIMBE	PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	



	SOUS-TOTAL		
	MENUISERIE BOIS		
	Fourniture et pose de portes bois (2,20x1,50) en double battant (2x1,50x2,20) avec serrure complète en (2,20x0,9)	M	
	Fourniture et pose de portes bois (2,20x1,50) en double battant (2x1,50x2,20) avec serrure complète en (2,20x0,9)	M	
	MENUISERIE METALLIQUE		
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose sans fermeture d'ouvrants alu (2,20x1,50)	M²	
	fourniture et pose porte alu double battant (2,20x1,50)	M²	
	ELECTRICITE		
	Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglables 1,20m	U	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	M	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	M	
	Fourniture et pose goutte 50X50	U	
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
	Réfection des installations de la salle	FF	
	ETANCHEITE		
	Etanchéité sur tôles des parties de la toiture par remplacement des unités détectueuses et sur les pointes d'attache des tôles avec la charpente (2,20x1,5)	FF	
	CLIMATISATION		
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U	
BP DE KUMBA	PEINTURE		
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	
	MENUISERIE BOIS		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	



	Électricité et pose câbles électriques (20X15)	U	
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées (20X15) (20X15)	U	
	Fourniture et pose portes aluminium vitrées (20X15)		
	ELECTRICITE		
	Électricité (20X15)	U	
	Fourniture et pose câble électrique VGV (6X4)	U	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2 5	M	
	Fourniture et pose goutte 50X50	U	
	ETANCHEITE		
	Étanchéité sur tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des tôles avec la charpente (20X15)	U	
BAFANG DSCHANG DEIDO BALI	BATIMENT A CONSTRUIRE		
	Bâtiment à construire (6X4) suivant le modèle et le devis descriptif	U	



Lot 3 : Travaux d'aménagement des ouvrages de la zone A (LOT 3) - 2017-2018 et construction d'un centre polyvalent dans les hauteurs de la CAMPONOT

REGIONS / LOT	TYPE	Description des travaux	Unité	Quantité
SUD	EBILOWA	PEINTURE Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	
		MENUISERIE BOIS Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en bois (2X1,5)	M²	
		ELECTRICITE Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglables 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	ML	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	ML	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		PEINTURE Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	
	SANGMELIMA	MENUISERIE BOIS Fourniture et pose y compris toute surlévation porte en bois plein (Iroko) avec serrure complète en (2.20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		MENUISERIE ALU Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissantes (1,45X1,2)X2	M²	
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (2X1,5)	M²	
		ELECTRICITE Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglables 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	ML	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	ML	
Fourniture et pose goulotte 50X50		U		



		ETANCHEITE		
		Etanchéité sur toiles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des toiles avec la charpente (20X15)	FF	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (loka) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		construction d'un mur en lambris	M²	
		MENUISERIE METALLIQUE		
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose des fenêtres d'aluminium à tiroir coulissant (1,45X1,2X2)	M²	
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (2X1,5)	M²	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille crouble réglables 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	M	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		ETANCHEITE		
		Etanchéité sur toiles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des toiles avec la charpente (20X15)	FF	
		BATIMENT A CONSTRUIRE		
	KYOSSI	Bâtiment à construire (6X4) suivant le modèle et le devis descriptif	U	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M²	
		Préparation de surfaces et travaux de peinture	M²	
		MENUISERIE BOIS		
EST	ABONG MBANG	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (loka) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
		construction d'un mur en lambris	M²	
		MENUISERIE METALLIQUE		



	Fourniture et pose de portes simples en fer (2,20x2,00)	U	
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose porte simple avec battant fixe (2,20x1,40x2)	m²	
	Fourniture et pose de portes ou de vantaux (1,20x2,00)	m²	
	MENUISERIE		
	Fourniture et pose de portes en bois massif (2,20x2,00)	m²	
	Fourniture et pose de portes en bois massif (2,20x2,00) ainsi que les pinchettes	m²	
	ELECTRICITE		
	Fourniture et pose des luminaires apparents à grille acrylique réglables (1,20m)	L	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²	ML	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²	ML	
	Fourniture et pose gaine 50X50	U	
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DFN, parafoudre, prises, interrupteur)	IF	
	CLIMATISATION		
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U	
BERTOUA	PEINTURE		
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	m²	
	MENUISERIE BOIS		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion portée en bois plein (jenko) avec serrure complète en (2,20x2,00)	U	
	Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	
	construction d'un mur en lambris	m²	
	MENUISERIE METALLIQUE		
	Fourniture et pose grille de protection en fer forgé (1,40x1,60)	U	
	MENUISERIE ALU		
	Fourniture et pose porte simple avec battant fixe (2,20x1,40)	m²	
Construction d'une baie vitrée sur mur en lambris (2X2)	m²		



		Plomberie		
		Travaux de plomberie	M ²	
		Travaux de plomberie	FF	
		ANCIENNE		
		Fourniture et pose de matériel électrique à l'usage de l'éclairage 50X50 en plastique les plinthes	U	
		ÉLECTRICITÉ		
		Fourniture et pose de matériel électrique à l'usage de l'éclairage double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose de matériel électrique à l'usage de l'éclairage	U	
		Fourniture et pose de matériel électrique à l'usage de l'éclairage VOV 3X2,5	ML	
		Fourniture et pose de matériel électrique à l'usage de l'éclairage 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir d'un schéma technique (câbles, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
		CLIMATISATION		
		Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv et accessoires de pose	U	
CENTRE	YAOUNDE 13	PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M ²	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissantes (1,45X1,2)	M ²	
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (3X3)	M ²	
		Fourniture et pose lame naca suivant le modèle installé en épaisseur (15 de 65X15)	FF	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5	ML	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5	ML	
		Fourniture et pose goutte 50X50	U	
BP DE YDE MESSA		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M ²	
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose mûr en lambris	U	



		Fourniture et pose interrupteur différentiel 30mA	U	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose baie vitrée	U	
		Fourniture et pose porte en alu	M	
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu	U	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
		PEINTURE		
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	M	
		MENUISERIE ALU		
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (3X5)	M	
		Fourniture et pose porte en alu 2,20X0,9	M	
		Démontage d'un box vitré	FF	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
		YAOUNDE RP		
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (3X5)	M	
		Fourniture et pose porte en alu 2,20X0,9	M	
		Démontage d'un box vitré	FF	
		ELECTRICITE		
		Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglable 1,20m	U	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M	
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M	
		Fourniture et pose goulotte 50X50	U	
		Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	
		Salle des archives délégation régionale du centre		
		Travaux d'aménagement	U	
		TOTAL 4		
		Salle des archives d'EKOUNOU		
		Travaux d'aménagement	U	



Yaoundé	BATIMENT A CONSTRUIRE	
YAOUNDE-R	Bâtiment à construire (EX 11) et devis descriptif	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Pepe - Yaoundé - Palme

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Union des Postes et Télécommunications
Direction Générale



REPUBLIC OF CAMEROON

Pepe - Yaoundé - Palme

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Union of Posts and Telecommunications
General Directorate

AMENAGEMENT DES LOGANUMBELA CAMEROON
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

PIECE N°8 DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



REGION / LOT	PROJET	DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRESTATION	REMARQUES	
EXTREME NORD	BP DE YAGOUA	TOUTE L'EXÉCUTION NOUVELLE + MISE EN ŒUVRE DES					
		ÉLECTRICITÉ					
			Fourniture et pose des interrupteurs de puissance	U	10		
		SOUS-TOTAL I					
		à préciser après étude					
			Fourniture et pose y compris toute installation électrique (tableaux, câbles, prises, interrupteurs, etc.)	U	4		
			Fourniture et pose de skatop en contre-plaqué (1200x2400) pour compléter les surfaces plâtrées	m ²	296		
			Fourniture et pose serrure complète	U	4		
		SOUS-TOTAL II					
		MENUISERIE METALLIQUE					
			Fourniture et pose Porte en fer (2.20X0.9)	U	1		
			Fourniture et pose lame naco suivant le modèle installé en épaisseur (32 de 72X15 et 16 de 65X15)	FF	1		
		TOTAL III					
		MENUISERIE ALU					
			Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1.45X1.2)	M ²	8.96		
			Fourniture et pose porte alu double battant (2.20X1.40)	M ²	3.08		
		SOUS-TOTAL IV					
		ELECTRICITE					
			Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglable (1.20m)	U	3		
			Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1.5	ML	50		
			Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2.5	M	100		
			Fourniture et pose gouttière 50X50	U	10		
			Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coulbret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	1		
		SOUS-TOTAL V					
		CLIMATISATION					
			Fourniture et pose d'un climatiseur 1.5 cv (Wespaire ou LG) et accessoires de pose	U	1		



TOTAL I		SOUS-TOTAL I	
PEINTURE			
Fourniture et pose peinture de base et électropeinture	INTERIEUR	m ²	341
Fourniture et pose peinture de base et électropeinture	EXTERIEUR	m ²	109
SOUS-TOTAL I			
MUR ET PORTES			
Fourniture et pose vitrilles			
(prix) avec serrure complète en (2,00X1,2)		m ²	4
Fourniture et pose de peinture en contreplaqué (6+4mm) pour réparation des plâtres défectueux		m ²	28
Fourniture et pose serrure sur la porte		U	5
SOUS-TOTAL II			
MENUISERIE METALLIQUE			
remplacement de lame de verre cassée sur porte et fenêtre		FF	1
SOUS-TOTAL III			
MENUISERIE ALU			
Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissantes (1,45X1,2)		M ²	6,96
fourniture et pose porte alu double battant (2,20X1,40)		M ²	3,08
SOUS-TOTAL IV			
MACONNERIE			
Démolition mur		M ³	20
Construction d'un mur de séparation (élévation, crépisage)		M ³	13
Raccords de maçonnerie		FF	1
SOUS-TOTAL V			
CARRELAGE			
Fourniture et pose des carreaux, marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes		M ²	160
TOTAL VI			
ELECTRICITE			
Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglables 1,20m		U	7
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5		Ml	100
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5		Ml	100
Fourniture et pose gaine 50X50		U	20



Parti de bois (incluant les vitres)
 (voir positionnement des
 vitres)

Fourniture et pose de vitres en bois	lit	100		
SOUS-TOTAL VII				
MENUISERIE BOIS				
Fourniture et pose de vitres en bois	lit	1		
SOUS-TOTAL VIII				

BP DE KAELE	PEINTURE			
	Préparation des surfaces et revêtement par enduit (mûr et plâtré)	M²	30	
	SOUS-TOTAL I			
	MENUISERIE BOIS			
	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (roko) avec serrure complète en (2,20x1,9)	lit	4	
	Fourniture et pose de placard en contreplaqué (e: 4mm) pour remplacement des pièces défectueuses	M²	30	
	Fourniture et pose serrure sur la porte	lit	6	
	Fourniture et pose de mur en ciment (e: 15 cm)	m²	30	
	SOUS-TOTAL II			
	MENUISERIE ALU			
	Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu (2X 1)	m²	2	
	Fourniture et pose lame naco suivant le modèle installé en épaisseur (41 de 76X15,5)	lit	1	
	SOUS-TOTAL III			
	MACONNERIE			
	Démolition mûr	M²	10	
	Raccords de maçonnerie	lit	1	
	SOUS-TOTAL IV			
	ELECTRICITE			
	Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglette 1,20m	lit	3	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5	M	100	
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5	M	100	
	Fourniture et pose goulotte 50X50	lit	10	



Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boite à lettres)	Menuiserie Métallique	MF	1		
Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boîte à lettres)	Menuiserie Métallique	MF	1		
SOUS-TOTAL I					
Menuiserie métallique					
Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boîte à lettres)					
Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boîte à lettres)					

Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boîte à lettres)		U	1		
Fourniture et pose de la menuiserie métallique (boîte à lettres)		U	1		
SOUS-TOTAL II					

MENUISERIE METALLIQUE

Fourniture et pose portillon 18x10 suivant le modèle du BP de Mokolo	Façade	U	1		
Fourniture et pose portillon 3x2,10 suivant le modèle du BP de Mokolo	Façade	U	1		
Fourniture et remplacement des platines détectrices	Intérieure/Extérieure	FF	1		

TOTAL III

MACONNERIE

Construction barrière 20x10 (implantation et élévation) suivant le modèle de BP MDKOLA		MF	200		
Enduit sur la barrière		MF	400		
Raccords de maçonnerie		FF	1		

SOUS-TOTAL IV

ELECTRICITE

Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglottes 1,20m		U	7		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	200		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	200		
Fourniture et pose goulotte 50x50		U	10		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)		FF	1		

SOUS-TOTAL V

ETANCHEITE

Étanchéité sur dalle et les parties défectueuses		U	1		
--	--	---	---	--	--



CLIMATISATION			
Fourniture et pose de ...			
Fourniture et pose de ...			
SOUS-TOTAL VIII			
SOUS-TOTAL VIII			
TOTAL D			

TOTAL EXTREME NORD

NORD	GAROUA SALLÉ MULTI MEDIA	PEINTURE		
		Fourniture et pose de ...	mq	300
		SOUS-TOTAL I		
		MENUISERIE BOIS		
		Fourniture et pose y compris ...	U	3
		Fourniture et pose serrure sur la ...	U	3
		Construction d'un mur en lambris	mq	40
		vernissage des coffrets	mq	30
		coffret à refaire (1x0.5)x6	FF	1
		SOUS-TOTAL II		
	MENUISERIE METALLIQUE			
	Fourniture et pose porte en fer	U	1	
	SOUS-TOTAL III			
	MENUISERIE ALU			
	Fourniture et pose porte simple	mq	3,08	
Fourniture et pose baie vitrée	M2	50		
SOUS-TOTAL IV				
MACONNERIE				
Démolition mur	M	5		
Raccords de maçonnerie	FF	1		
SOUS-TOTAL V				
ELECTRICITE				
Fourniture et pose des luminaires	U	8		
Fourniture et pose câble	ML	100		
Fourniture et pose câble	ML	100		



		<p>Préparation des supports et travaux de peinture</p> <p>Interrupteur</p>					
		SOUS-TOTAL VI (CLIMATISATION)					
		TOTAL V					
GAROUA SALLE DES ARCHIVES		PEINTURE					
		Préparation des supports et travaux de peinture	Interrupteur				
		SOUS-TOTAL I					
		MENUISERIE BOIS					
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte		U	3		
		SOUS-TOTAL II					
		MACONNERIE					
		Démolition mûr		M²	5		
		Raccord de maçonnerie		U	1		
		SOUS-TOTAL III					
		ELECTRICITE					
		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglable 1,20m		U	4		
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1.5²		M	100		
		Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2.5²		M	100		
	Fourniture et pose goulotte 50X50		U	20			
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DFN, parafoudre, prises, interrupteur		U	1			
	SOUS-TOTAL IV						
NORD		CLIMATISATION					
		Fourniture et pose d'un climatiseur 3 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose		U	3		
		TOTAL V					
		DETECTEUR INCENDIE ET EXTINCTEUR					
		Fourniture et pose extincteur 9KG poudre type ALCU PRPP pression		U	4		
	Détecteur de fumée avec système sophistiqué	Toutes les salles	U	3			



Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					
Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					
Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					
Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					
Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					

GUIDER	Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture Préparation des surfaces et travaux de peinture					
	SOUS-TOTAL I					
	ELECTRICITE					
	Fourniture et pose d'armes électriques apparents à grille double réguliers 1,20m		U	3		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5"		ML	30		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5"		ML	30		
	Fourniture et pose gaine 50X50		U	10		
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câbles, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)		FF	1		
	SOUS-TOTAL II					
	CLIMATISATION					
Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose		U	1			
SOUS-TOTAL III						
TOTAL 3						

TOTAL NORD

ADAMAOUA	NGAOUNDERE	PEINTURE				
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	Intérieur	m²	419	
		SOUS-TOTAL I				
		MENUISERIE BOIS				
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (Iroko) avec serrure complète en (2,20x0,9)		U	4	
		Fourniture et pose serrure complète sur les portes		U	4	
construction d'un mur en tambis			m²	78		



	Installation des luminaires plancher (papier peint)	U	1		
	Construction des latrines en brique	U	1		
SOUS-TOTAL II					
MEUBLEMENTS					
	Fourniture et pose d'un banc en bois (60x120x120)	U	1		
SOUS-TOTAL III					
MEUBLEMENTS					
	Installation d'un banc en bois (60x120x120)	U	1		
SOUS-TOTAL IV					
MACONNERIE					
	Perçage de trous	MT	2		
	Raccords de maçonnerie	U	1		
SOUS-TOTAL V					
ELECTRICITE					
	Fourniture et pose des luminaires apparent à grille d'acier réglable 1.20m	U	7		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1.5 ²	MT	100		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2.5 ²	MT	100		
	Fourniture et pose goutte 50X50	U	20		
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (calfret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	1		
SOUS-TOTAL VI					
CLIMATISATION					
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1.5 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose	U	1		
SOUS-TOTAL VII					
TOTAL 1					
BATIMENT A CONSTRUIRE					
MEIGANGA	Bâtiment à construire (6X4) suivant le modèle et le devis descriptif	U	1		
TOTAL 2					
TOTAL ADAMAOUA					
TOTAL LOT 1 (Extrême nord-Nord-Adamaoua) HTVA					
TVA (19,25)					
TOTAL LOT 1 (Extrême nord-Nord-Adamaoua) TTC (FCFA)					



LOT 1 (OUEST - NORD-OUEST - SUD-OUEST - SUD-EST)						
OUEST	BP DE FOUMBOT	MUR				
		Fourniture et pose de briques pleines (20x20x10) avec mortier	M ²	10		
		SOUS-TOTAL I				
		Plafond				
		Fourniture et pose de plaques de plâtre (120x60x12) avec enduit	M ²	10		
		SOUS-TOTAL II				
		Travaux de menuiserie				
		Fourniture et pose de portes en bois (200x200) avec serrure	U	1		
		Construction d'un mur en briques	M ²	10		
		SOUS-TOTAL III				
		MENUISERIE METALLIQUE				
		Fourniture et pose porte en fer (200x9)	U	1		
		SOUS-TOTAL IIII				
		MENUISERIE ALU				
		Fourniture et pose porte simple avec battant fixe (200x140)	M ²	3,08		
		Fourniture et pose baie vitrée avec cadre en alu. (2x2)	M ²	4		
		SOUS-TOTAL IV				
		MACONNERIE				
		Démolition mur	M ²	10		
		Raccords de maçonnerie	U	1		
		SOUS-TOTAL V				
		CARRELAGE				
		Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40x40 ainsi que les plinthes	M ²	41		
		TOTAL VI				
		ELECTRICITE				
		Fourniture et pose luminaire à grille (double 1,20 X2)	U	6		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	M	100				
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	M	100				
Fourniture et pose goulotte 50X50	U	20				
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (calfret, DFN, parafoudre, prises, interrupteur	FF	1				

SOUS-TOTAL VII

TOTAL I

PEINTURE

Préparation des surfaces et travaux de peinture	salles, hall, guichet	m²	332		
---	-----------------------	----	-----	--	--

SOUS-TOTAL I

MENUISERIE BOIS

Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (poko) avec serrure complète en (2,20x0,9)		U	1		
Fourniture et pose serrure complète sur la porte		U	4		

SOUS-TOTAL II

MACONNERIE

Démolition mur		M²	2		
Raccords de maçonnerie		FF	1		

SOUS-TOTAL III

CARRELAGE

Fourniture et pose des carreaux marque itonima 40x40 ainsi que les plinthes		M²	3		
---	--	----	---	--	--

TOTAL IV

ELECTRICITE

Fourniture et pose des luminaires appareil à grille double réglettes 1,20m		U	7		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	100		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		Ml	100		
Fourniture et pose goutte 50X50		U	20		
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret DPN, parafoudre, piles, interrupteur)		FF	1		

SOUS-TOTAL V

TOTAL 2

PEINTURE

Préparation des surfaces et travaux de peinture	salles, hall guichet	m²	430		
---	----------------------	----	-----	--	--

BP DE FOUMBAN



Fourniture et pose y compris travaux préparatoires, peinture et pose de la porte en bois (2,20X0,9)				
Fourniture et pose serrure complète en laque				
SOUS-TOTAL II				
MAÇONNERIE				

Travaux de maçonnerie pour
murs et cloisons en briques creuses

Travaux de maçonnerie pour cloisons et murs	mètres	FF	36	
Éléments de				
Fourniture et pose base vitrine avec capot en bois (2X1,2)		M	1	

SOUS-TOTAL III
MAÇONNERIE

Démolition mur	travaux	FF	10	
Raccords de maçonnerie		FF	1	

SOUS-TOTAL IV

CARRELAGE

Fourniture et pose des carreaux marque italienne 40X40 ainsi que les plinthes		M	51	
---	--	---	----	--

SOUS - TOTAL V

ELECTRICITE

Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double réglables 1,20m		V	4	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5²		ML	100	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5²		ML	100	
Fourniture et pose gaine 60X40		V	20	
Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur		FF	1	

SOUS-TOTAL VI

TOTAL 2

PEINTURE

Préparation des surfaces et travaux de peinture	sale 1, sale 2, sale 3	m²	403	
--	------------------------------	----	-----	--

SOUS-TOTAL I

MENUISERIE BOIS

Fourniture et pose porte en bois (2,20X0,9)		U	3	
Fourniture et pose serrure complète sur la porte		U	3	

SOUS-TOTAL II

ELECTRICITE



Fourniture et pose des
fenêtres aluminium vitrées
suivant (1-45X2,2)X2

SOUS-TOTAL VII

TOTAL 2

ÉLECTRICITÉ

APPEL D'OFFRE

SOUS-TOTAL I

MENUISERIE BOIS

Fourniture et pose de serrure
simple à clé (10X10) en bois
durs (10X5) avec serrure
surmontée en (22X10) X

Installation de serrure
simple à clé sur la porte

SOUS-TOTAL II

MENUISERIE ALU

Fourniture et pose des
fenêtres aluminium vitrées
suivant (1-45X2,2)X2

Fourniture et pose d'une table
vitree avec cadre en alu
(2X1,5)

SOUS-TOTAL III

ELECTRICITE

Fourniture et pose des
luminaires apparent à grille
double réglable 1,20m

Fourniture et pose câble
électrique VGV 3X1,5²

Fourniture et pose câble
électrique VGV 3X2,5²

Fourniture et pose goulotte
50X50

SOUS-TOTAL IV

ETANCHEITE

Étanchéité sur toles des
parties de la toiture par
remplacement des unités
défectueuses et sur les
pointes d'attache des toles
avec la charpente (20X15)

SOUS - TOTAL V

TOTAL 3

TOTAL SUD OUEST

**BAFANG
DSCHANG
DEIDO
BALI**

BATIMENT A CONSTRUIRE

Bâtiment à construire (6X4)
suivant le modèle et le
devis descriptif

TOTAL 1

TOTAL LOT 2 (OUEST - NORD OUEST - LITTORAL - SUD OUEST) HTVA

TVA (19,25%)



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

		BOIS		ALU		
SUD	EBOLOWA	MENUISERIE BOIS				
		Fourniture et pose porte (bois complet) (2.20x0.9)	U	3		
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	3		
		SOUS-TOTAL II				
		MENUISERIE ALU				
		Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées ouvrant (1.45X1.2)	M²	1.74		
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (2X1.5)	M²	3.08		
		SOUS-TOTAL III				
		ELECTRICITE				
		Fourniture et pose des luminaires apparent à grille double réglette 1.20m	saie, hall guichet	U	8	
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1.5²		ML	100			
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2.5²		ML	100			
Fourniture et pose goutte 50X50		U	15			
SOUS-TOTAL IV						
TOTAL I						
SUD	SANGMELIMA	PEINTURE				
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	hall + guichet + saie	M²	165.46	
		SOUS-TOTAL I				
		MENUISERIE BOIS				
		Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroka) avec serrure complète en (2.20x0.9)	U	3		
Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	3				
SOUS-TOTAL II						
MENUISERIE ALU						



	Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissantes (2,20x1,20)	M²	2,88			
	Fourniture et pose GDF, Eau (2x1,5)	U	2			
	SOUS-TOTAL III					
	ELECTRICITE					
	Fourniture et pose de 4 luminaires apparents à grille double régieffes 1,20m	U	4			
	Fourniture et pose câbles électriques V-G-V 2X1,5	M	10			
	Fourniture et pose câbles électriques apparents à grille double régieffes 1,20m	U	1			
	Fourniture et pose goulotte 50x50	U	10			
	SOUS-TOTAL IV					
	ETANCHEITE					
	Etanchéité sur tôles des parties de la toiture par remplacement des unités défectueuses et sur les pointes d'attache des tôles avec la charpente (20x15)	EF	1			
	TOTAL V					
TOTAL 2						
BP DE KRIBI	PEINTURE					
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	hgt + guichet + salle	M²	168		
	SOUS-TOTAL I					
	MENUISERIE BOIS					
	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (trako) avec serrure complète en (2,20x0,9)	U	3			
	Fourniture et pose serrure complète sur la porte	U	3			
	SOUS-TOTAL II					
	MENUISERIE ALU					
	Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissantes (1,45x1,2)x2	M²	3,48			
	Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (2x1,5)	M²	3,08			
	SOUS-TOTAL III					
	ELECTRICITE					
Fourniture et pose des luminaires apparents à grille double régieffes 1,20m	salle: hgt guichet	U	4			



		Fourniture et pose de la maçonnerie (voir détail 3)				
		Fourniture et pose de la maçonnerie V (5/9) 342,5		600	12	
		Fourniture et pose de la maçonnerie		10	40	
		SOUS-TOTAL IV				
		TRANSPORT				
		Fourniture et pose de la maçonnerie (voir détail 3)				
		Fourniture et pose de la maçonnerie (voir détail 3)				
		Fourniture et pose de la maçonnerie (voir détail 3)				
		SOUS-TOTAL V				
		TOTAL 3				
		BATIMENT A CONSTRUIRE				
	KYOSSI	Bâtiment à construire (6x4) suivant le modèle et le devis descriptif		11	1	
		TOTAL 4				
		TOTAL SUD				
		PEINTURE				
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	INTERIEURE	M²	200	
		Préparation de surfaces et travaux de peinture	EXTERIEURE	M²	150	
		SOUS-TOTAL I				
		MENUISERIE BOIS				
		Fourniture et pose y compris faute sujeton porte en bois plein (iroka) avec serrure complète en (2,20x0,9)		U	4	
		Fourniture et pose serrure complète sur la porte		U	6	
		construction d'un mur en lambris		M²	20	
		SOUS-TOTAL II				
		MENUISERIE METALLIQUE				
		Fourniture et pose porte en fer (2,20x0,9)		U	2	
		SOUS-TOTAL III				
		MENUISERIE ALU				
		Fourniture et pose porte simple avec battant fixé (2,20x1,40)x2		m²	6,16	
		Fourniture et pose fenêtre alu coulissante (1,20x0,9)		m²	2,16	
		SOUS-TOTAL IV				
		MACONNERIE				
		Démolition mur		M²	20	
EST	ABONG MBANG					



	Aménagement typographique					
	SOUS-TOTAL V					
	CLIMATISATION					
	Installation câbles TV					
	Installation câbles téléphone					
	SOUS - TOTAL VI					
	ÉLECTRICITÉ					
	Fourniture et pose câble électrique 90Y 2X1,5					
	Fourniture et pose câble électrique 90Y 2X2,5					
	Fourniture et pose câble électrique 50X50					
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (tableau, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)					
	SOUS-TOTAL VII					
	CLIMATISATION					
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose					
	SOUS - TOTAL VIII					
	TOTAL 1					
BERTOUA	PEINTURE					
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	INTERIEURE	m ²	106		
	SOUS-TOTAL I					
	MENUISERIE BOIS					
	Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (iroko) avec serrure complète en (2.20x0.9)			U	1	
	Fourniture et pose serrure complète sur la porte			U	6	
	construction d'un mur en lambris			m ²	30	
	SOUS-TOTAL II					
	MENUISERIE METALLIQUE					
	Fourniture et pose grille de protection en fer forgé (1.60X1.60)			U	1	
SOUS-TOTAL III						
MENUISERIE ALU						
Fourniture et pose porte simple avec battant fixe (2.20X1.40)			m ²	3,08		



Construction d'une baie vitrée en aluminium (3x5)					
SOUS-TOTAL IV					
MAÇONNERIE					
Fourniture et pose					
Réalisations de maçonnerie		FF	1		
SOUS-TOTAL V					
MAÇONNERIE					
Fourniture et pose des					
maçonneries					

SOUS - TOTAL VI					
ELECTRICITE					
Fourniture et pose des luminaires suspendus et grille double réglables (1,20m)		M	3		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5'		ML	50		
Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5'		ML	50		
Fourniture et pose gouttière 50X50		U	11		

Création d'un circuit électrique à partir du local technique (coffret, DPN, parafoudre, prises, interrupteur)		FF	1		
SOUS-TOTAL VII					
CLIMATISATION					
Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose		U	1		
SOUS - TOTAL VIII					

TOTAL 2

TOTAL EST

CENTRE	YAOUNDE 13	PEINTURE						
		Préparation des surfaces et travaux de peinture	hall + guichet + salle	M²	160			
		SOUS-TOTAL I						
		Fourniture et pose des fenêtres aluminium vitrées coulissant (1,45X1,2)		M²	1,74			
		Fourniture et pose d'une baie vitrée avec cadre en alu (3X5)		M²	15			
		Fourniture et pose lame naca suivant le modèle installé en épaisseur (15 de 65X15)		FF	1			
		SOUS-TOTAL II						
ELECTRICITE								



Fourniture et pose de 0202 Électrovanne 230V 20A	0202 Électrovanne	U	1		
Fourniture et pose de 0203 Électrovanne 230V 20A	0203 Électrovanne	U	1		
Fourniture et pose de 0204 Électrovanne 230V 20A	0204 Électrovanne	U	1		
Fourniture et pose de 0205 Électrovanne 230V 20A	0205 Électrovanne	U	1		

TOTAL I

PEINTURE

Préparation des surfaces et
Travaux de peinture

Sans
blafond
TUT

M²

103

SOUS-TOTAL I

MENUISERIE BOIS

Fourniture et pose mètre en
rambris

U

7,5

Fourniture et pose serrure
complète sur la porte

U

4

SOUS-TOTAL II

MENUISERIE ALU

Fourniture et pose baie vitrée

U

7,5

Fourniture et pose porte en alu
2,20X1,9

M²

1,38

Fourniture et pose lame naco
suivant le modèle installé en
épaisseur (21 de 75,5X15)

FF

1

SOUS-TOTAL III

CARRELAGE

Fourniture et pose des
carreaux marbre (italienne
40X40 ainsi que les plinthes

M2

10

TOTAL IV

ELECTRICITE

Fourniture et pose des
luminaires apparent à grille
double réglables 1,20m

U

6

Fourniture et pose câble
électrique VGV 3X1,5²

ML

100

Fourniture et pose câble
électrique VGV 3X2,5²

ML

100

Fourniture et pose goutte
50X50

U

10

Création d'un circuit électrique
à partir du local technique
(coffre, DPN, parafoudre,
prises, interrupteur

FF

1

SOUS-TOTAL V

BP DE YDE
MESSA



TOTAL 2					
	Caractères				
	Recommandations quant à l'entretien et à l'usage de la bibliothèque				
SOUS-TOTAL I					
MEUBLEMENTS					
	Équipement de la bibliothèque				
	Administration (ordinateurs, imprimantes, etc.)				
	Équipement de la bibliothèque				
	Équipement				
	Équipement				
SOUS-TOTAL II					
ELECTRICITE					
	Fourniture et pose des luminaires rétroéclairés grille double réglables 120cm	ML	100		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X1,5 ²	ML	100		
	Fourniture et pose câble électrique VGV 3X2,5 ²	ML	100		
	Fourniture et pose goutte 50X50	U	20		
	Création d'un circuit électrique à partir du local technique (câblage, DPH, parafoudre, prises, interrupteur)	FF	1		
SOUS-TOTAL III					
TOTAL 3					
Salle des archives délégation régionale du centre	Travaux d'aménagement		U	1	
TOTAL 4					
Salle des archives d'EKOUNOU	Travaux d'aménagement		U	1	
TOTAL 5					
BATIMENT A CONSTRUIRE					
YAOUNDE 8	Bâtiment à construire (6X4) suivant le modèle et le devis descriptif		U	1	
TOTAL 6					
TOTAL CENTRE					
TOTAL LOT 3 (CENTRE - SUD - EST) HTVA					
TVA (19,25%)					
TOTAL GENERAL LOT3 (CENTRE - SUD - EST) TTC (FCFA)					



**DETAIL AMENAGEMENT DES LOCAUX DU SERVICE
DES ARCHIVES DELEGATION REGIONALE DU CENTRE**

N° LOT	Description des travaux	Lieu	Unité	Quantité	Métré	Métré
I	TRAVAUX PREPARATOIRES et LOGISTIQUE Logistique des techniciens et du matériel SOUS-TOTAL		FF	01		
III	MENUSERIE - BOIS Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (doussié) suivant le modèle installé avec serrure complète en remplacement de celui défectueux (2,05x1,60) SOUS-TOTAL III	Salle 1 ^{er} étage		01		
	ELECTRICITE					
IV	Fourniture et pose y compris toute sujétion de Luminaire apparent à grille double réglottes 1,20m Réfection du câblage électrique avec goulottes Schneider et interrupteurs étanches Fourniture et pose y compris toute	Salle 1 ^{er} étage Salle archives sous-sol Salle 1 ^{er} étage Salle archives sous-sol Extérieur	U U U U	09 07 01 01 02		



	sûreté de Luminaire étanche simple réglable 1,20m	archives sous-sol			
	CLIMATISATION				
	Fourniture et pose d'un climatiseur 3 cv ou 24000 btw (Wespoint ou LG) et accessoires de pose	Salle 1 ^{er} étage			
	Fourniture et pose d'un climatiseur 5 cv (Wespoint ou LG) et accessoires de pose	Salle archives sous-sol	U	01	
	SOUS-TOTAL V				
	MENUISERIE - ALUMINIUM				
VI	Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant)	Salle 1 ^{er} étage	M ²	4	
		Salle archives sous-sol	M ²	4	
	Fourniture et pose des vitres y compris toute sujétion pour fermetures espaces climatiseurs fenêtres	Salle 1 ^{er} étage	M ²	2	
	Travaux de rénovation et de nettoyages des vitres existantes, avec détergents appropriés pour vitres	Salle 1 ^{er} étage	FF	6	
	SOUS-TOTAL VI				
	PEINTURE				
VII	Préparation des surfaces et travaux de peinture	Salle 1 ^{er} étage	M ²	82	
	Préparation des surfaces et travaux de peinture	Salle archives	M ²	188	



		sous-sol			
	Polymérisation par surfaces pour travaux de vernissage du faux plafond en lambris y compris les poutres	Salle 1 ^{er} étage	M ²	76	
	Carrelage				
VIII	Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinches de même type	Salle 2 nd étage	M ²	80	
		Salle archives sous-sol	M ²	95	
	SOUS-TOTAL VIII				
	AUTRES TRAVAUX				
IX	Fourniture et pose des rideaux sur les fenêtres	Salle 1 ^{er} étage	FF	01	
	Fourniture et pose des auvents avec tôles transparents	Travaux extérieur	FF	01	
	SOUS-TOTAL IX				
X	Détection incendie et extincteurs				
	Fourniture et pose extincteur 9 kg poudre type ACLC P9PP pression	Toutes les salles	9kg	4	
	Détecteur de fumée	Toutes les salles		12	
	Centrale d'alarme adressable	Toutes les salles		2	
	Diffuseur sonore	Toutes les salles		2	
	Déclencheur manuel	Toutes les salles		2	
	Câble de type RJ45 catégorie6	Toutes les		2	



SOUS TOTAL X

TOTAL GENERAL

DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIMEDIA DANS LES BUREAUX DE CAMPOST

Fourniture et pose

N°	DESIGNATION	U	QTE	PU	PT
A	GROS-ŒUVRE				
I	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	installation, du chantier et repli des matériels	FF	1,00		
2	implantation du chantier,	FF	1,00		
	sous-total travaux préparatoires				
II	FONDATION				
1	fouille en rigole	m ³	9,83		
2	béton de propreté dosé à 150 kg/m ³	m ³	0,82		
3	béton armé pour semelles isolées dosé à 350 kg/m ³	m ³	0,65		
4	béton armé pour amorces poteaux dose à 350 kg/m ³	m ³	0,16		
5	béton armé pour longrine dosé à 350 kg/m ³ h=20cm	m ³	1,09		
6	maçonnerie en infrastructure en agglos plein de 20x20x40	m ²	18,02		
	sous-total fondation				
III	DALLAGE SUR TERRE-PLEIN				
1	reprise de déblai et remblai compacté	m ³	12,60		
2	béton ordinaire dosé à 300 kg/m ³ ep 10cm	m ³	2,93		
	sous-total dallage				
IV	ELEVATION				



III	PLOMBERIE				
	Evacuation Eau pluviale	FF	1,0		
	sous-total plomberie				
IV	ELECTRICITE				
1	travaux de montage (câbles, conduits, etc.)	u	2,0		
2	tableaux électriques et armoires terminés	u	4,0		
3	travaux de câblage (câbles, conduits, etc.)	u	10,0		
4	tableaux électriques u=1000 #/77 3X2,5mm ²	ml	300,0		
5	parafoudre non débloable 2poles 10KA PRD legrand	u	2,0		
6	disjoncteur différentiel modulaire tetrapolaires de 25A/300mA	u	1,0		
7	coffret de 6 modules encastrés avec portes fumées	u	1,0		
8	reglettes+neons 1,2m à grille	u	4,0		
9	interrupteur DA LEGRAND	u	2,0		
10	prises de courant encastrées 2P+T LEGRAND	u	16,0		
	sous-total Electricité				
2	alarme incendie	u	1,0		
	* total protection incendie				
VI	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	FF	1		
	MATERIAUX SECOND-ŒUVRE				
TOTAL GENERAL CONSTRUCTION CENTRE MULTIMEDIA					



Détails des travaux d'aménagement des locaux du service des archives d'EKOUNOU

N°	N° DE TRAVAIL	Lieu	Quantité		Unité	Valeur
			Quantité	Unité		
SALLE DES ARCHIVES D'EKOUNOU	Mise en œuvre de la peinture au sol					
	Travaux de peinture sur les murs et plafonds					
	Travaux de peinture sur les portes					
	Travaux de peinture sur les fenêtres					
	Travaux de peinture sur les sols					
	Travaux de peinture sur les murs					
	Travaux de peinture sur les plafonds					
	Travaux de peinture sur les portes					
	Travaux de peinture sur les fenêtres					
	Travaux de peinture sur les sols					
	Travaux de peinture sur les murs					
	Travaux de peinture sur les plafonds					
	Travaux de peinture sur les portes					
	Travaux de peinture sur les fenêtres					
	SOUS-TOTAL II					
MENUSERIE - BOIS						
Fourniture et pose de placard en contreplaqué (bois dur e: 4mm) pour remplacement des pièces manquantes ou défectueuses et sur les parties d'attraction des files avec la charpente	Salle 1	M ²	6			
	Salle 2	M ²	6			
Fourniture et pose y compris toute sujétion porte en bois plein (irako) avec serrure complète en (2,20x0,9)	Salle 1		1			
	Salle 2		1			
	Salle 4 archives		1			
	Salle 5 archives		1			
	Grande salle du couloir		1			
	Travaux extérieur	(2x0,7)	1			
Fourniture et pose serrure complète sur les portes	d'entrée des bureaux	U	3			
Fourniture et pose serrure complète sur la porte d'entrée	Véranda extérieur	U	1			
Fourniture et pose serrure complète marque sur la porte d'entrée des bureaux	bureaux grande salle	U	4			
SOUS-TOTAL III						



ELECTRICITE	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	Salle 1	U	1		
		Salle 2	U	1		
		Salle 4 et archives	U	2		
		Salle 5 et archives	U	2		
		Salle 3	U	1		
Réfection du câblage						
	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	La grande salle des archives	U	3		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	Bureau grande salle	U	4		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	La grande salle du courrier	U	7		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires apparent à grille double réglable 1,20m	Couloir grande salle	U	5		
	Fourniture et pose y compris toute sujétion de luminaires étanche simple réglable 1,20m	Travaux extérieur/autre	U	4		
	Création d'un circuit électrique unique à partir du compteur d'énergie pour alimentation des armoires de climatisation	Travaux extérieur/autre	FF	1		
SOUS-TOTAL IV						
CLIMATISATION						
	Fourniture et pose d'un climatiseur 1,5 cv. et accessoires de pose	Salle 1	U	1		
		Salle 2	U	1		
	Fourniture et pose d'un climatiseur 3 cv. et accessoires de pose	Salle 4 archives	U	1		



		Quantité	U	V		
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Salle 1	M²	1,5			
	Salle 2	M²	1,5			
	Salle 1	M²	3			
SOUS-TOTAL V						
MENUISERIE - ALUMINIUM						
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Salle 4 des archives	M²	4,6			
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Salle 5 archives	M²	3,6			
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Grande salle des archives	M²	8,7			
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Grande salle du courrier	M²	10			
Fourniture et pose y compris toute sujétion des fenêtres aluminium vitrées (coulissant ou ouvrant)	Bureau grande salle des archives	M²	6			
démontage du box vitré	Salle 5 archives	FF	1			
SOUS-TOTAL VI						
PEINTURE						
Préparation des surfaces et travaux de peinture	Salle 1	M²	55			
Préparation des surfaces et travaux de peinture	Salle 2	M²	28			
Préparation des surfaces et travaux de peinture	Véranda	M²	50			



Reparation des surfaces et travaux de peinture	Travaux de peinture de l'intérieur	M²	317		
Peinture	Travaux extérieurs	M²	706		
SOUS-TOTAL VI					
CARRÉLAGES					
Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Salle 1	M²	26		
	Salle 2	M²	70		
SALLE 3					
Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Vérande extérieur	M²	5		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Salle 4 archives	M²	35		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Salle 5 archives	M²	49		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	La grande salle des archives	M²	160		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Grande salle du courrier	M²	146		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Couloir grande salle	M²	103		
carrelage + plinthe Fourniture et pose des carreaux grès cérame 50x50 et plinthe de même type	Bureaux grande salle	M²	128		
SOUS-TOTAL VIII					
AUTRES TRAVAUX					
Réhabilitation de la fosse septique	Travaux extérieur	FF	1		
Traitement à l'herbicide des joints de la dalle extérieur	Travaux extérieur	FF	1		
SOUS-TOTAL IX					
Détection incendie et extincteurs					
Fourniture et pose extincteur 9 kg poudre type A.C.L.C #9PP pression	Toutes les salles	9kg	16		
Déecteur de fumée	Toutes les salles		71		
Centrale d'alarme			1		



adressable					
Diffuseur sonore			2		
Tronçonneuse manuel			1		
Cable de type RJ45 catégorie 6			3		
Prise d'ordinateur type RJ45			1		
SOMME TOTAL X					
TOTAL					



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Pace - Travail - Patrie

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Pace - Work - Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n° 9 : Cadre du sous-détail des prix



1- Dans son sous-détail des prix, le soumissionnaire exposera toutes les étapes d'établissement d'un prix de vente. Le sous-détail des prix constitue un élément d'appréciation de la qualité du prix proposé. Les sous-détails devront comporter les éléments suivants :

- a- Détail du coefficient de vente suivant le modèle présenté après la présente note ;
- b- Coût en prix secs des matériels prévus pour le chantier ;
- c- Coût en prix secs des fournitures nécessaires au chantier ;
- d- Coût de la main d'œuvre brute et expatriée ;
- e- Pour chaque prix du bordereau, une fiche devra des points 1, 2, 3 et 4 annexes, indiquant les rendements conduisant aux prix unitaires ;
- f- Les sous-détails précis des forfaits d'aménagement ou d'entretien des locaux, d'entretien et de location des matériels de laboratoire et de bureau ;
- g- Le sous-détail précis des forfaits d'aménagement, d'entretien des locaux et de fourniture des moyens mis à la disposition du Maître d'Ouvrage ;
- h- Le sous-détail des impôts et taxes ;

2-Cadre de présentation du coefficient de vente, encore appelé coefficients des frais généraux.

A. Frais généraux de chantier

- Etudes		_____
-		_____
-		_____
Total		C1

A. Frais généraux de siège

- Frais de siège		_____
- Frais financiers		_____
-		_____
- Aléas et bénéfice		_____
Total		C2

Coefficient de vente $k = 100/(100-C)$ avec $C = C1+C2$



Désignation:					
N°	Prix	Rendement journalier	Quantité totale	Unité	Durée netifiée (j)
Main d'œuvre	CATEGORIE		Salaires journalier	jours facturés	Montant
	Total A				
Matériel et engins	TYPE		Taux journalier	jours facturés	Montant
	Total B				
Matériaux et Divers	TYPE		Prix Unitaire	Consommation	Montant
	Total C				
D	TOTAL COUTS DIRECTS			A+B+C	
E	Frais Généraux de Chantier			%D	
F	Frais Généraux de Siège			%D	
G	COUT DE REVIENT			D+E+F	
H	Risques + Bénéfices			%G	
P	PRIX DE VENTE TOTAL HORS TAXE			G+H	
V	PRIX DE VENTE UNITAIRE HORS TAXE			P/Qté	



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Faithfulness

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n°10 : Modèle de marché





COCHES & LETTRE TELEGRAPHIQUE

Maitre d'Ouvrage: *[indiquer le nom et son adresse complète]*

TITULAIRE *[indiquer le titulaire et son adresse complète]*

B.P. ___ à ___, Tel ___ Fax ___

N° R.C. ___ A à ___

N° Contribuable ___

RIB : _____

OBJET : *Exécution des travaux*
Lot n° _____ Réseau _____

N° tronçon	N° route	Itinéraire	Long. (km)
Total			

LIEU : Région

DELAJ D'EXECUTION : _____ mois

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

FINANCEMENT : *[Indiquer source de financement]*

IMPUTATION : *[A compléter]*

SOUSCRIT, LE _____
Page 190 sur 210



SIGNE, LE _____
NOTIFIÉ LE _____
ENREGISTRÉ, LE _____

Entre :

L'administration camerounaise, représentée par
dénommée ci-après «L'Autorité Contractante»

D'une part,

Et

L'Entreprise _____
B.P: _____ Tel _____ Fax : _____
N° R.C : _____
N° Contribuable : _____

Représentée par Monsieur _____, son Directeur Général, dénommée
ci-après «l'entrepreneur »

D'autre part,

a été convenu et arrêté ce qui suit :



Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Détail ou Devis Estimatif (DE)



Page _____ et Dernière du Marché ou Lettre commande N° ____ /M ou
LC/AC//MO/CPM/

Passé après Appel d'Offres [insérer références Appel d'Offres]

Avec _____

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Lot n° _____, Niveau _____

N° origine	N° route	Annexe	Longueur (m)

DELAI D'EXECUTION : _____ mois

Montant du marché en FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

Lu et accepté par l'entrepreneur

[lieu], le _____

Signé par _____

<<Autorité Contractante>>

[lieu], le _____

Enregistrement _____

[lieu], le _____



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Adyge-Cameroun



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Easphorn (CAE)
E.02/01/001/01/11

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n° 11 : Modèles de Documents à utiliser par les Soumissionnaires



Note relative aux modèles des pièces à utiliser

Le soumissionnaire devra compléter et présenter dans son offre le Modèle de soumission en conformité avec les dispositions contenues dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Il doit fournir une caution de soumission en utilisant le modèle présenté dans cette pièce. Le projet de marché doit refléter toutes les conséquences de ces modifications apportées à l'offre retenue résultant des corrections des erreurs, conformément à l'Article 30.2 du RGAO de l'actualisation du prix en application, le cas échéant, de l'Article 11.4 du RGAO du fait de la durée de l'évaluation des offres, du choix d'une offre alternative, de l'acceptation de variations jugées acceptables ou tout autre modification mutuellement acceptable et permise par le Dossier d'Appel d'Offres, tel qu'un changement dans le personnel-clé, de sous-traitant, du programme d'exécution des travaux, etc.

Les modèles de Cautionnement définitif et de caution d'avance de démarrage ne doivent pas être remplis au moment de la préparation des offres. Seul le Soumissionnaire retenu sera invité à fournir le Cautionnement définitif et la caution d'avance de démarrage, le cas échéant, en conformité avec le modèle présenté dans cette pièce. Tout manquement par l'Entrepreneur à ses obligations au titre du présent marché, est constitutif d'une cause de saisie du cautionnement définitif sous réserve que ledit manquement ait été établi par le Maître d'Œuvre/Maître d'Ouvrage. Dès l'appel dudit cautionnement, le garant est tenu de s'exécuter sans aucune forme de procédure.



TABLE DES MATIÈRES

Annexe n° 1 : Modèle de soumission	170
Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission	171
Annexe n° 3 : Attestation de solvabilité	172
Annexe n° 4 : Modèle de cautionnement définitif	173
Annexe n° 5 : Modèle de caution d'avance de démarrage	174
Annexe n° 6 : Modèle de caution de retenue de garantie	175
Annexe n° 7 : Cadre du planning	176
Annexe n° 8 : Déclaration sur l'honneur de non abandon de chantier et de non défaillance.....	177



Annexe n° 1 : Modèle de soumission

Je, soussigné
représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁰⁶
[insérer le numéro du registre du commerce de

[insérer le nom et la qualité du signataire]
dont le siège social est à
[insérer la n°

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel n Oitres y compris (ies) additif(s), de l'appel d'offres [rappeler le numéro et l'étiquette de l'Appel d'Offres]

- Après m'être personnellement rendu sur le site des travaux et avoir souverainement apprécié la situation et constaté la nature et les contraintes des travaux à réaliser
- Remets, revêtus de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.
- Me sou mets et m'engage à exécuter les travaux conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° à [en chiffres et en lettres] francs Cfa Hors TVA, et à [en chiffres et en lettres] francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de [insérer] mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai [insérer] jours [indiquer la durée de validité, en principe 90 jours pour les AON et 120 jours pour les AOI] à compter de la date limite de remise des offres.
- Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots):

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° [insérer] ouvert au nom de [insérer] Agence de [insérer] auprès de la banque [insérer]

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à [insérer] le [insérer]

Signature de [insérer]
en qualité de [insérer]
dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de [insérer]



Annexe n° 2 : Modèle de caution de soumission

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], « l'Autorité Contractante »

Attendu que l'entreprise [nom] ci-dessous désignée « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du [date] pour [rappeler l'objet de l'Appel d'Offres], ci-dessous désignée

« l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] Francs CFA.

Nous, [nom et adresse de la banque], représentée par [nom des signataires] ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres;

ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :

- omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ;
- omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la

fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
banque à
le [signature de la banque]



Annexe n° 3 Modèle d'attestation de solvabilité

Nous, soussignés, _____ (nom de la banque), Société Anonyme
au capital de _____ (FCFA) dont le siège social est
_____, BP. _____.

Attestons que la Société _____ BP _____ entretient le compte
N° _____ ouvert dans les livres de notre agence de _____.
Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne réputation commerciale. Les
engagements portés au nom de la Société ont toujours été scrupuleusement respectés jusqu'à ce
jour, et nous estimons que cette Société a une capacité de financement de _____
FCFA (en lettres).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____



Annexe n° 4 : Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

A [indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné le Maître d'Ouvrage »

attendu que , [nom et adresse de l'entreprise] ci-dessous désigné

« l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché » à réaliser

[indiquer la nature des travaux].

attendu qu'il, est stipulé dans le marché que l'entrepreneur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

attendu que ; nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement.

Nous,

..... [nom et adresse de banque], représentée par

..... [noms des signataires],

ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de

..... [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché. La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
banque

à
le.....



Annexe n° 5 : Modèle de caution d'avance de démarrage

Banque : référence, adresse

Nous, émissiers (nomme, adresse), désignons par la présente, parant pour le compte de :

..... [le titulaire] en profit du Maître d'Ouvrage [Adresse du Maître
d'Ouvrage]
(= Le bénéficiaire)

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite du bénéficiaire, déclarant que [le titulaire] ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du marché du relatif aux travaux [indiquer l'objet des travaux, les références de l'Appel d'Offres et le lot, éventuellement], de la somme totale maximum correspondant à l'avance de [vingt (20) %] du montant Toutes Taxes Comprises du marché n° , payable dès la notification de l'ordre de service correspondant, soit francs CFA.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès virement des parts respectives de cette avance sur les comptes de [le titulaire] ouverts auprès de la banque
..... sous le n°

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la
banque

à le
.....

[signature de la
banque]



Annexe n°6 : Modèle de caution de retenue de garantie

Banque :
Référence de la Caution : N°
A [indiquer le Maître d'Ouvrage]
[Adresse du Autorité Contractante]

ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

[Nom et adresse de l'entrepreneur]
ci-dessous désigné « l'entrepreneur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

attendu qu'il : est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 8% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire

attendu que : nous avons convenu de donner à l'entrepreneur cette caution.

Nous, [nom et adresse de banque], représentée par
[noms des signataires], et ci-dessous désignée « la banque ».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage , au nom de l'entrepreneur, pour un montant maximum de
[en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 8% à préciser] du montant du marché.

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la
banque

à le

.....
[signature de la banque]

Annexe n° 7 : Cadre du planning

Note sur la présentation des plannings

Les quantités, les rendements journaliers, la durée d'exécution des travaux et les ralentissements voire, les interruptions, devront ressortir clairement des plannings.

Le planning financier qui découle du planning des travaux devra indiquer mois par mois, les et montants prévisionnels des décomptes de travaux par poste et cumulés, en tenant compte de l'incidence des saisons de pluies, pour la solution de base et éventuellement la solution variante.

[Les cadres des plannings à préparer et insérer dans le Dossier d'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage]



Annexe n° 8 DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON ABANDON DE CHANTIER ET
DE NON DEFAILLANCE

Je soussigné..... Directeur Général de
l'entreprise..... immatriculée sous le registre de commerce
N°..... ou dont le siège social est à.....

Atteste par la présente que :

- mon entreprise n'a jamais abandonné l'exécution d'un marché accours des trois (03) dernières années ;
- ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes annuellement établie par le Ministère des Marché Publics
- n'a pas un marché en cours de résiliation au MINPOSTEL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project (except final call)

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce N° 12 : Justificatifs des études préalables (CF. Document de rapport de mission joint)

[A remplir systématiquement par le Maître d'Ouvrage en fonction de la nature des prestations à réaliser et selon les précisions du point 5.a de la circulaire n° 003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics].



Annexe n° 9 : Justificatif des études préalables

1. Joindre l'étude préalable : Rapport de mission CAMPOST

2. Indiquer :

2.1. La date de la réalisation de l'étude ;

2.2. Le nom du Maître d'Œuvre public ou privé l'ayant réalisé ;

2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé ;

2.4. Si entretien

2.4.1. Description des études ;

2.4.2. Joindre les relevés de dégradations ainsi que les documents de programmation adoptés

2.5. Si réhabilitation ou travaux neufs

2.5.1. Les quantités du détail estimatif sont-elles celles de l'étude ;

2.5.2. Description des études : APS, APD ;

2.5.3. Joindre lesdites études.

N.B : - Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO :

- *Le Président de la Commission des Marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis d'un expert sur la qualité des études réalisées.*



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre Optique
l'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce N° 13 : Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics



- 1) Afriland First Bank AFB
- 2) Banque Atlantique Cameroun BACM
- 3) Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit BICEC
- 4) Citi Bank N.A. Cameroun CITI
- 5) Commercial Bank of Cameroon CCS
- 6) CIB Bank Cameroon CIB
- 7) National Financial Credit bank NFC-Bank
- 8) Société commerciale de banque-Cameroun CA-SCB
- 9) Société Générale Cameroun SGC
- 10) Standard chartered bank Cameroon SCBC
- 11) Union bank of Cameroon PLC UBC
- 12) United Bank for Africa UBA
- 13) Banque Gabonaise pour le financement international
- 14) Banque Camerounaise des Petites et moyennes entreprises
- 15) Chanas Assurances
- 16) Activa Assurances
- 17) Zenithe Insurance
- 18) Pro assur
- 19) Assurance et Réassurance Africaine



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Pace – Travail – Patrie

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS

Cellule d'exécution du Projet Dorsale à Fibre
Optique d'Afrique Centrale



REPUBLIC OF CAMEROON

Pace – Work – Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Central African Backbone (CAB)
Project execution cell

Avis d'Appel d'Offres N° /AONO/MPT/CEP-CAB/CSPM/2018 du
POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX DE CAMPOST
EN VUE D'ABRITER LES ARCHIVES ET LE COURRIER HYBRIDE
AINSI QUE LES CENTRES PUBLICS MULTISERVICES

Financement : Fonds de Contrepartie 2018 du Prêt BAD N° 2000130013831

Pièce n° 14 : Grille d'évaluation



GRILLE D'EVALUATION

I	CRITERES ELIMINATOIRES	OUI/NON
1.1	<p>Dossier administratif, offre technique ou l'offre financière incomplet</p> <p>Absence de la caution de soumissionnaire l'issue de la séance de dépouillement</p> <p>* Absence ou non-conformité d'une partie du dossier prescrite par le règlement de la RFP</p> <p>Erreur d'attribution au niveau technique</p> <p>Le non-respect de 2 critères essentiels</p> <p>Absence d'engagement au honneur de visite de site agréé du soumissionnaire assortie d'un rapport de visite de site</p> <p>Absence de Déclaration sur l'honneur du non abandon et de la non défaillance dans l'exécution des marches suivant modèle joint</p>	
II	CRITERES ESSENTIEL	OUI/NON
1	<p>Surface financière</p> <p>Attestation de solvabilité délivrée par une institution bancaire habilitée à délivrer les cautions d'un montant d'au moins à 50 000 000 Fcfa pour le Lot1, 80 000 000 pour le Lot2 et 60 000 000 Fcfa pour le Lot3. Précisément celle qui a délivré la caution de soumission (suivant modèle joint)</p>	
2	<p>Références du soumissionnaire dans les prestations similaires, au moins trois (03) marchés similaires (construction/réhabilitation) exécuté au cours des trois dernières années en tant qu'entrepreneur principal d'une valeur minimale cumulée de 150 000 000 (cent cinquante millions) Francs CFA1^{ère} et dernière page des marchés/contrats enregistrés et PV de réception correspondant).</p>	
3	<p>Personnel d'encadrement</p> <p>NB : Ce critère est validé si et seulement si tous les sous critères sont validés.</p> <p>Un Conducteur des travaux Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 10 ans d'expérience</p> <p>Chef de chantier Ingénieur des travaux de génie civil (BAC + 3), 05 ans d'expérience</p> <p>Un responsable en électricité et câblage Ingénieur des travaux de génie électrique (BAC + 3), 05 ans d'expérience</p>	
4	<p>Moyens logistiques</p> <p>Matériel roulant Copies certifiées conformes des cartes grises par le service émetteur/contrat de location certifié, accompagné de la copie de la carte grise certifiée conforme par le service émetteur</p> <p>Matériel et équipement Copies factures certifiées conformes</p> <p>01 compacteur manuel</p> <p>02 appareils de mesure de terre électrique</p> <p>02 échelles métalliques</p>	
5	<p>Méthodologie et Organisation du travail</p> <p>NB : Ce critère est validé si et seulement si tous les sous critères sont validés.</p> <p>Méthodologie proposée par l'entreprise pour la réalisation des travaux</p> <p>Planning d'exécution en rapport avec les postes du devis et conforme aux délais d'exécution des travaux</p> <p>Délai d'exécution conforme aux délais prescrits par le DAO</p>	
6	Chiffre d'affaire cumulé réalisé au cours des trois (03) dernière années	
7	Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	
8	Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP)	
	Conclusion	

